BX 9422 .B64 1835
Bolsec
Vies de Jean Calvin

VIES

DE JEAN CALVIN,

ET DE

THÉODORE DE BÈZE,

PAR UN DE LEURS CONTEMPORAINS.

b
242.

242.
8

LIBRARY OF PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY
OCT 15

VIES

DE JEAN CALVIN,

ET DE

THÉODORE DE BÈZE,

par Bolsec.

PRÉCÉDÉES

D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE GENÈVE
DOUBLE

GENÈVE.

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1853

NOTICE

SUR J.-H. BOLSEC.

Jérôme-Hermès Bolsec naquit à Paris au commencement du XVIme siècle; il embrassa d'abord l'état religieux, dans l'ordre des Carmes. Les opinions luthériennes s'étant répandues en France, par suite de l'imprudence que l'on avait commise, en appelant des étrangers de diverses contrées de l'Allemagne, pour seconder le progrès des lettres, Bolsec adopta les doctrines nouvelles, et osa même les enseigner du haut de la chaire. Cette hardiesse, qui fit de l'éclat, le força de quitter sa patrie, et de chercher un asile auprès de la fille de Louis XII, Renée, duchesse de Ferrare, protectrice déclarée des novateurs. Peu satisfait de son séjour dans cette ville, il vint à Genève, où il espéra jouir d'une existence plus libre et plus commode; il exerçait alors la médecine, et s'était marié en Italie. Ses opinions n'étaient pas en harmonie, sur plusieurs points essentiels, avec celles de Calvin; celui-ci enseignait « que Dieu « opère tout dans l'homme, qui n'a nullement la faculté « de résister, ni aux bonnes ni aux mauvaises impressions, « et que, de toute éternité, Dieu a partagé le genre hu- « main en deux portions, l'une d'*élus*, l'autre de *réprou-*

« *vés;* et qu'il les a prédestinés dès-lors, sans appel et « indépendamment de la conduite de ceux-ci ou de « ceux-là, au ciel ou à l'enfer. » (1)

Ces maximes sapaient les fondemens mêmes de la morale naturelle, en attribuant à Dieu, d'une part, une prédestination aveugle et cruelle, une justice inexplicable et absurde; et, de l'autre, en soumettant les choses humaines à une nécessité ou fatalité qui justifie tous les crimes, et anéantit même la distinction du vice et de la vertu. (2)

Vainement Calvin croyait se soustraire à ces impies et odieuses conséquences, en alléguant, du côté de Dieu, que sa justice ne peut faillir, et que bien qu'elle parût ici aveugle et cruelle, il n'en était rien, *par des raisons qui nous sont impénétrables :* du côté de l'homme, il avouait qu'il était, à la vérité, sous l'empire d'une irrésistible nécessité; mais que néanmoins, puisqu'il le voulait, il péchait et devenait responsable de ses actions. Ces réponses étaient faibles et laissaient subsister toute la difficulté dans son entier; car dire que cette prétendue justice de Dieu, qui paraît à tout le monde révoltante, a cependant *ses raisons impénétrables*, c'est dire équivalemment que Calvin est infaillible dans ce qu'il attribue à Dieu, et que, dès le moment où le transfuge de Noyon a parlé, il faut se taire et *adorer*. Le bon sens universel, la conduite et le langage ordinaire à Genève, comme à Rome, prouvent que la moralité de l'homme, et la distinction du vice et de la vertu, dépendent essentiellement de l'existence en nous d'une liberté réelle dans le choix entre le bien et

(1) Calvin. Instit. l. II, c. 4; l. III, c. 22, 23, et alibi passim.
(2) Voir Spon et Picot, affaire de Bolsec, 1551.

le mal. Aussi l'historien protestant, Picot, en rendant compte du procès intenté à Bolsec, remarque-t-il qu'il est difficile de croire que Calvin se comprit bien lui-même. (1)

Bolsec, qui ne partageait pas ces opinions, eut l'*imprudence* de combattre par cela même celles du nouveau Pontife de Genève; il ne tarda pas à être emprisonné (2), contre toute justice sans doute; mais ensuite de *recommandations bienveillantes* de la part du *docteur et maître*, avec lequel il eut une contestation un peu vive, à la suite d'un discours de congrégation. A cette époque, chaque auditeur avait, après le sermon, le droit de dire ce qu'il en pensait; Bolsec en fit usage une seule fois, et en paya la façon en passant sous les verroux. Si c'était là une faute digne de la prison, on eût dû commencer par renfermer Calvin, qui, comme toutes les histoires l'attestent, profita souvent de cette liberté (3). La suite du procès répondit au début.

Il est probable, dit M. Thourel (4), que l'infortuné Bolsec aurait eu la tête tranchée si son *pasteur* eût été tout-à-fait le maître. Les Consistoires de Berne et de Bâle, consultés par les Conseils de Genève, ayant mis dans leurs réponses un langage plus humain, et ayant laissé entrevoir qu'ils penchaient eux-mêmes pour les doctrines de l'accusé, on se contenta de le bannir (5). Calvin le poursuivit dans l'exil par l'influence de son

(1) Picot, Hist. de Genève, t. II, p. 14.

(2) Spon, l. III, p. 291.

(3) Registres de la république de Genève, aux années 1538, 1547, 1548 et ailleurs.—Spon, tom. I, p. 292. — Picot, tom. II. — Grotius, tom. IV, p. 655. —Balduin, dans la défense de Calvin, par Drelincourt, p. 251 et suiv., p. 353 et suiv.

(4) Hist. de Genève, tom II, p. 205.

(5) Picot, tom. II, p. 17.

crédit; il se transporta même en personne sur les lieux, et il n'eut pas de repos que Bolsec ne fût rentré en France. (1)

De retour dans sa patrie, après un séjour de quelques années, il rentra dans le sein de l'Eglise catholique, où il était né (2). Il paraît qu'il demeura quelque temps à Autun. De là il passa à Lyon, où il se fixa : il y mourut vers l'an 1584. C'est dans cette dernière ville qu'il publia, en 1577, la vie de Calvin, qui a fait tant de bruit, et qui fut suivie, peu de temps après, de celle de Théodore de Bèze, imprimée à Paris en 1582. Ces deux écrits sont remarquables par les faits qu'ils renferment, et par le ton de franchise avec lequel ils sont rapportés. L'auteur avoue avec simplicité, dans l'Epître dédicatoire, adressée à Mgr. Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qu'il peut s'y être glissé des défauts ; mais il prend Dieu à témoin, que pour l'essentiel, sa conscience ne lui reprochera jamais d'avoir voulu en imposer. Au commencement de la vie de Bèze, il fait un appel aux archives de la république de Genève : cette interpellation marque au moins la confiance où il est qu'il dit la vérité.

Ces deux pièces historiques sont tout-à-fait hors de la circulation, et n'existent que dans un petit nombre de bibliothèques. Il a paru utile, dans l'intérêt de l'histoire, de les reproduire. Il y a bien des choses intéressantes dans ces vies, dit un biographe (3). Il ajoute qu'elles ont été singulièrement sensibles à un grand nombre de Réformés. On a droit d'en être étonné, parce que si l'au-

(1) Bayle, art. Bolsec, remarq. I.
(2) Bayle, art. Bolsec.
(3) Dictionnaire historique, par Feller, art. Bolsec.

teur s'est permis d'alléguer des faits controuvés, il ne méritait que le dédain. Si, au contraire, il n'a fait que soulever des masques hypocrites, tout homme judicieux et impartial doit lui en savoir gré : tant pis pour ceux qui s'en sont couverts. Il importe à tout Protestant qui cherche la vérité de bonne foi et avec droiture, de connaître les chefs de la révolution religieuse, opérée au XVIme siècle, et s'ils se sont rendus dignes, par leur conduite morale, de la confiance des peuples. Comme ils n'ont présenté aucune lettre de créance pour établir les droits de la mission qu'ils se sont arrogée, qu'ils ne l'ont justifiée ni par des prophéties, ni par des miracles, il faut au moins s'assurer s'ils ont en leur faveur la pureté de la doctrine et la sainteté de la vie.

Les admirateurs de Calvin citent en faveur de la pureté de ses mœurs, les règlemens et ordonnances qui eurent lieu par son influence et sous son administration, pour réprimer les abus et les désordres qui éclataient de toutes parts dans la nouvelle Eglise; ce Réformateur ne pouvait faire moins, pour accréditer son œuvre et sauver les apparences; mais il s'est chargé lui-même d'apprendre à ses contemporains et aux générations futures, ce qu'on doit penser des mœurs de la prétendue Réforme, même dès son début. Dans un Traité contre les Scandales, il s'exprime ainsi : « Il est encore une plaie « plus déplorable : les pasteurs, oui les pasteurs (1) « eux-mêmes qui montent en chaire, sont aujourd'hui « les plus honteux exemples de la perversité et des « autres vices. De là vient que leurs sermons n'obtien- « nent ni plus de crédit, ni plus d'autorité que les fables « débitées sur la scène par un histrion. »

(1) Il parle de ses ministres.

Dans la préface placée à la tête de son catéchisme, il s'écrie : « Je suis si inquiet sur l'avenir, que j'ose à peine « y arrêter ma pensée ; car si Dieu, par un prodige de « sa miséricorde, ne vient à notre secours du haut du « ciel, il me semble voir tous les excès de la barbarie « prêts à fondre sur le monde ! Et plût à Dieu que nos « enfans ne sentent pas bientôt que ce que j'annonce « aujourd'hui est bien moins une conjecture qu'une « véritable prophétie. »

D'ailleurs c'est dans les lois et dans les règlemens de police que l'on trouve, à chaque époque, la véritable couleur des mœurs d'une nation. Si l'on veut se servir de cette pierre de touche pour apprécier l'état des mœurs dans Genève, depuis que l'esprit de Calvin y a été naturalisé, l'on n'a qu'à consulter un recueil publié en 1815, au profit de l'Hopital de Genève, sous le titre de : *Fragmens biographiques et historiques, extraits des registres du Conseil d'Etat de la République de Genève, dès* 1535 *à* 1792. (1)

Les partisans de Calvin ont attaqué Bolsec avec une violence qui annonce l'esprit de parti. Ils l'ont appelé *moine défroqué :* comme si un grand nombre des principaux prédicans *du pur Évangile* n'avaient pas été des prêtres et des moines, violateurs de leurs sermens et de leurs vœux ! et comme si les censeurs de Bolsec n'avaient pas accablé de louanges leurs bons amis qui en avaient fait autant ! Ses trois principaux détracteurs sont Bèze, Bayle, et le ministre Drelincourt. Bèze n'est pas un témoin recevable ; ses rapports intimes et sa complicité avec Calvin ne lui permettent pas de

(1) L'auteur est M. le baron de Grenus, ancien bourgeois de Genève, homme distingué par son rang social, ses connaissances et sa charité.

prendre place parmi les membres du jury. La réputation de Bayle, du côté de la *véracité*, est plus qu'*à la baisse*. La mesure de confiance qui peut être accordée à ses documens et à ses assertions est déterminée par l'auteur des *Remarques critiques sur son Dictionnaire* (1). Tout lecteur honnête classera le témoignage de Drelincourt à la place qu'il mérite, après avoir entendu la déclamation virulente à laquelle il se livre sur Bolsec : « Le puits de l'abîme s'est ouvert, et il en est sorti, au « milieu de la fumée de soufre, un scélérat vendu à « l'iniquité, visiblement possédé par un esprit de men- « songe; et même on peut dire que jamais l'enfer n'a « produit un monstre plus horrible ni plus digne de « l'exécration publique. » (2)

Les archives des tribunaux de Genève sont dépositaires des pièces du procès intenté à Bolsec : qu'on en médite l'ensemble et tous les détails, et l'on jugera si Bolsec fut aussi coupable qu'on a voulu le faire croire, et si, dans cette scène tragique, son accusateur figure aussi honorablement que lui ! « Gau- « tier (3), dit M. Picot, ainsi que la plupart des au- « teurs impartiaux qui ont écrit sur le procès de « Bolsec, reprochent à Calvin le défaut de support « dont il fit preuve dans cette occasion ; d'autant « plus, qu'ils paraissent eux-mêmes adopter les opi- « nions que Calvin frondait avec tant d'ardeur..... « Bolsec trouva dans Genève un grand nombre de par- « tisans. »

M. Picot avait dit précédemment : « Le caractère

(1) M. Joly, auteur de cet ouvrage, le fit imprimer à Paris en 1752, un vol. in-folio de plus de 800 pages, divisé en deux parties.

(2) Drelincourt, dans la Défense de Calvin, p. 100 et ailleurs.

(3) Dans ses notes sur l'histoire de Genève, par Spon.

« trop absolu, il faut l'avouer, de Calvin, se fait remar-
« quer dans cette querelle sous un jour frappant.....
« Cependant ce malheureux médecin, qui fut retenu en
« prison pendant plus de deux mois, *n'était coupable*
« *que d'avoir soutenu quelques opinions particulières*
« *sur un point de doctrine* fort contesté parmi les théo-
« logiens..... Calvin répondit à ses observations
« et à ses questions *d'une manière générale et assez*
« *obscure*..... Il est difficile de croire qu'il com-
« prît bien lui-même les argumens dont il se ser-
« vait. » (1)

Bayle, dont la plume court rapidement chaque fois qu'il veut prodiguer des insultes, charge la mémoire de Bolsec de deux faits odieux : Le premier est que sa seconde femme se comporta mal; l'autre, qu'il mourut *désespéré*. Il ne cite d'autre garant de cette double assertion que le témoignage de Bèze, qu'il comble alternativement d'éloges, tout en corrigeant lui-même si souvent ses méprises et ses inexactitudes. Par égard pour les lecteurs sensés, il aurait dû expliquer le mot de *désespéré;* et probablement verrions-nous que ce terme, sous sa plume, signifie que Bolsec mourut *catholique*.

Un seul fait suffira pour mettre en évidence le peu d'exactitude de ses ennemis dans leurs assertions. Bayle rapporte, dans son *Dictionnaire* (2), le témoignage de Pierre de La Vallade, où il est dit que Bolsec pleura et gémit grandement, dans le synode d'Orléans, en 1562, d'avoir chargé si méchamment de calomnies et d'opprobres la mémoire d'un si grand personnage et fidèle serviteur de Dieu (Calvin); et par malheur, il se

(1) Histoire de Genève, tom. II, p. 9 à 18.
(2) Art. Bolsec.

trouve, 1° que *la mémoire* du fidèle serviteur de Dieu, n'était pas encore *une mémoire*, puisque Calvin ne mourut qu'en 1564; 2° que Bolsec n'écrivit que 15 ans plus tard la vie de Calvin, c'est-à-dire en 1577. Voilà des accusations bien prouvées! il est assez vraisemblable que le professeur de Rotterdam a ri lui-même de cet effronté mensonge.

J'invite avec confiance tout homme sensé et impartial à lire, sans passion, les vies de Calvin et de Bèze, écrites par Bolsec, et je ne doute point qu'il ne lui en reste l'impression que j'ai éprouvée moi-même. L'auteur ne manque ni d'ordre ni de style, pour son époque; sa négligence est quelquefois relevée par la simplicité vive et la naïveté de nos bons anciens chroniqueurs. Il est, en général, assez rapide; et ses réflexions offrent presque toujours des aperçus pleins de naturel et de bon sens. Avec ces qualités, il a bien aussi ses défauts. Ses préambules sont trop longs et trop hérissés d'une érudition à peu près inutile : c'était là un travers littéraire, commun dans son siècle. Il faut convenir cependant, à sa décharge, qu'il l'a porté moins loin que beaucoup d'autres, et que lorsqu'une fois son sujet principal est entamé, il le suit sans s'en écarter. On désirerait que sa diction fût plus nette et plus soutenue. Il eût pu abréger certains détails, et accompagner son travail de ces recherches et de ces pièces précieuses, que l'on a mis tant de soin à soustraire; alors il eût rendu un bien plus grand service à l'histoire. Mais il faut tout dire : nous verrons bientôt que Bolsec fut encore trop heureux de conserver à la postérité son petit manuscrit, au milieu des vicissitudes et des traverses multipliées de sa vie.

On l'accuse d'avoir écrit par un esprit de dépit et de

vengeance, parce qu'il avait été maltraité. Dieu seul est scrutateur des cœurs ; mais sera-t-il donc défendu aux opprimés de révéler les iniquités de leurs oppresseurs! et n'accordera-t-on une créance exclusive qu'aux fauteurs, aux complices, et aux créatures vendues. Cette logique a été commode pour Bèze, pour Bayle et pour Drelincourt, mais elle n'est ni celle de la raison ni celle de la justice.

Sans doute, dès-lors que quelqu'un a des sujets de *plainte grave* contre celui qu'il charge, il est sage d'avoir l'œil ouvert sur ce qu'il dit. Mais, s'il est prudent de ne point admettre son témoignage avec précipitation, il serait de même également insensé et cruel de ne vouloir pas l'écouter. Au surplus, il faut bien distinguer ici l'injure même, personnelle au plaignant, sur laquelle il se porte comme accusateur, du reste des faits qui lui sont étrangers, et qu'il raconte long-temps après comme historien.

En tout cela, point d'excès, point de préjugés aveugles, point d'injustice. Les principes du droit naturel et d'une conscience calme et équitable ; voilà la véritable règle à suivre : c'est d'après elle qu'il faut examiner et juger. Or, en se plaçant à ce point de vue, pour apprécier Bolsec et ses deux ouvrages, les choses changent bien de face. Il écrit dans un pays rempli de Calvinistes et peu éloigné de Genève. Ses démêlés avec Calvin étaient passés depuis long-temps, et il se garde de les rappeler dans la vie de celui qui fut son persécuteur. Son ton, d'ailleurs, n'est point chargé d'exclamations, ni de ces termes de *chien*, de *pourceau*, de *coquin*, si familiers aux écrivains de son siècle, et surtout au *Réformateur* de Genève. Loin de là, excepté peut-être deux ou trois endroits, Bolsec

pourrait être mis en parallèle avec notre délicatesse moderne, pour le calme et l'observation des bienséances littéraires, dans le choix des tours et des expressions.

Que l'on confronte d'abord ce que Drelincourt dit du ton de Bolsec avec le livre même. Qu'ensuite l'on ouvre les œuvres de Calvin, l'idole du même Drelincourt; qu'on lise, par exemple, les pages honteuses adressées à Gabriel de Sacconay, ou la dernière réplique à Westphale, et que l'on compare! Mais non : le cynisme le plus révoltant, sous la plume de Calvin, les injures prodiguées, ne seront qu'un peu de vivacité et de la gaîté, que l'on croira même pouvoir louer; et quand le pauvre Bolsec voudra ouvrir la bouche pour éclairer la France et la Suisse sur le compte d'un homme qu'il est si important de bien connaître; ce sera, à en croire le dévot personnage Charles Drelincourt, *un monstre des plus horribles que l'enfer ait vomis, et dont les fureurs infectent l'univers.*

Afin que les lecteurs puissent juger avec connaissance de cause si les observations qui viennent d'être faites sont justes, nous allons placer sous ses yeux, à côté des violentes déclamations des censeurs de Bolsec, une page de son Epître dédicatoire, où l'auteur se peindra mieux que nous ne le ferions nous-mêmes : « J'appelle « Dieu en témoin que je n'ai été induit à écrire con« tre ledit de Bèze les très-énormes vices et vie d'i« celui Calvin, pour haine, ou malévolence particulière « que je leur porte; mais pour le zèle de vérité, et de « l'honneur de Dieu; aussi pour la compassion que j'ai « de la ruine et perdition de tant de pauvres idiots abu« sés. Semblablement, que je n'écris chose aucune, en ce « Traité, qui soit contre ma conscience, mais selon vérité;

« approuvée par témoignage d'écrits de la main même « d'icelui Calvin, par relation de personnages dignes de « foi, et selon que j'ai vu de mes yeux, et touché de ma « main. Jà de long-temps j'ai voulu mettre ce mien « opuscule en lumière, mais tous les moyens m'ont été « ôtés. Car il semble que l'ancien ennemi de Dieu et de « vérité a fait tout effort à m'empêcher, me suscitant si « grand nombre d'adversaires, qu'il m'a été force de le « supprimer jusqu'à présent; joint que les dévots et dé- « diés à la secte calvinienne, outre les embûches et en- « treprises de me mettre à mort, m'ont fait et font in- « cessamment la guerre; tâchant de me rendre odieux « à toutes sortes de gens, non-seulement par écrits « pleins d'invectives, morsures et impostures, desquels « ils font manifeste profession, et ont la possession; « mais encore sourdement par-dessous terre, écrivant à « leurs confédérés les lettres lesquelles m'ont souvent « été communiquées. De manière que si la main de Dieu « ne m'eût tenu ferme, et sa Providence ne m'eût pré- « paré des personnages insignes en foi et charité, pour « m'assister et secourir, je ne doute point que je ne fusse « englouti en un gouffre de désespoir en mes cala- « mités. »

Nous demandons maintenant : Est-ce là le ton d'un faussaire? Examinez chapitre par chapitre, vous y trouverez les mêmes caractères de fidélité historique. Les circonstances douteuses, il les donne sérieusement comme telles. Après l'aventure du jeune Provençal, il ajoute : *Mais je laisse cela au jugement de Dieu, qui révèlera les choses cachées.* Il commence le chap. XVme par ces mots : *Sur le point de sa chasteté et continence*, depuis son arrivée à Genève, *je n'en puis affirmer ni aussi nier.* Certes! il y a loin de cette réserve à l'impudence de Calvin

contre tout le Clergé catholique encore : conduite toujours injuste envers une classe entière d'hommes! et ces hommes enfin étaient des prêtres de l'Eglise universelle! Xavier portait le flambeau de la foi aux Indes; Charles Borromée édifiait l'Italie et rétablissait la discipline ecclésiastique; Hosius et Canisius répandaient en Allemagne, en Pologne, en Suisse, la bonne odeur de Jésus-Christ par leurs vertus et leurs lumières : François de Sales, un peu plus tard évêque de Genève, rappellera dans le monde chrétien, par ses écrits et ses exemples, l'esprit de la vraie piété; Vincent de Paule deviendra le bienfaiteur et le père de la France..... Combien le reste de l'Europe ne renfermait-il pas alors, et n'offrait-il pas peu d'années après, de pontifes et de solitaires, illustrés par des mœurs saintes, et respectés des Protestans eux-mêmes!

Drelincourt est venu à Genève : rien ne lui a manqué pour réfuter Bolsec, ni le temps, ni les matériaux. Hors un seul fait, celui de la fleur-de-lis, qu'il a discuté avec étendue (1), que répond-il au médecin français? Il suffira de présenter ici une courte analyse de l'endroit de sa *Défense de Calvin*, qui nous occupe.

Drelincourt prétend que Bolsec a inventé tout ce qu'il dit de Calvin (2). Ce n'est pas ainsi que l'on invente, surtout lorsqu'il s'agit de faits presque contemporains, qui se sont passés à peu de distance du lieu d'où l'on écrit, sur lesquels il est facile d'être démenti par la partie calomniée, qui a un si grand intérêt à le faire. L'auteur d'un libelle garde l'anonyme, et Bolsec a signé la vie de Calvin, il y a mis les dates du jour, du mois, de

(1) Il en sera question tout-à-l'heure.
(2) Pag. 102.

l'année : il a dédié son ouvrage à l'autorité supérieure ecclésiastique, à monseigneur l'Archevêque de Lyon. A quelle humiliante confusion ne se serait-il pas exposé, s'il n'eût fait qu'un roman d'infâmes détractions? Nous en avons déjà trop dit pour réfuter la misérable supposition du défenseur officieux de Calvin.

Sur le jeune Provençal, que Bolsec accuse d'avoir dérobé à Calvin 4,000 livres, et Lingey 2,000 livres, Drelincourt ne répond que par une exclamation (1) : « Vraiment oui, s'écrie-t-il, le *pauvre monsieur Calvin!* « avoir de pareilles sommes! » Bolsec réfute lui-même cette objection, lorsqu'il remarque que cette valeur de 4,000 livres était partie en flacons, tasses et cuillers d'argent, et partie en argent monnayé, qui était en une bourse. Lingey a pu ne parler que de ce dernier article. L'exclamation sur la pauvreté de M. Calvin est une faible réplique, puisque, outre son traitement, il avait à sa disposition l'argent des pauvres, sans parler encore des dons particuliers, offerts par cette noblesse française réfugiée à Genève, qu'il poussait à la bourgeoisie.

Bolsec raconte que Calvin s'est dit prophète, et sur ce point il n'est pas le seul à attester cette *vanterie apostolique*. Drelincourt justifie encore son héros par une pieuse exclamation : *Lui, se dire prophète! un homme si modeste!* (2)

Bolsec dit que l'on faisait bonne chère à Genève, et que Calvin y était souvent invité. Drelincourt, scandalisé d'une pareille imputation, s'écrie : *Bonne chère à Genève! des confesseurs de la foi, qui avaient tout quitté pour suivre J.-C.!* Horace reprendrait : *Risum teneatis, amici!*

(1) Pag. 103.
(2) Pag. 104.

Les autres récriminations de l'avocat de Calvin sont de cette force ; mais il s'indigne surtout que Bolsec ait osé taxer de fausseté la vie de son bien-aimé maître, écrite par Théodore de Bèze. *Cette vie, si simple, si naïve, si justement approuvée, ce Bèze, innocente colombe, qui a vu son héros évangélique couler à Genève des jours si beaux et si purs, et mourir de la mort des justes!*

Le touchant défenseur ajoute : Si l'on a un reproche à adresser à Bèze, *c'est de n'avoir pas assez loué l'homme de Dieu.* Il faut que M. Drelincourt soit bien difficile ; car enfin, pour un *Réformateur* de l'Eglise chrétienne, qui a porté la *charité* jusqu'à brûler Servet! et qui en a persécuté tant d'autres (1); un Réformateur dont la doctrine, de l'aveu même de Protestans distingués, n'est qu'un amas de contradictions, n'est-ce pas assez de dire « qu'il *a surpassé en certains points tous les hom-* « *mes apostoliques qui furent jamais.... Que lui seul n'a* « *point failli,* et qu'en comparaison, tous les autres n'*ont* « *fait que voltiger et s'égarer comme des ombres.* » (2)

L'on peut juger par ce qui vient d'être dit, de l'*exactitude*, de la *solidité*, de la *modération*, en un mot, du *mérite* de Drelincourt, comme historien et comme critique. Le seul point qu'il a traité moins dédaigneuse-

(1) Calvin, dans une lettre au marquis du Poët, son ami, qu'il qualifie de général de la religion en Dauphiné, lui donne, au sujet des Catholiques restés fidèles à la religion de leurs ancêtres, des conseils presque dignes du secrétaire de Néron : « Ne faites faute, lui dit-il, de défaire le pays de ces zélés « faquins, qui exhortent les peuples, par leurs discours, à se raidir contre nous, « noirecissent notre conduite, et veulent faire passer pour rêverie notre cro- « yance. Pareils monstres doivent être étouffés, comme je fis en l'exécution de « Michel Servet, espagnol. A l'avenir, ne pense pas que personne s'avise de « faire chose semblable. » L'original de cette lettre a été conservé dans les archives du marquis du Poët, à Montélimart.

(2) Vie de Calvin, par Bèze. — Rescius, p. 284, 306.

ment dans la vie de Calvin est celui des *stigmates* imprimés à Noyon sur les épaules de son client. Mais, après tout, à quoi se réduisent ses preuves? à des assertions négatives, à des recherches faites seulement dans les registres du chapitre, et non dans ceux de la ville, à la vérification desquels le célèbre Stapleton, auteur anglais, faisait avec confiance un appel en 1587 : « Que « l'on consulte encore aujourd'hui les registres publics « de la ville de Noyon en Picardie, on y lira que Jean « Calvin, convaincu d'un crime abominable (je m'abs- « tiens de le nommer), fut marqué sur le dos, par grâce « singulière de l'Évêque et des magistrats (car le bûcher « était la peine ordinaire de ce crime); et qu'après il « s'échappa de la ville; et d'honnêtes membres de sa « famille, qui vivent encore maintenant, *n'ont pu obte-* « *nir, jusqu'à ce jour*, qu'on fît effacer de ces registres « publics le souvenir de cette honteuse histoire, qui im- « prime une *certaine tache* sur toute cette famille. » (1) Les registres mêmes de la ville eussent-ils été compulsés, leur silence ne prouverait rien, parce que les recherches dont il est question sont beaucoup plus récentes que la falsification de ces actes que Lessius affirme avoir eu lieu. (2) Les informations particulières dont Drelincourt a voulu se prévaloir, ne re-

(1) « Inspiciantur etiam adhùc hodiè civitatis Noviodunensis in Picardiâ « scrinia et rerum gestarum monumenta; in illis adhùc hodiè legitur Joan- « nem hunc Calvinum sodomiæ convictum, ex Episcopi et Magistratûs indul- « gentiâ solo stigmate in tergo notatum, urbe excessisse. Nec ejus familiæ ho- « nestissimi viri adhùc superstites, impetrare hactenùs potuerunt, ut hujus « facti memoria, quæ toti familiæ notam aliquam inurit, è civicis illis monu- « mentis ac scriniis eraderetur. »

(2) Cette falsification était d'autant plus facile, que les registres importans consistaient en quelques cahiers de simple papier, non reliés. D'après Lessius, la falsification aurait eu lieu déjà avant 1610, puisque c'est l'époque à laquelle il écrivait.

posant que sur les susdits registres, ne peuvent être invoquées contre la certitude d'un fait qui est d'ailleurs attesté par plusieurs auteurs respectables qui ont écrit long-temps avant Bolsec. Nous apprenons que cette question historique est traitée d'une manière solide dans un opuscule qui vient de paraître sous le titre de *L'Ombre de Rousseau, en réponse à l'Ombre de Calvin.* Nous nous dispensons ainsi d'entrer dans de plus longs détails. Nous ajouterons seulement une observation sur un fait qui rend la bonne foi de Drelincourt ou son exactitude comme historien assez suspecte. Edmond Campian ayant, dans un de ses écrits, fait allusion, en passant, aux stigmates de Calvin, Witaker, théologien protestant, entreprit de justifier le transfuge de Noyon. Campian alors n'était plus. Durćus, autre Catholique, répliqua pour lui. Il appuya plus fortement sur la circonstance de la fleur-de-lis, et mit Witaker dans la nécessité ou d'apporter de bonnes preuves négatives, ou de s'avouer vaincu. Mais quoique ce Protestant ait pris la plume contre Durćus, il n'a plus eu la *témérité* de toucher le point des stigmates. De là Lessius conclut, avec raison, qu'il n'avait rien à répondre.

Que fait Drelincourt pour atténuer la force de cette conséquence ? Il commence par remarquer (p. 69) que Witaker était d'une exactitude incomparable à répondre à tout. (Notez bien ceci, lecteur.) Ensuite il nie que Durćus soit jamais revenu sur l'aventure de Noyon. « J'ai *lu* et *relu*, dit-il, *plusieurs fois* Durćus sur cet « article, tel qu'il est imprimé avec Witaker, et *je n'y* « *ai point trouvé ces paroles*, etc. »

Voilà une assurance donnée très-positivement. Par malheur, l'auteur des *Remarques sur Bayle* a voulu s'assurer à son tour si Drelincourt niait avec exactitude

l'existence du texte de Duréus. Il s'est procuré l'ouvrage en question de cet écrivain, et, non-seulement il y a trouvé, à la page 73, *verso*, le passage dont il s'agissait; mais encore il en a *lu* un autre, qui parle aussi de la fleur-de-lis, à la page 65, *recto*. (1)

Que l'on juge à ce trait si Drelincourt *avait bonne vue*. Que l'on convienne en même temps avec Lessius et Richelieu, que le silence du cher Witaker, qui était d'ailleurs *incomparable pour ce qui est de répondre à tout*, devient par là une preuve d'une très-grande force.

Drelincourt se prévaut aussi du silence de quelques écrivains catholiques, pour contester le fait de la fleur-de-lis, rapporté par Bolsec; comme s'il était difficile de rencontrer, dans des rapports de société et dans la carrière des lettres, quelques hommes qui, par ménagement pour le parti protestant et par une timide condescendance, se soient abstenus de parler d'un fait trop honteux pour les partisans de la nouvelle réforme, ou n'en aient fait mention que comme d'une anecdote incertaine et douteuse. Décidé à n'admettre que ce qui convient à ses vues et à ses préjugés, il rejette ensuite hardiment les assertions les plus positives de ceux qui chargent la mémoire de Calvin, quelque respectable que soit d'ailleurs leur autorité : *Ceux qui allèguent de tels témoignages*, dit-il (2), *devraient rougir de honte*. La seule raison qu'il allègue pour récuser leur déposition,

(1) Remarques sur Bayle, addition, p. 18, deuxième colonne.

L'édition de Duréus, que Joly a consultée, est un in-8, imprimé à Paris en 1582, et intitulée : « Confutatio Gulielmi Witakeri.... ad rationes decem, « quibus fretus Edmundus Campianus.... certamen anglicanæ Ecclesiæ ministris obtulit in causâ fidei. »

Il existe une seconde édit. de ce livre, d'Ingolstad, en 1585, et encore in-8.

(2) Défense de Calvin, pag. 60.

c'est qu'ils sont d'une autre religion (1). Plaisante manière de raisonner ! Il n'y a de croyable en tout, contre nous, que Théodore de Bèze, qui est pourtant d'une religion un peu différente de la nôtre. Selon *le cher trésor* (2) de Calvin, ce serait un crime de douter de l'innocente candeur et de l'incorruptible fidélité du mari de Candide ! Il faut que ces Messieurs aient une singulière idée de la postérité, pour supposer que cette logique, folle et révoltante, pourrait toujours prévaloir ! Etrange *impartialité*, qui ne permet pas aux Catholiques d'ouvrir la bouche, et qui concède aux Protestans le droit d'en imposer à la raison !

Les détracteurs de Bolsec, au sujet de la vie de Calvin, ont prétendu isoler son témoignage, comme s'il était le seul écrivain qui eût rapporté les faits qu'il convient à ces Messieurs de nier. En recourant à ce subterfuge, ils ne font pas preuve de bonne foi ou d'érudition. La grave inculpation de la fleur-de-lis est constatée par un grand nombre d'auteurs, tant antérieurs que postérieurs à Bolsec, dont quelques-uns mêmes étaient Protestans. Que Calvin se soit donné pour prophète, voilà ce qu'affirment Florimond et Cayer. De Rouvray, ancien ministre réformé, auquel le gouvernement de Berne délivra un certificat si honorable (3), affirme avoir *lu* les paroles suivantes, sorties de la bouche de Calvin, du haut de la chaire, à diverses reprises, et souvent imprimées, ajoute De Rouvray, dans quelques anciens recueils de ses sermons : *Je suis prophète, j'ai l'esprit de Dieu; si Jean Calvin est un trompeur*,

(1) Défense de Calvin, pag. 128 et suivantes.

(2) Qualification que prenait Drelincourt.

(3) Voyez l'ouvrage intitulé : « L'Abomination du Calvinisme. » Paris, 1650, p. 83.

c'est toi, ô Dieu, qui l'a trompé le premier. Cependant Drelincourt nie avec une futilité incroyable ce trait de l'orgueil de son maître qu'il dit avoir été si modeste. Rescius, auteur si grave et si exact dans ses assertions, fait mention de l'enlèvement de lettres confidentielles, écrites par Calvin à Viret, exécuté par ordre de Messeigneurs de Berne, et dans lesquelles il assure, ainsi que Bolsec, que l'on trouva la preuve d'une horrible conspiration contre le royaume de France. Drelincourt montre une partialité de fantaisie en rejetant, sans raison, le récit de certains auteurs, qu'il exalte et qu'il fait valoir, lorsqu'ils sont favorables à la cause dont il s'est fait le champion. Ces écrivains parlent-ils comme Bolsec des remords et des regrets de Calvin, de sa mort, de son esprit de vengeance, de son irritation dans les controverses, il fait la sourde oreille, et s'inscrit en faux contre les affirmations les plus positives. La défense de Calvin, sortie de sa plume, est donc d'une bien faible autorité pour tout homme qui cherche des preuves et non des phrases.

En faisant réimprimer un document historique, qui n'existe plus que dans un bien petit nombre de bibliothèques, nous ne saurions nous empêcher d'exprimer ici toute notre pensée. D'où vient que sur un point aussi sérieux que celui de la religion, on tiendrait à Calvin plus qu'à la vérité? Que sert-il de se tromper soi-même aux dépens de son avenir éternel? En produisant des témoignages, revêtus de circonstances, certainement dignes de considération, nous ne disons pas aux lecteurs : *Croyez sur parole,* mais nous les invitons à examiner. Pourquoi voudrait-on se décider, les yeux fermés, pour les mensonges de Bayle, les *distractions* et les flatteries de Bèze, les frivoles négations de Drelincourt, dont

nous n'avons pas même relevé les propres erreurs? On conçoit qu'au XVIme siècle, où le tourbillon des opinions nouvelles et l'ardeur des passions donnaient tant de force à l'esprit de parti, Genève protestante ait été si facile à se prêter à l'apothéose du transfuge de Noyon; on conçoit encore qu'elle ait persévéré dans ces dispositions de docile ou plutôt d'aveugle croyance, pendant que le système politique de l'Europe semblait lui montrer le gage de sa liberté et de son indépendance dans son attachement au Protestantisme ; mais aujourd'hui où les destinées des nations reposent sur des bases si différentes, et où Genève est le chef-lieu d'un canton suisse ; aujourd'hui où la Réforme n'offre plus un corps de doctrine, où le professeur de théologie, nommé par la Vénérable Compagnie et approuvé par le Conseil d'Etat, enseigne et imprime publiquement *que le Calvinisme n'est pas le Christianisme;* pourquoi Genève resterait-elle servilement subjuguée par une réputation si peu solide, et consentirait-elle encore à porter les armoiries d'un étranger, banni de son pays, et dont le caractère n'offre rien de noble et d'aimable. Nous avons cru remplir un devoir envers les hommes consciencieux et envers la jeunesse, en mettant sous leurs yeux le tableau moral du prétendu Réformateur, et en leur disant : Regardez, et jugez s'il mérite votre confiance et votre vénération !

Nous terminerons cette Notice par une réflexion, qui, sans se lier directement au sujet que nous venons de traiter, ne lui est cependant pas étrangère, et nous est suggérée par une phrase importante que

l'on trouve dans la Notice publiée par la Vénérable Compagnie sur les fêtes et cérémonies du Jubilé de 1835. On annonce des conférences ecclésiastiques, dans lesquelles les pasteurs de Genève s'entretiendront avec les députés envoyés par les Consistoires étrangers, des grands intérêts de la religion et du Protestantisme. Il nous semble qu'à l'époque où nous sommes arrivés, il serait digne des hommes sages des diverses communions chrétiennes, séparées depuis le XVIme siècle de l'Eglise mère, dans le sein de laquelle tous leurs ancêtres étaient nés; il serait digne, disons-nous, de l'amour qu'ils ont pour la prospérité de la religion et de la société, d'examiner avec une sérieuse impartialité les questions suivantes :

PREMIÈRE QUESTION.

Les hommes qui, au XVIme siècle, ont entrepris de renverser de fond en comble l'Eglise chrétienne, avaient-ils le droit de bouleverser et détruire un ordre de choses, légalement constitué et dirigé par des supérieurs légitimes, dont tous les peuples chrétiens respectaient l'autorité ?

DEUXIÈME QUESTION.

Les chefs de la nouvelle religion ont-ils été animés d'un esprit de *réforme* ou d'un esprit de *révolution?*

TROISIÈME QUESTION.

Est-il juste de faire peser sur tout le Clergé catholique toute la responsabilité des abus qui s'étaient introduits

dans l'Eglise? L'histoire n'attestet-elle pas qu'il faut en chercher, en grande partie, les causes dans d'autres influences, et, en particulier, dans les suites de l'irruption des Barbares, dans la forme anarchique des gouvernemens, dans la cupidité et la fausse politique des souverains?

QUATRIÈME QUESTION.

Les doctrines prêchées par les prétendus Réformateurs, et les moyens qu'ils ont employés pour les faire adopter et les propager, pouvaient-ils et ont-ils été le remède aux abus existans?

CINQUIÈME QUESTION.

Les principes des Réformateurs étaient-ils plus propres que ceux du Catholicisme à apprendre aux rois et aux peuples à remplir leurs devoirs mutuels et à respecter leurs droits réciproques?

SIXIÈME QUESTION.

Les partisans et les protecteurs du nouvel ordre de choses n'ont-ils pas attenté au droit de propriété, et n'ont-ils pas donné un funeste exemple, en s'emparant avec violence de tous les biens du Clergé séculier et des ordres religieux? Cette spoliation arbitraire a-t-elle été vraiment profitable aux états qui se la sont permise?

SEPTIÈME QUESTION.

Les novateurs, en ébranlant l'équilibre du système politique qui réunissait les princes faibles et opprimés

autour de grandes puissances protectrices, n'ont-ils pas provoqué l'asservissement des petits états qui étaient en contact les uns avec les autres, et qui conservaient une honorable indépendance sous l'égide des coutumes antiques, des intérêts locaux, et sous l'appui de l'opinion publique?

HUITIÈME QUESTION.

Si l'on place dans une balance les maux causés et les biens procurés aux divers états de l'Europe par la Réformation, les maux seront-ils compensés par les biens?

NEUVIÈME QUESTION.

Avant l'apparition de la Réforme, le Catholicisme avait-il été défavorable au développement de l'esprit humain, au perfectionnement de ses facultés intellectuelles, aux progrès des beaux-arts, des lettres, des sciences, et à la conservation des antiquités grecques et romaines?

DIXIÈME QUESTION.

L'Europe ne doit-elle pas de la reconnaissance, pour le progrès des lumières, à l'Eglise romaine qui procura l'affranchissement des villes, qui provoqua l'entreprise des Croisades, qui accueillit et protégea les Grecs réfugiés de Constantinople, et qui encouragea toutes les découvertes utiles de ces temps-là?

ONZIÈME QUESTION.

Depuis le XVIme siècle jusqu'au milieu du XVIIIme, les Protestans ne sont-ils pas au moins aussi coupables que les Catholiques des obstacles mis aux progrès des lumières?

DOUZIÈME QUESTION.

Depuis le milieu du XVIIIme siècle, l'impulsion que le Protestantisme, première source et allié puissant d'une philosophie incrédule, a donnée à la culture des sciences et des lettres, à l'éducation de la jeunesse, et à l'amour effréné pour la liberté et l'indépendance, a-t-elle été heureuse pour le repos, le bien-être des sociétés, et la conservation des principes du Christianisme?

JEAN CALVIN.

AVIS DES ÉDITEURS.

L'édition de 1582, sur laquelle on a fait cette nouvelle réimpression, était remplie de fautes de tout genre, et presque sans ponctuation. On a apporté le plus grand soin à rétablir le texte dans sa pureté originale, et à conserver, sans aucune altération, le tour naïf et les vieilles expressions de l'époque. Cependant, pour ne pas fatiguer une classe de lecteurs très-nombreuse, on a cru devoir ramener à l'ordre grammatical actuel, quelques endroits dont les locutions tronquées ou obscures, n'ajoutaient rien à l'intérêt et nuisaient à la clarté.

HISTOIRE

DE LA

VIE, MOEURS, ACTES, DOCTRINE ET MORT

DE

JEAN CALVIN,

Jadis Ministre de Genève;

RECUEILLIE

PAR M. JÉROME-HERMÈS BOLSEC,

Docteur-Médecin à Lyon.

CHAPITRE PREMIER.

Entre tous les malheurs introduits en ce monde par le père du mensonge et auteur de péché, après la chute des premiers parens, l'hérésie a le plus apporté de troubles, séditions et divisions en tous temps et âges. Ce monstre horrible et très-pernicieux, est engendré d'orgueil et d'ignorance. Et l'hérétique participe de ces deux comme de ses deux proches parens et progéniteurs. Car tous hérétiques sont superbes, orgueilleux, et présumant

de soi plus de bien et vertu qu'il n'y a en effet, jusqu'à mépriser tous autres qui ne sont de leur secte, même leur porter haine. Ils sont, outre plus, ignorans, se repaissant et contentant de l'opinion, laquelle ils ont fichée en leur cerveau, de laquelle ils ne peuvent être détournés, ni par raison aucune ramenés à la lumière de vraie science et connaissance de vérité. En tous temps et saisons, ce père de mensonge, ennemi de paix et tranquillité, s'est efforcé de troubler et corrompre l'union des esprits humains, et cacher la sincère connaissance de vérité..... (1).

CHAPITRE II.

Mais il semble qu'en nos jours, ledit ennemi de Dieu et d'union chrétienne ait ramassé la plupart des hérésies et fausses doctrines déjà de long-temps réfutées et condamnées. Et les a remises en une ville de Genève, par Jean Calvin, de Noyon, homme, entre tous autres qui furent onc (2) au monde, ambitieux, outrecuidé (3), arrogant, cruel, malin,

(1) On a cru devoir supprimer une longue énumération (assez inutile ici) d'anciennes hérésies.

(2) *Onc*, jamais.

(3) *Outrecuidé*, présomptueux.

vindicatif, et surtout ignorant, comme j'espère ci-après vraiment et vivement démontrer : nonobstant que soit contre l'opinion de plusieurs, qui assez mal diligemment ont pressé et considéré sa doctrine, et sont abusés par les mensonges et babils fardés de Théodore de Bèze, successeur dudit Calvin en l'administration de leurs fausses doctrines dedans ladite ville. Car ce jaseur affété et effronté babillard, en une sienne préface au commentaire d'icelui (1) Calvin, sur le livre de Josué, écrit la vie, mœurs, actes et trépas de sondit prédécesseur, lequel il appelle son maître, ami et père, l'exaltant sur tous autres qui furent onc au monde en genre de sainteté de vie et de science. Et en son discours semble affirmer que Dieu est tenu et fort obligé audit Calvin, comme à celui qui seul a soutenu son honneur et gloire, et maintenu la foi chrétienne en cet âge; et sans lequel Dieu perdait sa gloire, et la foi périssait.

Voyant donc que tels mensonges et détestables blasphèmes avaient tant de cours et autorité par la France et pays circonvoisins, au très-grand déshonneur de Dieu, vitupère (2) de Notre Seigneur Jésus-Christ son Fils : plus, à la ruine d'infinis pauvres idiots, qui, abusés par telles rusées menteries, laissent le vrai troupeau de la mère sainte Eglise, pour se retirer et dédier à la secte et fausse doctrine de Calvin. J'ai mis ce petit livre en avant,

(1) *D'icelui*, de ce, de celui-ci, duquel, etc.
(2) *Vitupère, vitupérer*, blâme, blâmer.

afin de faire connaître qui et quel fut ledit Calvin ; et combien sont loin de ce qu'ils se persuadent de la vertu, mœurs, sainteté et doctrine d'icelui, tous ceux qui, par légèreté et zèle mal accompagné de science, se sont voués et liés à sa secte et doctrine. Laissant donc à une autre œuvre qui ensuivra incontinent celle-ci, la vie dudit de Bèze, et comment d'un poète lascif, débordé en tous genres de vices et voluptés sensuelles, il a été changé en docteur tout subitement, voire (1) de la Sainte Ecriture, même de l'Epître de saint Paul aux Romains, qui est la plus difficile et de plus d'importance entre toutes les œuvres dudit Apôtre ; je réfuterai les titres d'honneur qu'il donne à sondit père, maître et ami, faussement; prouvant tout le contraire de ce qu'il en écrit, protestant devant Dieu et toute la cour céleste, et toutes personnes de bon et sain esprit, que colère, ni envie, ni malévolence (2), ne me feront dire ou écrire chose qui soit contre vérité et ma conscience. Ains (3) que je me réputerais ingrat à la grâce de Dieu, et rebelle à ma conscience, si je ne mettais ladite œuvre en lumière ; car j'ai attendu longuement à la mettre hors, espérant toujours quelque amendement et réformation ; mais voyant les choses aller de mal en pis, et le mensonge obscurcir la vérité, je suis pressé et contraint en mon esprit de mettre fin à mon long désir.

(1) *Voire*, même.
(2) *Malévolence*, malveillance.
(3) *Ains*, mais.

CHAPITRE III.

Platon, docteur et philosophe, non à dépriser, comme doué de grandes grâces de Dieu, composa une cité (1), pour la garde de laquelle il constitua crainte et vergogne (2), sans lesquelles est fort difficile de garder modestie ; ains tout à l'instant que ces deux gardes sont endormies, ou du tout (3) perdues, tout se perd et chacun se fourvoie, et sort hors des termes de raison, faisant (4) à l'envi avec les plus barbares et inhumains qui furent onc au monde, voire avec les diables mêmes, en genre de mensonges et déguisemens de vérité. Or Théodore de Bèze montre bien clairement avoir banni de soi crainte et vergogne, entre ses autres écrits, en sadite préface singulièrement, en laquelle il s'efforce de faire croire choses diamétralement contraires à vérité, et de louer son maître, père et ami si hautement, qu'icelui semble avoir surmonté tous ceux qui l'ont précédé de temps en genre de vertus et doctrine.

(1) La République de Platon.
(2) *Vergogne*, honte.
(3) *Du tout*, entièrement.
(4) *Faisant*, agissant, travaillant.

Entre autres qualités qu'il lui donne, il lui attribue une excellente douceur, bénignité et facilité à pardonner à ses ennemis; combien qu'il fût très-colère, malin et persévérant en malignité, ne remettant jamais son ire (1) depuis qu'il l'avait une fois conçue contre quelqu'un. De ceci rendra bon témoignage l'histoire de Michel Villanovanus, autrement appelé Servet, médecin, homme vraiment fort arrogant et insolent, comme testifient (2) ceux qui l'ont connu à Charlieu, où il demeura chez La Rivoire, environ l'an 1540. Contraint de se partir de Charlieu, pour les folies lesquelles il faisait, il se retira à Vienne en Dauphiné, duquel lieu il écrivit à Calvin étant à Genève, et ce fut l'an 1546; et lui envoya un livre écrit à la main, avec trente épîtres siennes, ès quelles il reprenait ledit Calvin, et corrigeait certaines fautes et erreurs, lesquelles il avait recueillies en son institution chrétienne, et autres siennes œuvres, au grand vitupère dudit Calvin et de sa doctrine. De quoi icelui Calvin, fort irrité, conçut contre Servet haine mortelle, et délibéra en soi-même de le faire mourir: ce qu'il manifesta dès le même an, par une lettre écrite de sa main propre à Pierre Viret étant lors à Lausanne, le jour des ides de février; de laquelle lettre la superscription est: *Eximio Domini nostri Jesu-Christi Servo Petro Vireto,*

(1) *Ire*, colère.
(2) *Testifier*, témoigner.

Lausanensis ecclesiæ pastori, Symmystæ charissimo. Et entre les autres choses lesquelles il met en ladite lettre, dudit Servet il dit ainsi : *Servetus cupit huc venire, sed à me accersitus. Ego autem nunquam committam ut fidem meam eatenus obstrictam habeat. Jam enim constitutum apud me habeo, si veniat, nunquam pati ut salvus exeat.* C'est-à-dire : « Servet désire de « venir ici (assavoir à Genève), mais il veut être appe- « lé par moi; mais je ne ferai jamais si grande faute « qu'il ait ma foi étreinte ou liée jusqu'à cela; car « j'ai délibéré en moi-même, s'il vient, ne permet- « tre que jamais il sorte sauf. » Quels termes, je vous prie, sont ceux-là, d'homme si doux et facile à pardonner à ceux qui lui font déplaisir!

La lettre dudit Calvin est venue en mes mains par volonté de Dieu, et l'ai montrée à plusieurs personnes honorables, et encore sais où elle est. Mais serait peu d'avoir usé de paroles si peu chrétiennes, si l'effet ne fût ensuivi; car ledit Calvin chercha cependant tous moyens pour nuire audit Servet et pourchasser (1) sa mort; auxquelles fins il écrivit une lettre au révérendissime seigneur Cardinal de Tournon, pour lors vice-roi en France, et en icelle lettre il accusait Servet d'hérésie, de quoi ledit seigneur Cardinal se prit fort à rire, disant qu'*un hérétique accusait l'autre*. Cette lettre me fut montrée, et à plusieurs, par monsieur du Gabre, secrétaire dudit seigneur Cardinal. Guillaume Triel écri-

(1) *Pourchas, pourchasser*, poursuite, poursuivre.

vit aussi à plusieurs à Lyon et Vienne, à l'instigation de Calvin, sur ce propos, dont (1) ledit Servet fut mis en prison, dont il échappa.

CHAPITRE IV.

Or, puis après, en l'an 1553, Servet, échappé de prison, et fuyant de Vienne, se retirait en Italie, et passa par la ville de Genève un jour de dimanche, auquel jour même il se délibérait d'en partir, pour la crainte qu'il avait de Calvin, s'assurant toutefois de n'être empêché ce jour-là, sur les statuts et priviléges de la ville : nonobstant lesquels, Calvin, averti de la venue de Servet, envoya incontinent son serviteur, appelé Nicolas, pour faire donner les arrêts audit Servet, et se faire partie contre lui, ce qui fut fait le jour même; et le lendemain, Calvin envoya son frère Antoine pour être caution de son serviteur. Or le pourchas de la mort de Servet fut si chaudement mené, et sollicité par Calvin et ses adhérens, qu'il fut brûlé tout vif, à petit feu, au grand contentement de ce si doux et facile à pardonner, père, maître et ami du vénérable Théodore de Bèze.

(1) *Dont*, pour laquelle raison.

Je sais bien qu'il me sera répondu ce que Calvin écrit pour ses excuses, au livre lequel il composa, après la mort dudit Servet, contre ses erreurs. Car, entendant que plusieurs personnes étaient fort scandalisées de telle exécution en Genève, ayant peu de jours par avant, icelui Calvin, mis en lumière un livre par lequel il disait que les hérétiques ne devaient être mis à mort; composa, dis-je, ledit livre contre les erreurs d'icelui Servet, excusant échevins et chefs de justice de Genève, et soi-même, de telle sévère exécution; allégnant que lesdits Genevesans ne donnèrent telle sentence de mort contre Servet, mais les Eglises de Zurich, Berne et Bâle. De manière que ceux de Genève, selon son dire, ne furent qu'exécuteurs de la sentence desdites Eglises; ce qui est frivole et mensonge trop apparent, selon ce qu'on peut recueillir dudit livre, auquel, entr'autres choses, il dit que les Eglises des Suisses l'avaient condamné à mort : et afin, dit-il, qu'il apparaisse à chacun que ce que je dis soit véritable, je mettrai ici la lettre des seigneurs de Zurich, qui, pour cause de brièveté, servira de témoignage pour toutes les autres qui sont de la même teneur. Or, qui aura ledit livre de Calvin, de la mort et erreurs de Servet, qu'il considère diligemment la susdite lettre de Zurich contre Servet; il n'y trouvera chose plus griève, ni concernant la mort d'icelui, que cette sentence seule : *Vestrum sit videre quomodo temeritatem hominis hujus coerceatis.* C'est-à-dire : « Sera à vous à re-

« garder comment vous réprimerez la témérité de « cet homme. » Mais il n'y a aucune mention de le faire mourir.

Je n'écris point ces choses pour déplaisir que j'aie de la mort d'un si ord (1) et monstrueux hérétique que fut Servet; car il était du tout (2) méchant et indigne de converser avec les hommes : et désirerais que tous ses semblables fussent exterminés, et l'Eglise de Notre Seigneur fût bien purgée de telle vermine; mais je presse ceci pour montrer l'astuce de Satan, qui, pour décevoir les pauvres ignorans trop crédules, a suscité un jaseur affété, et a induit à louer du titre de douceur, bénignité et facilité à pardonner, un très-malin, cruel et vindicatif personnage : de la malignité duquel on voit encore un autre manifeste signe en la même lettre sienne à Pierre Viret, par ces paroles expresses : *Unum prætericram Petrum Amœum Cartularium, teneri mea causa in carcere jam ultra quindecim dies. Nunc crudelitatis accusor à quibusdam, quod ultionem tam obstinato animo prosequar. Rogatus sum ut me deprecatorem velim interponere. Negavi me id facturum, donec mihi constet quibus me calumniis gravaverit.* C'est-à-dire : « J'avais passé « en silence une chose; c'est que Pierre Ameau, « faiseur de cartes, est, par mon instance, en pri- « son dès quinze jours en çà. Maintenant je suis

(1) *Ord,* sale.
(2) *Du tout,* entièrement.

« accusé de cruauté par aucuns, de ce que je pour-
« suis la vengeance de courage si obstiné. Je suis
« prié de m'entremettre pour intercéder contre ce
« que pourchassais : j'ai dit que je ne le ferais
« point, jusqu'à ce que j'aie certitude de quelles
« calomnies il m'a chargé. » Sont-ce pas paroles et sentences d'un homme doux, bénin et facile à pardonner les injures qui lui sont faites, tel que le décrit ce bon et saint prophète de Bèze.

CHAPITRE V.

Or c'est trop demeurer sur ce point : il faut passer plus outre de la vie et faits dudit Calvin, tant exalté en la préface de Théodore de Bèze, en genre de vertus, sincérité de vie et de doctrine. Voyons premièrement de ses mœurs et actes, puis nous dirons de sa doctrine.

De sa nativité en la ville de Noyon, en Picardie, l'an 1509, je n'en dis autre chose. De son père, Girard Cauvin, pareillement je n'en dirai sinon que, selon une attestation faite des plus apparens de ladite ville de Noyon, et baillée, par écrit de notaire-juré, à un Berthelier, secrétaire de la Seigneurie et Conseil de Genève, fut un très-exécrable blasphémateur de

Dieu. Je puis dire ceci pour avoir vu ladite attestation ès mains dudit Berthelier, qui avait été expressément envoyé pour avoir information de la vie et mœurs, et de la jeunesse dudit Calvin; et en ladite attestation, était contenu que ledit Calvin, pourvu d'une cure et d'une chapelle, fut surpris ou convaincu du péché de sodomie, pour lequel il fut en danger de mort par feu, comme est la commune peine de tel péché; mais que l'évêque de ladite ville, par compassion, fit modérer ladite peine en une marque de fleur de lis chaude sur l'épaule (1). Icelui Calvin, confus de telle

(1) Ce fait est aussi rapporté par un nombre assez considérable d'auteurs graves, long-temps avant que Bolsec écrivit cette histoire. Voici les noms de quelques-uns : Simon Fontaine en a parlé l'an 1557; Lavacquerie, en 1561; De Mouchy, en 1562; Surius, en 1566; Du Préau, en 1567, etc...

De célèbres protestans allemands ne s'exprimaient pas, sur ce point historique, difficile à ébranler, avec moins de confiance que les compatriotes de Calvin. L'un d'eux, très-estimé, et contemporain du fait, Conrad Schlussemberg, ne craint pas de dire : (*hæc*) *nunquàm luculenter et solidè refutata.* « Jamais on n'a répondu clairement et solidement à ce reproche. » Si ces mots sont remarquables, ceux qui les accompagnent dans le texte ne le sont pas moins (*Calv. theol.* lib. II, fol. 72).

Il serait à souhaiter, dans l'intérêt de l'histoire, qu'on réunît, avec sincérité et discernement, tous les documens que le temps nous a conservés sur cette circonstance de la vie du réformateur français. Ils sont encore suffisans pour établir une opinion prudente et bien fondée.

vergogne et vitupère, se défit de ses deux bénéfices ès mains du curé de Noyon (1), duquel ayant reçu quelque somme d'argent, s'en alla vers Allemagne et Italie, cherchant son aventure, et passa par la ville de Ferrare, où il reçut quelque aumône de Mme la Duchesse. Mais je ne veux pas laisser passer que se partant de Noyon, il changea son surnom de Cauvin en Calvin, prenant ce nom ou ignoramment, n'y considérant pas plus outre; ou délibérément, parce que ce nom convenait avec ses mœurs, conformes à celles d'un Calvinus, malin et vindicatif personnage, auquel Juvénal écrit sa treizième satire, lui attribuant ce vers : *At vindicta bonum quo non fœlicius ullum.* C'est-à-dire : « Vengeance est un bien plus heureux que tout « autre. » Il fut aussi un temps qu'il se faisait appeler Charles de Heppe ou Happe-Ville : et ainsi se soussignait en toutes ses lettres.

(1) L'auteur, en voulant ici être court, n'est pas assez précis. Peut-être le principal curé de Noyon intervint-il aussi dans la résignation; mais il est certain que Calvin résigna réellement ses bénéfices à deux particuliers. On relève ce détail de peu d'importance, parce que l'exactitude des dates, citations, etc... mérite, dans ce livre, qu'on lui supplée le peu qui lui manque.

qu'un jour ils se promenèrent par la ville, tous portant chacun un poireau au bonnet, pour un bouquet. Farel les alla trouver en la prison, et leur dit mille paroles rudes, et outrages, comme aussi il était fort excessif en colère, et de cerveau peu rassis, au rapport de tout homme qui l'a connu et pratiqué. Or, connaissant, les seigneurs du Conseil, l'acte de ces prisonniers procéder plus de jeunesse et folie que de maligne entreprise, après quelques remontrances et corrections de paroles, les mirent hors de prison. Sur ce, lesdits ministres prirent argument et occasion de crier en leurs prêches contre les seigneurs du Conseil. Courault, entre les autres, s'escarmouchait en chaire, et disait infinis opprobres d'eux. Le dixième de mars, un dimanche, auquel jour on devait tenir Conseil général, Calvin, prêchant à Rive, dit ces mots exprès, que le Conseil qu'on devait tenir était Conseil du diable, et dit plusieurs opprobres et vilenies contre les seigneurs du Conseil, tendant à dissension et tumulte.

J'ai récité ceci (1) quasi de mot à mot, comme elles ont été transcrites du Livre Rouge qui est en la Maison-de-Ville, et sais où en est ledit écrit, au commandement de qui le voudra voir. Le douzième dudit mois de mars, furent apportées lettres des seigneurs de Berne à ceux de Genève, pour les avertir que le synode, duquel ils leur

(1) *Ceci*, pour *ces choses*.

avaient par avant écrit, serait tenu à Lausanne, le dernier jour du même mois de mars; et furent lues ces lettres en présence de Farel et Calvin, à cette cause appelés au Conseil, en la Maison-de-Ville; et leur fut fait commandement d'y aller ensemble, prières amiables de n'outrager et médire ainsi, en leurs prêches, publiquement du magistrat; mais que s'ils connaissaient aucuns (1) d'eux vicieux et mal vivans, après avoir usé en leur endroit de la correction fraternelle, selon la doctrine évangélique, et iceux vicieux ne s'amendant, le faisant savoir au magistrat, il en serait fait ce qui appartiendrait à justice. Pour toutes ces remontrances et prières, lesdits Farel, Calvin et Courault, ministres, ne voulurent désister de crier en leurs prêches contre iceux seigneurs du Conseil, les blâmant, vitupérant et diffamant. Dont (2) ils usèrent de menaces et défenses rigoureuses sur peines; mais tout cela fut en vain, ni pour toutes défenses voulurent cesser: surtout Courault usait de termes fort étranges et piquans, les appelant ivrognes, pourceaux, et encore pis.

(1) *Aucuns*, quelques-uns.
(2) *Dont*, pour cela.

ment aucun. Et, parce que le matin dudit jour, nonobstant les charitables et affectionnées prières qui avaient été souvent faites par avant tant à lui qu'à ses compagnons; plus, défenses rigoureuses de n'user, pour l'avenir, d'invectives, opprobres et injures contre le magistrat, Courault avait fait pis que par avant; il lui fut fait inhibition de plus prêcher, et commandement de se contenir de la charge et office de ministre. Ce même jour, dix-neuvième d'avril, le grand-sautier alla, par commission des syndics et seigneurs du Conseil, trouver Farel et Calvin en leur logis, pour les prier de donner la Cène le dimanche prochain, jour de Pâques, selon la manière accoutumée des Églises de Berne, sans innovation aucune. Ils répondirent absolument audit grand-sautier, qu'ils n'en feraient rien, et qu'ils ne se gouverneraient selon les ordonnances de Berne. Icelui grand-sautier fait son rapport en Conseil. Le jour suivant, vingtième d'avril, veille de Pâques, Courault, contre la défense qui lui avait été faite le jour précédent de prêcher ni exercer le ministère, alla prêcher à Saint-Gervais, disant plus d'injures contre le magistrat qu'il n'avait encore fait par avant; pour laquelle contumace et rébellion il fut mis en prison. Ce qu'ayant entendu, Farel et Calvin s'en vinrent à la chambre du Conseil, où, entre plusieurs fort arrogantes et audacieuses paroles, qui ne sentaient aucunement la doctrine et modestie chrétienne, Farel prononça, de grande colère, ces mots exprès: «Que ceux qui avaient fait

« mettre Courault en prison, et en étaient consen-
« tans, avaient mal et méchamment fait comme
« méchans et iniques. » Nonobstant ces outrages dits auxdits seigneurs, en leur présence, assis en Conseil, ils furent derechef fort humainement priés de vouloir faire ce que les seigneurs de Berne leur avaient écrit. Ce qu'ils refusèrent de faire, tout à plein; et s'en allèrent dans leur logis.

Lesdits seigneurs du Conseil, fort fâchés, craignant que scandale ne survînt en leur ville, si on ne donnait la Cène selon la manière accoutumée, et recommandée par les seigneurs de Berne, leurs alliés et combourgeois, renvoyèrent reprier, pour la troisième fois, Farel et Calvin par ledit grand-sautier, comme dessus est dit; ce qu'ils refusèrent absolument de faire. Pour la quatrième fois, cherchant, lesdits seigneurs du Conseil, tous moyens d'éviter scandale en leur ville, et d'entretenir l'amitié des seigneurs de Berne par la conformité des cérémonies observées en leurs Églises, allèrent retrouver le seigneur Louis de Diesbach, gentilhomme Bernois, d'honneur et autorité, qui d'aventure était arrivé à la dînée à Genève; et lui montrèrent la susdite lettre des seigneurs de Berne, sur la conformité des cérémonies; et lui firent entendre la protervité (1) et rébellion obstinée de leurs ministres Farel et Calvin, qui n'y voulaient entendre; dont ils le prièrent de daigner prendre

(1) *Protervité*, effronterie.

la peine de leur remontrer, et exhorter à ladite observation de conformité, pour éviter scandale et moquerie qui en pourrait advenir entre les étrangers circonvoisins. Mais iceux ministres Farel et Calvin firent aussi peu pour ledit seigneur de Diesbach, que pour les autres entièrement, niant et refusant de le faire. Voilà un fort bel argument pour prouver la belle comparaison laquelle fait Théodore de Bèze, en sa préface susdite, de son père, maître et ami Calvin, avec saint Paul, qui dit : « Qui est « celui qui est troublé entre vous, et je n'en brû- « le? » (1) Il voit toute la ville troublée pour le changement des cérémonies qu'il veut faire ; on lui remontre l'inimitié qui en peut advenir et naître, des seigneurs de Berne contre ceux de Genève ; et nonobstant ce, il demeure inexorable et aheurté opiniâtre. N'est-ce pas pertinacité (2) diabolique, et infernale obstination? Le jugement en soit à toutes personnes de bon et sain entendement.

CHAPITRE X.

Considérant, lesdits syndics et seigneurs du Conseil, la dureté et contumace de ces deux ministres ;

(1) II Corinth., ch. XI, v. 29.
(2) *Pertinacité*, opiniâtreté.

pour mettre ordre que la Cène se donnât, le lendemain, sans scandale et changement de cérémonies, leur firent défense de plus prêcher en leur ville et juridiction; et commirent la charge de prêcher et donner la Cène, le lendemain jour de Pâques, à un maître Henri de La Mare. Laquelle chose ayant entendu, Farel et Calvin allèrent retrouver ledit de La Mare en son logis, et lui dirent infinis outrages; l'appelant outrecuidé, téméraire, et présomptueux, d'entreprendre tel office et charge; et plus, l'excommunièrent et anathématisèrent de la congrégation des fidèles et réformés en l'Evangile; le menaçant du rigoureux jugement de Dieu, voire de damnation, s'il acceptait cet office. Le pauvre de La Mare, épouvanté de telles menaces, leur promit de s'en empêcher; et de fait, il ne se retrouva pour le lendemain prêcher, s'étant caché ou retiré hors la ville; mais Farel et Calvin, contre la défense qui leur avait été faite, allèrent prêcher, Calvin à Rive, et Farel à Saint-Gervais, et ne donnèrent point la Cène, dont vint un très-grand scandale et bruit entre le peuple de la ville, et des circonvoisins qui étaient venus pour prendre ladite Cène. Et davantage, ils dirent mille opprobres et vilenies contre les syndics et seigneurs du Conseil, tâchant à émouvoir sédition et d'enflammer le peuple contre les gouverneurs et magistrats; entreprise vraiment diabolique, sentant les ruses de l'ancien père de discorde et tumulte.

Théodore de Bèze, en sa belle préface sus-

dite, en parle bien autrement, et à l'avantage de son maître, père et ami; cachant toute cette histoire écrite bien au long au Livre Rouge, de laquelle je me vante avoir vu la copie, et sais où elle se peut retrouver encore; et dit simplement, qu'il fut banni pour n'avoir voulu bailler la Cène en une cité si troublée, divisée et mêlée. Mais cette couverture est par trop légèrement fardée, parce que son seul but était de faire bailler la Cène en pain levé, et en a toujours eu le désir comme caché en son esprit: ce qu'il a manifesté ces ans derniers auxquels ont été octroyés les prêches en quelques lieux de France: car, par son ordonnance, la Cène est ainsi baillée par leurs ministres jusqu'à présent; et à son retour à Genève, encore l'eût-il fait observer, n'eût été la promesse et délibération des Genevesans, de tenir les cérémonies des Églises des Bernois.

Toutefois, n'ont-ils su tant faire que ledit Calvin, tant il était désireux de changemens et nouveautés, n'ait remué et changé plusieurs choses, desquelles lesdits Bernois ne tiennent rien. Comme, pour les spécifier, en premier lieu il a constitué la fête le mercredi jusqu'après le prêche (ce qui n'est observé ès pays de Berne), dont, comme par moquerie, lesdits Bernois appellent ce jour du mercredi, la fête de Calvin. Secondement, il a ôté les fêtes de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la Circoncision, de l'Annonciation, de l'Ascension, lesquelles les Bernois font observer

en leur pays, et font punition des transgresseurs qui travaillent ces jours-là, en leurs terres et seigneuries; comme au contraire sont châtiés et mis à l'amende, voire en prison, ceux qui serrent boutiques et ne travaillent lesdits jours, à Genève. Tiercement, il a institué que la Cène ne se donne pas à Genève, ni aux paroisses sujettes, le jour même de la Nativité, mais le dimanche plus proche devant ou après ledit jour; ce qu'ils observèrent encore en toutes les Églises vouées à la religion dudit Calvin; mais les Bernois en suivent toujours leur ancienne coutume. Quartement, n'a-t-il pas ordonné de donner, à Genève, la Cène le premier dimanche de septembre; ce que les Bernois ne font pas, ni les autres cantons qui ont laissé la Messe. Je laisse passer la diversité des cérémonies au Sacrement du Baptême, et plusieurs autres fatras qu'il a inventés, pour paraître plus que les autres et avoir dressé quelque chose de mieux, qu'il n'y a aux autres lieux qui se disent réformés: dont il appelait les paroisses des Bernois *petits cabarets*, et les ministres *fripons*. Tels termes il tenait parlant ou écrivant lettres familières à quelques-uns, les incitant de se retirer à Genève; et me vante d'avoir vu les lettres siennes au sieur de Fallais, étant à Strasbourg, ès quelles il usait de ces propres mots: « Si vous délibérez de « vous retirer en ces quartiers de Savoie, je vous « conseille de ne vous arrêter aux terres des Ber- « nois, où ne sont que cabarets mal ordonnés, et « leurs ministres la plupart fripons. Mais venant

« en Genève, laquelle vous verrez aornée, comme une « Jérusalem, de personnages doctes et de qualités « singulières; vous recevrez incroyable joie et con- « solation. »

Je conclus donc, que c'est trop entreprendre à Théodore de Bèze, de vouloir endormir les gens par jaseries; et, par langages fardés, déguiser la vérité.

CHAPITRE XI.

Or il faut entendre ce qui advint touchant le bannissement de Calvin, selon qu'il est écrit au Livre Rouge. Le lendemain de Pâques, 22 avril, fut tenu le Conseil des Deux-Cents, auquel fut rapporté amplement tout ce qui avait été fait touchant les exhortations et amiables prières envers les ministres Farel et Calvin, comme ils avaient été non-seulement inexorables et obstinés, mais encore rebelles et contumacieux contre les défenses à eux faites: comme ci-devant a été traité. Et outre, le susdit maître Henri de La Mare ne put cacher les injures et menaces faites par Farel et Calvin en son endroit. Et tout cela bien considéré, fut fait délibération en ce Conseil et Assemblée des Deux-Cents, que lesdits Farel, Calvin et Courault, seraient bannis de la ville et seigneurie, pour leur obstination

et contumacieuse outrecuidance : et que les cérémonies reçues et accoutumées aux Églises de Berne, confirmées au synode dernier, célébré à Lausanne, seraient observées en l'Église de Genève, et aux paroisses à eux sujettes, sans y rien changer ni innover. Le jour suivant, 23 avril, fut tenu le Conseil général, auquel fut arrêté et conclu tout ce que les Deux-Cents avaient délibéré. Et avertis, Farel et Calvin, qui se tenaient cachés en leur logis, de leur bannissement et de l'irritation du peuple contre eux, s'enfuirent secrètement hors la ville, et se sauvèrent de vitesse.

Voilà la vraie et sincère cause du bannissement de Calvin; et doit être plus donnée foi à un magistrat et à l'écrit fait par son commandement au secrétaire ordinaire, qu'à un particulier affectionné envers celui de qui il écrit : surtout quand la vie et mœurs dudit particulier écrivant sont notés (1). Or, de la vie, actes et mœurs du personnage, j'espère, comme est dit, d'écrire amplement et vivement en peu de jours, au grand contentement des gens de bien et de bon jugement;

(1) A la place de ce dernier membre de phrase, le texte, généralement assez fautif, en offrait un peu intelligible, que voici : *même quand la vie et mœurs dudit particulier écrivant sont notés ici.*

On aurait bien désiré rétablir cet endroit mot pour mot : mais ce petit livre est devenu si rare, que l'on n'a pu s'en procurer un second exemplaire, et que l'on est réduit à consulter les citations, nombreuses il est vrai, qu'en ont faites les auteurs.

mais au regret de ceux qui sont liés et voués à leur doctrine et dévotion. Or, comme il retourna à Genève, l'histoire est tout au contraire de ce que Théodore de Bèze en a écrit, comme gens de bien et d'autorité en sont très-bien certifiés; car, par l'importunité de ses lettres, lesquelles il écrivait et envoyait aux principaux de Genève ou non; toutefois à plusieurs personnes de qualité d'Allemagne; il fit tant par ses subtiles et cauteleuses inventions ou pratiques, que lesdits Genevesans le renvoyèrent chercher et quérir à Strasbourg, où il s'était retiré assez simplement. Et, touchant ce que ledit de Bèze écrit, que fut outre son vouloir qu'il retourna à Genève, et que, pour le faire consentir, il fallut venir aux menaces des jugemens de Dieu, s'il n'obéissait à cette vocation; ce sont vraies balivernes, et, comme on dit, brides à veaux, pour tromper trop crédules et idiots. Semblablement, infinies autres jaseries qu'il entremêle, pour exalter son père, maître et ami; assavoir, qu'il fut reçu à Strasbourg, des doctes, comme un trésor; qu'il lisait en théologie (1) avec admiration d'un chacun; qu'il fut élu aux journées impériales, à Worms et Ratisbonne, des premiers, par l'avis de tous les théologiens allemands; que Mélancton dès-lors l'appelait ordinairement *le théologien*, par un singulier honneur; que les seigneurs de Strasbourg firent difficulté de le laisser partir; qu'ils le retin-

(1) *Lire en théologie*, professer la théologie.

rent pour leur bourgeois, et voulurent qu'il retînt le revenu d'une prébende, laquelle ils lui avaient assignée pour gage de professeur : mais que lui, éloigné de toute cupidité des biens de ce monde, n'en voulut retenir la valeur d'un denier (1).

De mille telles baveries (2), mises par lui pour amuseler (3) les simples, je ne ferai autre compte ; mais je me veux bien arrêter à ce qu'il assure si impudemment, qu'à l'exemple de saint Paul, il avait servi à l'Église à ses dépens; car le contraire est tout évident à tous ceux qui l'ont connu, et conversé avec lui à Genève. En premier lieu, il avait cent écus de gage par an. Secondement, il prenait des imprimeurs qui imprimaient ses œuvres à Genève, deux sous de celle (4) monnaie, pour feuillet ou feuille entière. Tiercement, il était gardien de la bourse des pauvres, en laquelle se mettaient de bonnes sommes de deniers ; car, outre ce que pour un coup, la reine de Navarre, défunte sœur du feu roi François Ier de ce nom, y envoya 4,000 francs : pareillement (5), la

(1) Une partie de ce que Bèze dit ici, est bien fondé sur quelques pièces imprimées, qui viennent de mains intéressées : il reste à savoir si l'histoire générale et les manuscrits ratifieraient ces allégations certainement exagérées.

(2) *Baverie*, vanterie.

(3) *Amuseler*, charmer ou captiver.

(4) La monnaie, sans doute, dont il vient d'être parlé.

(5) Il y avait dans le texte : *et la duchesse*, etc. Ce qui laissait la construction de la phrase interrompue en cet endroit.

duchesse de Ferrare une autre bonne somme; et plusieurs autres seigneurs et dames, avec des marchands, en l'intention de lever à Genève l'art de la draperie de laine; de quoi ledit Calvin avait fait courir le bruit pour mieux attraper deniers. Et quartement, mourut à Genève un appelé monsieur David de Haynault, qui était venu en ladite ville pour la religion; et mourant, laissa 2,000 écus pour les pauvres; ordonnant les exécuteurs de son testament un hannoyer (1) appelé Maldonnal, et un autre dit saint André, qui était ou bien fut tôt après ministre de Genève; le tiers exécuteur de son testament il ordonna Calvin, auquel, comme gouverneur et distributeur de l'argent des pauvres, fut commise ladite somme de 2,000 écus, desquels 500 furent distribués à aucuns de ses plus intimes amis, comme à Viret 25, à Farel 20, et quelque autre somme aux susdits Maldonnal, saint André et autres; mais on ne put savoir que devinrent les 1,500; dont se leva un grand murmure entre les pauvres. Mais ceux qui en parlèrent trop avant, furent contraints de sortir de Genève, et on fit accroire qu'ils étaient libertins et athéistes. C'étaient les communs crimes qu'on attribuait à tous ceux qui contristaient Monseigneur.

Mais son avarice fut fort découverte, par gens

(1) *Hannoyer*, mot qui paraît être le nom d'une profession dont on n'a pu découvrir que des étymologies peu certaines; telles que *annoiau*, anneau, etc. (*Dict. Roman, Wall., Celt., Tud.*)

de bien et de bon entendement, sur le fait d'un Nicolas-de-Fer, qui, ayant fait banqueroute à Anvers, de la somme de 3,000 livres de gros, se retira à Genève, et s'adressa à Calvin, et lui conta son affaire amplement; lui demandant conseil comment il se devait gouverner, advenant que ses créditeurs le vinssent pourchasser jusqu'audit lieu de Genève. Le conseil d'icelui Calvin fut, qu'il achetât, dudit argent, des biens immeubles au nom de sa femme et de deux filles siennes; ainsi, que lesdits créditeurs n'auraient moyen de lui rien ôter, n'ayant rien à lui; et qu'il mariât ses deux filles à deux personnages qui le pussent secourir contre iceux créditeurs. Ledit Nicolas s'arrêta à ce conseil, et, pour avoir plus de crédit en la ville de Genève, fit présent d'une notable somme d'écus à ce bon seigneur Calvin, si contempteur de biens mondains, que nonobstant, les sut fort bien prendre, et moyenna que son frère Antoine Calvin eût en mariage l'une de ces deux filles. Voilà comme ce vénérable seigneur Calvin, selon le témoignage de Théodore de Bèze, méprisait les biens caducs et mondains! Toutefois, comment pourrait-il cacher le tour du jeune Provençal, serviteur d'icelui Calvin, qui lui déroba, pour un coup, la valeur d'environ 4,000 francs, part en flacons, tasses et cuillers d'argent, et part en argent monnayé qui était en une bourse; car cela fut divulgué par toute la ville de Genève, et hors la ville. Et, pour son honneur, dit que c'était argent qui lui

avait été baillé en garde, par quelques-uns qui s'étaient retirés ou voulaient se retirer en Genève ; mais, soit ce qui en put être, fut plus étrange que Calvin ne voulut permettre qu'on allât après; combien que plusieurs de ses amis se présentassent pour y aller; craignant par aventure, que si ledit garçon eût été pris et ramené, il n'eût révélé des choses qui n'étaient guère à l'avantage de son honneur: cela engendra grande suspicion que ledit Calvin n'abusât de ce jeune garçon, singulièrement pour le cas qui lui était advenu à Noyon, comme a été dit par avant. Mais je laisse cela au jugement de Dieu, qui révèlera les choses cachées et secrètes.

CHAPITRE XII.

Je retourne au dire de Théodore de Bèze, en sadite préface; assavoir, qu'il passera condamnation au moindre argument allégué de l'ambition de sondit maître, père et ami Calvin; et lui en veux mettre devant, plusieurs d'assez d'importance. En premier lieu, je lui allègue l'amende honorable, qui lui fut publiquement faite par un Pierre Ameau, nu en chemise, la torche allumée en la main, lui demandant pardon d'avoir dit mal de

lui. Et les paroles dites par ledit Ameau ne furent autres, sinon que, soupant chez soi avec certains amis siens, qui exaltaient merveilleusement la doctrine de Calvin, il leur dit ces propres paroles : « Vous faites trop de cas de cet homme, et faites « mal de tant l'exalter; vous le mettez sur tous les « Prophètes, Apôtres, et Docteurs qui furent onc ; « mais ce n'est pas si grand'chose que vous en « faites, car entre les bonnes sentences qu'il dit, « il en mêle encore de bien cornues et frivoles. » Je demanderais volontiers à Théodore de Bèze, et à tous ceux qui se sont voués à la doctrine de Calvin, et en font tant d'estime, si de solliciter l'emprisonnement de ce pauvre homme, et si obstinément vouloir qu'amende honorable lui fût faite en la manière susdite, en public, nu, et la torche en la main, est argument d'humilité, et mépris de gloire et honneur mondain, ou bien d'ambition, orgueil et vaine gloire? Ils pourront dire que cela ne fut pas à l'instance et pourchas dudit Calvin ; tant il était doux, bénin, humble, et facile à pardonner les injures qu'on lui faisait; mais les paroles siennes en l'épître laquelle il écrivit à maître Pierre Viret, le jour des ides de février, l'an 1546, lesquelles j'ai par ci-devant récitées, et montrerai écrites de sa propre main quand il en sera besoin, témoignent assez que le même Calvin le fit mettre en prison, et ne voulut pardonner audit Ameau tant qu'il lui eût fait amende honorable, comme est dit. Quelle ambition et barbare outrecuidance est-

ce en un ministre de ne vouloir permettre qu'on puisse librement dire ce qu'on sent de soi?

Or, si cet argument n'est suffisant, je demande si c'est signe d'humilité et abjection de vaine gloire, de se peindre, et permettre que son portrait et image fût attaché en lieux publics de Genève, et porté au cou de certains fous et femmes qui en faisaient leur Dieu? Si Bèze ou autre de leur secte répond que ledit Calvin n'en savait rien, je témoigne Dieu qu'ils parleront contre vérité et leur conscience : car cela était tout commun et public en Genève, et lui fut remontré par paroles de gens de bien et autorité. Plus, lui fut mandé par lettres qu'ayant condamné et fait abattre les images des Saints, de la Vierge Marie et de Jésus-Christ même, ce ne lui était honneur de laisser dresser la sienne en public, et porter au cou ; *et que pour le moins Jésus-Christ le valait bien.* A quoi il ne fit aucune réponse, sinon que : *Qui en aura dépit, en puisse crever.*

Le tiers argument de sa vaine gloire et ambition, est qu'il ne pouvait souffrir d'être corrigé, repris, ni admonesté de ses fautes, ni d'être réfuté de son opinion. Et de ceci l'exemple en fut bien manifeste : entr'autres, il avait été, un dimanche, invité par un ministre d'une paroisse de dehors la ville, à un dîner ou festin qui lui avait été apprêté, où furent aussi invités aucuns seigneurs amis siens, retirés en ce pays-là pour leur religion. En dînant fut ému propos de l'élection au ministère, sur quoi un seigneur de Saint-Germain, qui avait été conseiller de

Toulouse, bien estimé en jurisprudence, dit librement, qu'il lui semblait que le ministre dût être élu par le peuple. Laquelle parole Calvin ne put endurer; parce qu'il prétendait avoir cette autorité, de mettre au ministère ceux qu'il lui plaisait : et se leva de table, par un dépit, sans dire chose aucune à personne ; sinon qu'il demanda sa monture, et s'en alla tout à l'heure même, mettant tout l'appareil du banquet et la compagnie en grand désordre. Le lendemain il fit remettre, c'est-à-dire, ajourner ledit seigneur de Saint-Germain, pour se trouver au Consistoire, qui se tenait le jour de jeudi. Icelui de Saint-Germain, bien fâché de se voir ainsi traité et ajourné au Consistoire, où communément sont ajournés fornicateurs et adultères, dépêcha son laquais, avec une lettre au sieur baron d'Aubonne, qui paravant était évêque de Montauban. Ledit baron, incontinent arrivé à Genève, alla retrouver Calvin, et, par remontrances amiables et prières très-affectionnées, ne put amollir le cœur d'icelui, tant, que le jeudi fallut que ledit sieur de Saint-Germain vînt et comparût au Consistoire, duquel il fut renvoyé devant les seigneurs du Petit-Conseil, en la Maison-de-Ville : et tant s'en faut qu'ils le condamnassent à peine aucune, qu'ils le révérèrent, chérirent et honorèrent en leur Conseil, le priant de persévérer en sa manière de vie et probité coutumière, pleine d'exemplarité : de quoi Calvin averti, cuida crever de dépit.

Le sieur baron d'Aubonne s'en retourna fort

mal content de Calvin, et ne put faire qu'il ne s'en plaignît à plusieurs gentilshommes français, venus en ces pays-là pour leur religion. Desquels un gentilhomme, beau-frère du seigneur de Fallais, vint retrouver Calvin, et lui dit fort colériquement, qu'il ne pensât pas de traiter ainsi les gentilshommes, et, comme petits compagnons, les faire aller pour son bon plaisir au Consistoire: et qu'il entendît bien que tout l'honneur et grandeur qu'il avait en la ville de Genève, dépendait de l'assistance et faveur, laquelle il recevait desdits gentilshommes français étrangers. Si grande colère et crève-cœur en reçut Calvin, qu'il désista de prêcher plusieurs semaines, tant qu'il fallut venir aux menaces de lui ôter le gage qu'il avait de la ville; et qu'on le donnerait à un autre, s'il ne servait au ministère.

Pour le quart argument de son ambition et outrecuidance, je laisse à penser et juger, à toute personne de bon entendement, de quel esprit il était conduit, quand, s'acheminant hors de Genève vers Berne, ou autre lieu, il était accompagné de vingt-cinq ou trente hommes à cheval, bien empistolés (1). Saint Pierre, saint Paul et les autres Apôtres, allaient-ils, par pays, portant l'Evangile en tel équipage? De Bèze, ou quelque bon disciple de Calvin, pourra ici dire que c'était à son regret, et que de lui il ne cherchait pas tel honneur; mais que

(1) *Empistolés*, armés de pistolets.

cela procédait de l'affection que lui portaient beaucoup de gens de bien, qui s'étaient retirés à Genève, et ne se pouvaient soûler de lui faire honneur et service. A quoi je réponds, que vraiment plusieurs lui faisaient honneur, voire plus qu'il ne convenait, et en faisaient leur idole. Toutefois, appartenait à une prudence et modestie chrétienne, de refuser et ne permettre telles superfluités et grandeurs; car non-seulement les apôtres et disciples de Notre Seigneur, mais encore païens et ethniques (1), ont rejeté et fui, ains abhorré tels honneurs et gloire mondaine. Et touchant ce mot, que c'était à son regret, je l'accepte; car je tiens pour certain, que s'il n'eût été averti par maître Pierre Viret, et par d'autres, que les seigneurs de Berne trouvaient sa gloire trop puante, de manière que par moquerie ils l'appelaient pape de Genève, il eût mené en sa suite plus grand et brave train.

CHAPITRE XIII.

Pour le cinquième argument de son ambition, qui est ou fut jamais le prédicateur ou docteur modeste, et vraiment contempteur de gloire mon-

(1) *Ethniques*, idolâtres.

daine, qui usât de telles paroles, que par plusieurs fois il prononça, publiquement prêchant, assavoir: « Je suis prophète; j'ai l'Esprit de Dieu; « je suis envoyé du Seigneur; je ne puis errer; et si « je suis en erreur, c'est toi, ô Dieu! qui me trompes « et déçois, pour les péchés de ce peuple. » Ainsi, voulait-il que ses paroles et écrits fussent tenus pour articles de foi, à quoi il fallût s'arrêter et souscrire.

La plupart des Pères anciens, qui ont ensuivi les Apôtres et disciples de Notre Seigneur, ayant écrit sur quelque livre de la Sainte-Ecriture, ont eu cette modestie et humilité, de se remettre au jugement de l'Eglise, en ce qu'ils auraient écrit: et disant que, si leurs œuvres et sentences étaient conformes à la Sainte-Ecriture, elles étaient recevables, et devaient être approuvées, non comme leurs écrits et œuvres, mais comme Parole de Dieu. Au contraire, si elles n'étaient conformes et accordantes à icelle Sainte-Ecriture, qu'elles fussent aussitôt rejetées et condamnées; que témérairement et légèrement elles avaient été introduites, sans appui et témoignage exprès d'icelle Sainte-Ecriture. Et puis dire, après personnages doctes, de bonne vie et autorité, que saint Augustin, ayant travaillé et insignement écrit sur la Bible, autant que docteur qui ait été devant lui et après; toutefois, reconnaissant ses erreurs, et mettant en lumière son livre des Rétractations, il a plus glorifié Dieu et édifié l'Eglise, donnant,

par ce, vrai témoignage de sa probité et sincérité chrétienne, que par tout le reste de ses livres et compositions. Mais ce vénérable docteur Calvin était (selon le récit de Théodore de Bèze) si résolu et si parfait, qu'il ne se rétracta jamais.

J'ajouterai encore ceci, que grande partie des Genevesans et étrangers, habitans de ladite ville, le tenaient en plus grande estime que saint Paul; témoin que, en la ville de Thonon, on fit faire amende honorable à un fou dévot dudit Calvin, qui avait prononcé ces mêmes paroles en bonne compagnie: « Monseigneur Calvin est plus docte, et sait « plus des secrets de Dieu, que jamais saint Paul « n'en sut. »

Mais son ambition fut encore plus ouvertement découverte, par la congrégation qu'il fit tenir solennellement au temple de Saint-Pierre, à Genève, le vendredi avant la fête de la Nativité de Notre Seigneur, l'an 1552: quand, ayant été averti que les Eglises de Zurich et Bâle n'approuvaient sa doctrine de la prédestination, avant que le héraut arrivât à Genève, avec les lettres des seigneurs desdites Eglises, il fit assembler tous les ministres qu'il put, tant de la ville de Genève que des paroisses de dehors, et fit par eux approuver sadite doctrine, et tout ce qu'il avait écrit de la matière de la prédestination éternelle des damnés et sauvés. De laquelle sienne doctrine il sera traité ci-après, avec la grâce de Dieu.

Mais, sur le point de son ambition, je ne puis.

et ne dois laisser passer en silence la ruse et piperie (1) de laquelle il usa, voulant ressusciter l'homme d'Ostun, appelé le Brûlé, pour se faire estimer saint homme et glorieux prophète de Dieu, opérateur de miracles.

Le fait fut tel : Cet homme, duquel est mention, était venu d'Ostun à Genève, pour la religion, et avait indigence des biens temporels, tant, que lui et sa femme s'étaient recommandés à monsieur Calvin, pour être participans de la bourse des pauvres et de leurs aumônes; auxquels ledit Calvin promit secours des biens temporels et autres faveurs, s'ils voulaient lui servir fidèlement et secrètement en ce qu'il leur dirait : ce qu'ils promirent. Et selon que icelui Calvin les avait instruits, le pauvre Brûlé contrefit le malade, et se mit au lit. Il fut recommandé aux prêches, qu'on priât pour lui, et qu'il fût secouru d'aumônes : tôt après, il contrefit le mort ; de quoi Calvin, secrètement averti, et comme celui qui en était ignorant, s'en alla promener, accompagné, c'est à savoir, selon sa coutume, d'une grande troupe de ses dévots et amis plus intimes, sans lesquels il ne s'acheminait guère hors de son logis. Entendant donc les cris et lamentations que faisait la femme, contrefaisant la bien désolée, il demanda que c'était, et entra en la maison, où il se mit à genoux avec sa troupe. Et fit oraison à haute voix, priant

(1) *Piperie*, tromperie.

Dieu de montrer sa puissance, et faire ressusciter ce mort, pour donner à entendre à tout son peuple, sa gloire, et que ledit Calvin était son vrai serviteur, à lui agréable, et vraiment de lui-même élu et appelé au ministère de son Evangile pour la réformation de son Eglise. Ayant fini son oraison, il vint prendre ledit pauvre homme par la main, lui commandant de la part de Dieu, et de son Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il se levât, et qu'il fît manifestation de la grâce de Dieu : mais, pour quelque répétition et haut crier cesdites paroles par Calvin, le mort ne parla ni ne remua; car, par le juste jugement de Dieu, qui ne veut ni peut approuver les mensonges, ledit contrefaisant le mort, mourut pour vrai; ni pour poussement que sa femme lui sut faire, il se remua ni répondit; ains était tout froid et raide : de quoi, étant certaine, sadite femme commença à braire et hurler à bon escient, criant contre Calvin, et l'appelant pipeur et meurtrier de son mari; déclarant, à haute voix, le fait comme il s'était passé. Cette femme, pour exhortations ni menaces qu'on lui fit, ne se voulant taire, Calvin la laissa avec son mari trépassé, disant qu'elle était transportée de son entendement, pour le trépas de son mari, et qu'il la fallait excuser. Si est-ce qu'il lui convint sortir la ville, et vider le pays, et s'en retourna à Ostun, et puis fut femme d'un ministre appelé La Coudrée; et quoique les dévots de Calvin nient ceci, il a été toutefois bien su et vérifié, ains confirmé par la femme même,

qui n'était moins (1) transportée d'esprit, mais parlant bien à propos avec bonnes raisons.

Or il faut passer plus outre sur son ambition et cupidité de vaine gloire; il écrivait et composait lettres et opuscules, auxquels il n'oubliait chose aucune qui fût pour son honneur et gloire, ains avançait louanges extrêmes de soi-même. Mais il attribuait lesdites lettres et opuscules à quelque autre, empruntant leur nom pour mieux couvrir sa ruse, et faire son bruit plus grand et excellent entre les hommes. Et qui voudra dire que cela est calomnie, je lui prouverai, par une lettre, laquelle il écrivit à maître Pierre Viret, ministre de Lausanne, aux mains duquel étaient venues telles lettres et opuscules, mis en lumière, au nom d'un Gallasius, autrement appelé monsieur de Saule, et au nom d'autres. Mais ledit Viret, bien reconnaissant le style de Calvin, comme souvent recevant de ses lettres, fut fort ébahi et scandalisé de l'ambition sienne, et ne put faire de moins, que de lui écrire ce qui lui semblait sur telle manière de faire: auquel Calvin réécrivit, lui alléguant quelques raisons assez frivoles et légères; pourquoi il faisait cela, et sous le nom et titre d'autrui, il s'exaltait et prêchait ses dignités, mérites et louanges; et qu'il délibérait d'en faire autant, pour l'avancement de l'honneur et louange de Farel, et Viret aussi, pour accroître leur crédit; car ils étaient com-

(1) Vieille expression, pour : *qui n'était point.*

me trois colonnes qui supportaient l'honneur de Dieu, et la réformation de la religion chrétienne. Or cette lettre fut trouvée, entre plusieurs autres, au cabinet dudit Viret, à Lausanne, lorsqu'il absenta le pays de Berne, sans prendre congé ni des seigneurs bernois, ni du bailli de Lausanne, ni du peuple; et s'enfuit plus vite que le pas, pour ne recevoir la honte et vergogne laquelle il méritait pour sa contumace. Cette dite lettre, avec bien quarante autres, furent portées auxdits seigneurs de Berne, auxquelles lettres iceux seigneurs connurent de fort grandes ruses, pratiques et menées dudit Calvin, et des siens, dont ils furent émerveillés, et fort indignés contre tels ambitieux, qui ne cessaient d'imaginer et bâtir nouvelles inventions et subtilités, pour s'agrandir.

Finalement, quelle plus grande outrecuidance et puante ambition pourrait-on rechercher, que celle laquelle il montre en une sienne réponse, présentée aux syndics et Conseil de Genève, le jeudi sixième du mois d'octobre, l'an 1553, contre l'écrit produit le lundi devant par un seigneur Trouillet? Car, en cette réponse, il se vante merveilleusement, et prépose à Mélancton, l'appelant plus philosophe que théologien, disant qu'icelui Mélancton nageait entre deux eaux, mal résolu en théologie, et, quand tout est bien considéré, beaucoup inférieur à lui. Aussi c'était son commun langage en compagnies privées, d'ainsi dépriser chacun docteur, tant ancien que moderne, à son

respect ; et ne faisait cas que de Martin Bucer, son précepteur. Plus, en ses œuvres, déclarant quelque point de l'Ecriture Sainte, et récitant les sentences d'aucuns docteurs qui ont écrit devant lui, il en fait aussi peu de compte que rien ; puis, apportant sa sentence, il use d'un brave *ego vero (1)*, comme on peut voir, entre autres lieux, au proëme (2) sien sur l'Épître aux Hébreux. Mais s'il vient à parler de quelqu'un qui l'ait contredit ou piqué, il le jette si bas, qu'il semble n'être digne d'être de lui regardé ; l'appelant le plus souvent ignorant, bête, sot, ivrogne et chien mort ; voilà les beaux termes desquels on voit ses livres farcis. Et puis Théodore de Bèze le veut exalter en genre d'humilité, bénignité et clémence, disant en sa belle préface, que l'homme est encore à naître, qui, par lui, a été vitupéré et calomnié. Dieu en soit juge, et toute personne de bon esprit et entendement. Or c'est assez demeurer sur cet article de son ambition.

CHAPITRE XIV.

Je veux parler de sa sobriété, laquelle Théodore de Bèze loue extrêmement, disant l'avoir vu deux

(1) *Ego vero*, mais pour moi.
(2) *Proëme*, avant-propos.

jours entiers en abstinence de viandes corporelles. Plus, que ledit Calvin n'a jamais changé de forme de vivre, de mœurs, ni de doctrine. Dont je ne me puis assez émerveiller de l'impudence d'un tel jaseur, qui veut faire paraître le noir être blanc, et Satan être un Ange de lumière ; mais c'est l'office coutumier des enfans du père de mensonge. C'est chose certaine, que tous les gentilshommes français et riches, venus à Genève habiter pour leur religion, ne pouvaient faire plus grand plaisir, ni mieux acquérir sa faveur et amitié, que de lui faire banquets et festins, tant au dîner qu'au souper. Et chacun faisait à l'envi, de le banqueter au mieux qu'il lui était possible, tant en abondance qu'en délicatesse de viandes; de manière que le gibier et bons morceaux commencèrent à enchérir, dont se leva double murmure et scandale en Genève, pour la gourmandise des étrangers, singulièrement des Français, qui levaient tout ce qui était apporté au Molard. Car aucuns étaient offensés, que chrétiens, sortis de leur pays pour vivre plus religieusement, et en la profession de l'Evangile, fussent si abandonnés à la volupté de leur gorge; autres, comme les pauvres indigens et nécessiteux, indignés de voir et entendre (1) les superfluités des viandes aux banquets qu'on faisait à ce monsieur Calvin.

Les dévots de Calvin diront que le bonhomme n'y prenait pas plaisir, et qu'il se fût bien contenté

(1) *Entendre*, apprendre.

de beaucoup moins; mais que cela procédait de l'affection laquelle chacun lui portait; qu'ils ne lui pouvaient mieux démontrer l'honneur, et leur amour envers lui. Je ferais bon cela (1); ne fût que l'office d'un pasteur, vrai et sincère ministre de la Parole de Dieu, est de réprimer telles bombances et banquets excessifs, et de ne s'y retrouver tant, pour montrer ne les-approuver, comme pour ne donner scandale aux pauvres et nécessiteux. Mais nous sommes bien informés, par gens de bien et dignes de foi, du train qu'il tenait chez soi; car les meilleurs et plus friands morceaux lui étaient réservés, pour sa bouche, chez lui, ou bien présentés; et des vins, il n'y en avait point de plus exquis en toute la ville; car tous les ans il lui en fallait, quoi qu'il coûtât, du Sauvagin, terrier (2) de monsieur de La Fléchière, de Concise près Thonon; et quand il faisait la faveur, à quelque ami, d'aller dîner ou souper avec lui, il lui fallait porter de son vin en un petit flacon d'argent; et cela était réservé pour la bouche de monsieur. Aussi, avait-il son boulanger qui le fournissait de pain, fait expressément pour lui, de fine fleur de froment, pétri avec eau rose, su-

(1) J'approuverais cela.

(2) Au lieu de *ferrier* que porte le texte. — Cette correction a paru la plus vraisemblable. Le mot *terrier*, qui sert ordinairement de qualification aux écrits et aux personnes : *titre terrier*, *seigneur terrier*, signifiait anciennement aussi : *un domaine avec dépendance de terres*, comme il se voit par plusieurs exemples.

cre, canelle et anis; et après être tiré du four, biscoté; et était cedit pain, par singulière excellence, appelé le pain de monsieur. Or, que Bèze et ses affectionnés disciples contredisent ou nient cela à leur plaisir, ce m'est assez que les seigneurs de Berne en sont bons témoins; qui, ayant bonne information de ce que j'allègue, furent fort offensés de telle délicatesse, bien certifiés de la grande quantité des confitures molles, et sèches, d'Espagne et Portugal, des plus exquises qu'on pouvait retrouver, qui lui étaient présentées de plusieurs personnes, et desquelles il mangeait, plus que beaucoup de pauvres de la ville, de morceaux de pain. Il ne faut point que Bèze nous cache ou déguise la vérité, car les mensonges ont des pieds courts; et la vérité, à la fin, est découverte, et crève les yeux de ceux qui la veulent détenir en ténèbres. De sa sobriété, je ne dirai donc autre chose, sinon qu'il ne fut jamais écrit ni entendu de docteur sincère et vrai pasteur de l'Evangile si délicatement nourri, ni si à son aise, quoi qu'en écrive Bèze.

CHAPITRE XV.

Sur le point de sa chasteté et continence, je n'en puis affirmer ni aussi nier; toutefois, dirai-je bien,

qu'on en murmurait fort. Outre le jeune Provençal, lequel il tenait, et qui le déroba, comme est dit paravant, plusieurs personnages de bon jugement en estimaient bien autrement que Théodore de Bèze n'en écrit; non pas par aventure, en ses derniers jours, qu'il était si fort malade et grièvement tourmenté, mais du temps que la demoiselle de Ville-Mougis laissa son mari à Lausanne, sans lui dire adieu, pour aller faire résidence à Genève, où son mari ne s'osait retrouver. Et devant ce temps-là encore, je sais bien qu'on murmurait de plusieurs dames et demoiselles qui assez domestiquement l'allaient trouver chez lui sans compagnie, fors (1) que d'un petit enfant qu'elles menaient par la main, avec une Bible sous leur bras; et quand, par le chemin, rencontrées de quelques leurs parens ou amis, étaient interrogées où elles allaient, répondaient joliment, d'aller retrouver ce saint homme, pour avoir solution d'un doute, et y faisaient long séjour. Singulièrement grand était le bruit et murmure de la femme d'un seigneur étranger, venu pour la religion en ces pays-là, du nom duquel je me tais pour bon respect; mais son habitation était fort près de Genève, quasi joignant les franchises, près de Sacconnex, en la terre de Gex. Cette demoiselle était jeune, belle et gaie. Or allait Calvin fort souvent souper là, et y demeurait au coucher, voire le mari étant absent de la

(1) *Fors*, excepté.

maison et pays; et sais bien, avec d'autres, que la servante, qui était lors avec ladite demoiselle, révéla avec serment, qu'elle avait trouvé deux places de personnes au lit de sa maîtresse, combien que son mari fût absent du pays. Mais Calvin y avait soupé et couché ce soir-là. Pour lesquelles paroles ladite servante fut fort menacée, et chassée de la maison.

Or, soit comme vrai ou non; mais je dirai avec gens de bien et de bon jugement, que pour le moins il devait avoir en mémoire, et mettre en exécution, ledit, de saint Paul aux Thessaloniciens, cinquième chapitre: « Abstenez-vous de toute espèce « de mal. » Surtout, je ne veux laisser passer un point bien sûr et notoire à plusieurs: c'est de madame Joland de Brederode, qui fut femme du seigneur Jaques le Bourguignon, seigneur de Fallais, ci-dessus mentionné. Ledit seigneur, depuis qu'il fut arrivé à Genève, fut fort mal disposé de sa personne, et quasi continuellement entre les mains des médecins. Calvin l'allait quelquefois visiter, et par plusieurs fois dit à la susdite dame Joland, femme d'icelui seigneur de Fallais: « Que pensez-vous « faire de cet homme si mal disposé? jamais il ne « sera pour vous faire service; si vous m'en croyez, « laissez-le mourir: aussi bien est-il comme mort; « mais s'il peut mourir, nous nous marierons en- « semble. » Desquels propos ladite dame fort indignée et scandalisée, persuada à son mari de sortir hors de Genève, et s'en aller tenir aux terres de

Berne, ce qu'il fit. Et icelle dame ne put céler cela, et l'a dit à plusieurs bons et honorables personnages, et l'ai ouï même de sa bouche en présence dudit seigneur son mari; et faut noter, qu'homme vivant, habitant Genève ou en la juridiction, n'osait murmurer ni parler contre Calvin, sur peine d'être banni et chassé de la seigneurie de Genève, ou mis à mort. Car il trouvait mille ruses pour se défendre contre ses accusateurs; faisant courir le bruit, qu'ils étaient méchans, athéistes, libertins, ou qu'ils voulaient trahir la ville, tant, qu'il convenait mourir ou vider le pays. De quoi je réciterai quelques exemples, bien manifestes à plusieurs personnes bien sages, qui observaient diligemment sa manière de faire et les ruses desquelles il usait.

Je ne m'amuserai à parler de Castellio Caroly, et de Bernardin Ochin, et de Pierre Morand, lesquels il n'a pu endurer près de lui; car il ne voulait ni maître ni compagnon. Mais je dirai d'un aumônier de la feue reine de Navarre, appelé Montouset, icelui craignant le roi de Navarre, qui lui portait haine pour cause de la religion, ou mieux, pour la doctrine luthérienne, laquelle chaudement il soutenait et prêchait. Il se partit donc de Châtel-Jaloux, et ne s'estimant sûr ès terres de France ni de Navarrais, il se retira avec congé, et par le conseil de ladite reine sa maîtresse, à Genève, où peu de jours par avant elle avait envoyé 4,000 francs à la bourse des pauvres, pour secourir les indigens qui n'avaient moyen de gagner leur vie. Cestui Montouset, là

arrivé avec lettres de recommandation de la reine, fut bien venu et reçu de Calvin et autres, pour amour de sa maîtresse; mais, prenant garde, et diligemment considérant le gouvernement de Calvin, distributeur des aumômes, et le peu de secours qu'avaient les pauvres, il ne se put contenir d'en parler à quelqu'uns, lesquels il tenait pour ses amis, se complaignant à eux. Cela vint aussitôt aux oreilles de Calvin; car il avait plusieurs favoris et dévots qui lui servaient d'épies (1), l'informant et avertissant de tout ce qui se faisait, et disait de lui par la ville. Incontinent le bon Moutouset fut abandonné de tous, mal voulu de Calvin; et, nonobstant les recommandations de sa maîtresse, délaissé d'amis et secours.

Réduit en nécessité, il écrivit bien amplement à la reine sa maîtresse, du gouvernement des ministres de Genève, singulièrement de Calvin, et comment les deniers envoyés, pour les pauvres, étaient distribués; se recommandant à ses bonnes grâces, et surtout implorant son secours et libéralité. Bientôt après, la reine envoya un homme exprès, avec lettres, à quelques personnages des plus apparens, étrangers retirés à Genève, comme au susdit seigneur de Fallais, au magnifique Mégret et autres; les avertissant qu'on prît garde à Calvin, et qu'il était à craindre qu'il ne fût quelque nouveau cafard qui vendait du fard aux chrétiens, et

(1) *Épie*, personne qui espionne.

qu'elle était bien informée de la mauvaise foi sienne en la distribution des aumônes. Ceci fut divulgué par la ville entre les étrangers; et Calvin, aussitôt averti de tout, qui se douta bien que cela procédait de quelques avertissemens dudit Montouset à la reine, sa maîtresse, imagina une fort subtile ruse pour apaiser le courroux de la reine, et lui ôter la mauvaise opinion qu'elle avait conçue de lui; car, la nuit suivante, il écrivit deux lettres à ladite dame, lesquelles l'une était fort douce, humble et gracieuse, en laquelle il la priait de n'ajouter foi aux paroles ou écrits d'aucuns médisans, malvivans et libertins, qui, pour la rigueur et sévérité de quoi il usait, les reprenant et corrigeant leurs vices, lui voulaient mal, et écrivaient faussement contre lui, pour le mettre en malévolence des seigneurs et dames; mais qu'en bref(1), elle connaîtrait de quel zèle il administrait et la parole de Dieu et les affaires de l'Eglise. Cette lettre ainsi écrite, serrée et sûrement cachetée, fut gardée en la poche de son saie (2); mais l'autre, au contraire, était superbe, aigre et poignante, en laquelle il l'appelait athéiste, libertine, hypocrite, fautrice des anabaptistes, voire qui célait et entretenait en son cabinet deux insignes hérétiques, assavoir un Quentin et un Antoine Poque, avec leurs femmes; et qu'il avait tant d'assurance en Dieu, et était tant appuyé sur sa cons-

(1) *En bref*, en peu de mots, en peu de temps.
(2) *Saie*, espèce de juste-au-corps.

cience, qui lui servait d'un rempart et muraille d'airain contre toutes puissances mondaines, qu'il se souciait peu des menaces et malévolences des rois, reines et potentats terriens; et, qui plus est, la menaçait d'un grief jugement de Dieu, qui, en bref, lui devait tomber sur la tête. Je ne crois pas que homme vivant, de quelque condition grande qu'il pût être, eût voulu ou su écrire plus ignominieusement à la plus vile personne du monde. Cette seconde lettre, ainsi écrite et soussignée de son seing manuel, sans la cacheter, il montra, le matin, à plusieurs ensemble congrégés en la fin de son prêche, entre lesquels fut présent ledit Montouset.

Divers cerveaux jugèrent en eux-mêmes diversement de cette lettre : les plus accords et prudens furent ébahis de si grande audace, d'écrire en tel style à une si grande dame, et l'estimèrent imprudence; autres, moins discourans, le trouvaient fort bon, et l'attribuaient à constance et magnanimité chrétienne. O le grand personnage, qui ne craint de dire la vérité aux princes et grands seigneurs! Or, ayant achevé la lecture de cette seconde lettre, il s'achemina hors le temple de la Madeleine, où il venait de prêcher, et, en présence de ceux qui avaient ouï la teneur, il la cacheta et mit en sa gibecière, ou pochette, près de l'autre douce et humble. Et à l'heure même, l'homme de la reine de Navarre lui fut montré, lequel incontinent il appela, et lui bailla la première lettre, assavoir la douce et humble, comme est

dit; lui recommandant et le priant de la bailler en la main propre de la reine; ce qu'il promit: et après dîner, se partit vers ladite dame, estimant ceux qui avaient ouï la lecture de l'autre, que ce fut celle-là même. Ainsi le bon prud'homme amusa la reine par une lettre fardée et feinte apparence d'humilité, et serra la bouche à ceux qui pouvaient être scandalisés de lui, par la lettre à ladite reine.

CHAPITRE XVI.

Mais cette ruse et subtilité fut bientôt découverte, parce que le pauvre Montouset, plus fui, et haï, et délaissé que paravant, fut contraint de laisser Genève, et s'en retourner vers sa maîtresse; aimant plutôt se mettre en péril de mort, ains mourir une fois, que languir longuement en telle nécessité et angustie (1). Retourné donc qu'il fut vers sa maîtresse, il lui récita de bouche, bien au long, de la manière de vivre de Genève, des actes, et de l'administration des deniers voués aux pauvres. La reine, bien connaissant l'intégrité et sincérité de son aumônier, et tenant pour certain qu'il n'était point ni sot ni affété, lui montra la lettre laquelle Calvin lui avait dernièrement envoyée par son homme mandé exprès; et voyant qu'elle était du tout con-

(1) *Angustie*, anxiété.

traire à celle qu'il avait montrée et lue devant plusieurs, en Genève, comme est dit, rouge, superbe, contumélieuse (1) et injurieuse, il affirma à la reine, que Calvin en avait écrit une autre toute contraire à celle-là, et lui spécifia ceux qui avaient été présens à la lecture. Sur quoi ladite reine dépêcha un homme exprès, pour être certifiée du fait, avec la lettre de Calvin, pleine de miel et sucre ; écrivant particulièrement à aucuns honorables personnages habitans, à Genève, lesquels icelui Montouset affirmait avoir été présens quand Calvin avait lu sa lettre, laquelle il fit entendre de vouloir envoyer à la reine.

Le messager alla, et retourna avec les réponses toutes conformes à ce qu'en avait dit icelui Montouset, dont non-seulement la reine fut mal contente de Calvin, et ne fit plus compte de lui que d'un rusé et malicieux hypocrite ; mais encore ceux qui entendirent telles truffes (2), n'eurent puis après telle dévotion en lui, et laissèrent la ville de Genève, pour habiter ès terres de Berne ; fort scandalisés de lui, qui, chaque jour, montrait nouveaux exemples et monstrueux témoignages de sa diabolique malice et fraudes infernales. Desquelles j'en réciterai une qui a été fort divulguée à tous les seigneurs du Conseil de Genève, et aux seigneurs de Berne. C'est que Calvin, considérant un seigneur Ami Perrin [l'un vraiment des plus apparens

(1) *Contumélieuse*, outrageante.
(2) *Truffe*, tromperie.

et insignes de la ville de Genève, des premiers du Conseil, et capitaine-général de la ville] contredire le plus souvent à ses entreprises, et rompre ses desseins, délibéra de le faire mourir par quelque subtil moyen, sous prétexte de trahison contre la ville. Cherchant donc la commodité et opportunité de mettre sa délibération et désir en exécution, passa le seigneur-cardinal du Belay par Genève, retournant de Rome, pour aller en France en la cour. Les Genevesans s'efforcèrent de l'honorer, selon la coutume du lieu, lui envoyant les grandes cymaises (1) du meilleur et plus excellent vin, et le courtisan le plus apparent de la ville.

Après son partement et arrivée en la cour, Calvin, poursuivant son entreprise, contrefit des lettres dudit seigneur-cardinal, ou de quelque sien bien secret ami, par lesquelles il faisait entendre à ceux de Genève, que le roi était en bonne volonté de recevoir leur alliance et amitié; et qu'il serait bon qu'ils envoyassent quelqu'un des leurs, en ambassade vers Sa Majesté, pour requérir, de la part de la ville, ladite alliance et combourgeoisie. Ces pauvres fous reçurent cette nouvelle fort légèrement; et, sans plus peser cette affaire, firent élection d'un ambassadeur pour aller à la cour, et traiter de cela avec le roi. Or, à cette charge fut

(1) *Cymaises*, mot encore usité, mais non dans le sens qu'on lui donne ici, où il paraît exprimer, soit l'abondance du vin, soit les tonneaux ou vases qui le contenaient.

élu ledit Amy Perrin, comme vraiment le mieux parlant, et plus idoine (1) de leur ville. Calvin, bien joyeux de cette élection, se persuadait pour vrai que ledit Perrin n'en retournerait jamais, pour l'inimitié laquelle le roi et son conseil avaient conçu contre ladite ville, qui était le refuge des plus iniques de France, banqueroutiers, faux-monnayeurs, faussaires et apostats; et, pour vrai, ledit Perrin eut très-mauvais visage du seigneur de Montmorency, connétable, qui ayant entendu la cause de sa venue, et la charge de son ambassade, lui dit fort brusquement, qu'il était un sot téméraire, et qu'il dît à ses beaux seigneurs de Genève, qu'ils s'en vinssent nus, en chemises, la corde au cou, prosterner aux pieds du roi, requérant sa miséricorde, non pas outrecuidément demander son alliance et amitié. De ces paroles et plusieurs autres, autant ou plus rudes, se trouva ledit Perrin fort étonné, et séjourna quelques jours encore en France avant que retourner à Genève.

(1) *Idoine*, apte à quelque chose.

CHAPITRE XVII.

Cependant le pauvre Perrin était ignorant de ce qu'on lui brassait (1), et des chats qu'on lui jetait aux jambes, par lettres envoyées par-dessous terre, au nom de plusieurs de la secte calvinienne, demeurant en Paris, et autres villes de France. La teneur de toutes ces lettres était, qu'on se prît garde à Genève; car leur ambassadeur pratiquait avec le connétable de rendre la ville entre les mains du roi; et lettres sur lettres étaient mandées à Genève, de la même teneur, au nom de divers personnages étant en France, à plusieurs qui s'étaient retirés en ladite ville, dont naquit crainte et suspicion entre les Français habitant là, et inimitié contre ledit Perrin, qui, quelque peu de jours après, retourna sans avoir fait aucune chose. Après son retour, autres nouvelles lettres, contrefaites au nom de plusieurs de la religion étant en France, furent envoyées au magnifique Mégret, et à d'autres retirés à Genève, certifiant être vrai, que ledit Perrin avait absolument promis de rendre la ville au roi; et qu'il y avait des capitaines et soldats dépêchés pour cette

(1) *Brasser*, machiner quelque mauvais dessein.

affaire, qui, feignant d'aller en Piémont, se devaient jeter une nuit en Genève, par intelligence.

Etant donc, lesdits étrangers, français retirés en Genève, en grand doute et suspicion pour ce bruit qu'on faisait faussement courir, de cette trahison et surprise, fut portée une lettre forgée en la même boutique, où les autres susdites, au seigneur Amy Perrin, soussignée du nom du président de Savoie, nommé Pellisson, et la teneur était telle : « Seigneur capitaine, j'ai commandement du roi mon « maître de vous écrire, et avertir de ne faillir à lui « tenir promesse, et qu'il vous fera le premier homme « de Savoie. » Le porteur de cette lettre, bien appris et recordé (1), vint chez ledit Perrin le chercher, lorsqu'il savait certainement qu'il n'était en sa maison. Il parla donc à la femme dudit Perrin, et lui bailla ladite lettre, la priant de la bailler à son mari et non à autre; et qu'à son retour de Lausanne, où il disait aller en grande hâte, il viendrait prendre la réponse. Fort ébahi Perrin lisant cette lettre, et ne se doutant de la trahison qui lui était dressée, vint trouver Calvin en son logis, où, par cas d'aventure, le magnifique Mégret était, et leur communiqua la lettre qui lui avait été apportée, lui demandant conseil, et attestant Dieu qu'il ne savait dont procédait cette lettre, et qu'il n'avait aucune intelligence avec personne de France. Calvin seul

(1) *Recordé*, qui rapporte fidèlement ce qu'il sait ou ce qu'il a vu.

connaissait le tout, comme auteur de l'invention, lui fit quelques remontrances de belles paroles : Qu'il eût Dieu devant les yeux, et qu'il se recommandât à lui ; et que, écoutant encore un peu de jours, il aurait possible avertissement plus certain de ceci, et, pour le moins, qu'il attendît le retour du messager qui avait apporté lesdites lettres. Perrin, s'arrêtant à ce conseil, ne communiqua cette lettre à personne, mais la cacha en un lieu secret de son cabinet.

De là environ une heure, Calvin, qui n'était rien paresseux, vint seulet retrouver ledit Perrin en son logis, le priant de lui remontrer ladite lettre, feignant de vouloir un peu considérer quelque sentence dedans contenue. Icelui Perrin, ne se doutant de trahison, le mena simplement en son cabinet, et tira la lettre du lieu secret où il l'avait mise, lequel Calvin remarqua bien ; et l'ayant quelque peu lue, la lui rendit, et s'en retourna chez soi. Et soudainement il mit la main à la plume, et reforgea une nouvelle lettre, adressée audit magnifique Mégret, au nom d'un certain seigneur de France, qui l'avertissait de la trahison bâtie par ledit capitaine Perrin, et l'exhortait à le faire entendre aux seigneurs de Genève, qui se prissent garde de leur ville ; car, pour certain, elle était vendue ; et que près d'icelle étaient gens au guet, par la Savoie, pour se jeter dedans. Ledit Mégret, ayant reçu le soir la susdite lettre, fort étonné, sans y penser plus outre, vint retrouver Calvin, et lui montra cette lettre, de

laquelle il sembla être tout ému, disant qu'il se retirerait hors la ville, aux terres de Berne ou de Bâle. Mégret le reconforta, et lui promit d'aller le lendemain matin au Conseil, et de se faire partie contre icelui Perrin; ce qu'il fit de grand zèle, et porta devant les syndics et seigneurs du petit Conseil, plusieurs lettres, lesquelles il avait, comme il disait, reçues de divers siens amis de France; plus, alléguant que ledit Perrin en avait reçu une du président de Chambéry, Pellisson, sur la promesse qu'il avait faite au roi, et que ledit Perrin l'avait montrée le jour précédent à monsieur Calvin et à lui.

Tout à l'heure fut envoyé le grand-sautier vers Calvin, pour l'amener au Conseil, et n'alla, ledit grand-sautier, loin pour retrouver Calvin, car il était à la porte de la Maison-de-Ville, attendant ce qui en advint. Entré donc en la salle du Conseil, fut interrogé s'il avait vu ladite lettre du susdit président de Chambéry; répondit que oui, et que s'il plaisait auxdits seigneurs de commander au capitaine Amy Perrin de bailler la clé de son cabinet, et lui bailler des seigneurs du Conseil en sa compagnie, irait quérir ladite lettre; car il savait le lieu où icelui Perrin l'avait cachée. Cela lui fut accordé, dont incontinent la lettre fut apportée et lue devant le Conseil; après la lecture de laquelle le pauvre Perrin, fort confus et étonné, fut mené en prison assez étroitement; de quoi se leva merveilleux bruit par la ville entre les citoyens et étran-

gers. A la requête des amis et parens dudit Perrin, il fut mis à ses défenses; et, entre autres choses, fut remontré au Conseil, que s'il eût été consentant et coupable de telle trahison et crime, il n'eût pas communiqué telle lettre, ni à Calvin ni au magnifique. Or il fut résolu en Conseil, que la lettre serait portée audit président Pellisson, pour savoir s'il l'avait envoyée ou non. Absolument il répondit la lettre n'être sienne, ni écrite de son commandement ni vouloir; sans cela, le pauvre Amy Perrin était en grand danger de sa vie. Mais on connut que c'était un stratagème inventé par quelque fin maître, duquel, toutefois, on ne pouvait avoir certaine probabilité. Fut donc mis ledit Perrin en liberté, et restitué en ses degrés et honneurs de capitaine-général de la ville, comme par avant. Et nonobstant que cette menée contre ledit capitaine Perrin, fut conduite si secrètement et finement, qu'elle ne pût être pleinement découverte; toutefois la suspicion fut bien grande, et les conjectures bien véhémentes, qu'elle procédait de Calvin et ses adhérens: sur quoi on voit l'ingratitude d'icelui Calvin, et la petite récompense qu'il fit audit Perrin, pour les peines et travaux qu'il prit pour le faire révoquer de son bannissement, et de l'aller quérir en personne à Strasbourg, pour le ramener à Genève. La femme dudit Perrin, jeune, colère et courageuse, faillit plusieurs fois de tuer Calvin, et en parlait publiquement et hautement, le vitupérant, et appelant traître et méchant. Mais commande-

ment lui fut fait, de la part de la seigneurie, sous peine assez rigoureuse, de laisser ledit Calvin, et de n'intenter contre son honneur et personne.

CHAPITRE XVIII.

Calvin, toujours persévérant en sa haine contre Perrin, comme il était irréconciliable et immuable en mauvaise volonté, cherchait tous les moyens pour le faire mourir, ou, pour le moins, chasser hors la ville; et attendit toujours temps commode et opportun pour exécuter son mauvais désir. Cependant il s'efforça de gagner aucuns des seigneurs du Conseil, donnant de la bourse des pauvres, dons secrètement à aucuns; du nombre desquels fut un Lambert, qui était nécessiteux, auquel fut quelquefois reproché qu'il portait pourpoint de satin de la bourse des pauvres. A d'autres, il prêtait d'argent assez grande somme pour trafiquer, combien que Bèze affirme qu'il était fort pauvre: toutefois, entre les autres, un Claude du Paon, apothicaire, eut, pour quelque temps, cinq cents livres en prêt; à quelle condition que ce fut, je ne sais. Autres il entretenait, par promesses d'avancement d'honneurs et faveurs: dont par le moyen de telles personnes, il était averti de tout

ce qui se faisait au Conseil de la ville, et avait les voix des élections d'offices et dignités à sa dévotion. D'autre côté, il mit ordre et moyenna, par ses subtilités, que plusieurs des étrangers, venus habiter à Genève, tant de la nation française que flamande, anglaise ou italienne, furent reçus bourgeois de la ville, passés par le Petit-Conseil seulement, sans l'aveu des Deux-Cents; ce qui engendra murmure entre les anciens citoyens et bourgeois. Mais on ne fit compte de leur murmure; car les étrangers déjà surmontaient en nombre, puissance et richesses, les enfans natifs de la ville : et pour mieux les tenir bas, on leur jeta le chat aux jambes, par un bruit qu'on fit courir malicieusement, que les Genevesans, enfans de la ville, faisaient secrète délibération de tuer, en une nuit, tous les étrangers. Dont les étrangers commencèrent à se tenir sur leurs gardes; et faisaient quelques promenades avec armes, par la ville, de nuit, conduits et accompagnés, néanmoins, d'aucuns enfans et citoyens de la ville, des plus favoris et dévots de Calvin: entr'autres un Cotti Baudichon, homme assez connu de génération, de visage, de pelage et de faits, sans qu'autrement je m'amuse à le déclarer, allait un soir, bien tard, en compagnie de quelques Français armés; ce qui fut aussitôt rapporté par la ville, de maison en maison. Et incontinent, furent assemblés grand nombre d'enfans de la ville, qui vinrent rencontrer lesdits étrangers, et leur demandèrent à quel propos, et de

quelle autorité, ils allaient ainsi, par troupes et armés, de nuit. Le bruit et tumulte fut grand par la ville, et peu s'en fallut qu'il n'y eût effusion de sang. A ce bruit, courut un des quatre échevins ou syndics, appelé Henry Haubert, apothicaire; car sa maison était assez voisine du lieu où fut ce bruit; et, portant son bâton syndical, tâchait d'apaiser ce tumulte; mais on ne fit grand compte de lui ni de ses remontrances, jusqu'à tant qu'arriva Amy Perrin, capitaine-général de la ville, qui, voyant la sédition toujours de plus s'échauffer, et les cœurs, de côté et d'autre, s'enflammer, dit au susdit Henry Haubert, syndic, qu'il usât de son autorité, et commandât aigrement; en quoi il se montrait fort froid et pusillanime, comme celui qui nouvellement avait été élu en ce degré, et se savait mal faire obéir et craindre. Lors, ledit capitaine Perrin lui prit le bâton syndical de la main, et, le haussant bien haut, cria qu'on eût d'obéir à justice, répétant par plusieurs fois, à haute voix, s'ils voulaient reconnaître ledit bâton, et obéir au magistrat; à laquelle demande et remontrance, chacun se retira chez soi : ainsi fut apaisé ce tumulte et sédition.

Après que chacun se fut retiré, et tout ce trouble cessé, les quatre syndics, et les seigneurs du Petit-Conseil, furent assemblés, environ la minuit, en la Maison-de-Ville; où ledit Haubert récita tout le fait comme il l'avait vu; et donna louange audit seigneur Amy Perrin, affirmant que sans lui, il se fût commis grand meurtre et occision en la

ville. Pour l'heure, délibération fut faite, qu'on informerait des promoteurs de la sédition, et qu'ils seraient châtiés. Celle même nuit, et le matin, ledit Henry Haubert, syndic, fut tellement pratiqué par Calvin qui lui fit entendre mille folies et balivernes, que, au Conseil du matin, auquel ledit Perrin ne se retrouva point, pour quelques empêchemens survenus particulièrement, il dit tout autrement qu'il n'avait fait à la minuit; car il fit quérimonie (1) contre ledit Perrin, alléguant qu'il lui avait ôté, par force, le bâton syndical de sa main, et qu'il avait dit : *Malgré Dieu, Toi, et Qui t'a fait syndic!* Les seigneurs du Conseil, amis et dévots de Calvin, semblablement pratiqués et sollicités, poussèrent à la roue pour tourner le chariot contre ledit Perrin, absent, et ignorant la trahison et menée. Or, fut parlé audit Conseil contre lui, voire jusqu'à inférer qu'il était participant, ains auteur de ladite mutination et tumulte, excité la nuit précédente; et qu'il devait être quelque chose de ce qu'on murmurait, de tuer les étrangers. L'affaire fut si bien menée, et sollicitée par lesdits amis et dévots de Calvin, que plusieurs des enfans de la ville furent pris et mis en prison, ce jour même; entre les autres, deux pâtissiers, jeunes hommes, appelés, et comparés avec plusieurs de leurs compagnons qui avaient été, la nuit précédente, audit tumulte.

(1) *Quérimonie*, plainte.

CHAPITRE XIX.

Amy Perrin, secrètement averti de la trahison laquelle on lui bâtissait, vitement se retira hors la ville, aux terres des seigneurs de Berne : ce que firent pareillement le seigneur Pierre Wandel, les Baldazar, et d'autres de leurs amis plus intrinsèques, contre lesquels la partie favorisant Calvin, qui était la plus grande au Conseil, portait sourde inimitié, à la sollicitation d'icelui Calvin. Tout aussitôt furent retrouvés force témoins, qui maintenaient être vrai, que la conjuration était faite de tuer les étrangers. Sous cette fausse couleur et imposture, furent mis beaucoup des enfans de la ville en prison, auxquels, par force de tortures et tourmens, partie aussi par subtiles pratiques et belles promesses, on fit confesser le cas être vrai ; voire que ledit Perrin, Wandel et Baldazar, étaient chefs de ladite conspiration : et ayant cela confessé, sans plus attendre, furent menés chaudement au supplice de mort. Mais quasi tous ces misérables, sur l'échafaud, appelaient Dieu en témoignage, qu'il n'était rien de ce qu'on leur imposait, et qu'ils avaient confessé telles choses, en partie par force de corde et tourmens, et partie par fausses promesses. Ce entendant lesdits Perrin, Wandel

et Baldazar, avec d'autres qui s'étaient retirés hors de Genève, s'en allèrent rendre aux mains et justice des seigneurs de Berne, se soumettant à toute rigueur de justice, s'ils étaient trouvés coupables du crime, qui leur était imposé à Genève.

Lesdits seigneurs de Berne, ayant fait diligente inquisition sur tout ce fait, et bien connu la vérité, firent remontrances, par lettres et ambassadeurs, à ceux de Genève, de n'user de telles inventions et cruautés, qui étaient contre Dieu et leurs prochains, avec scandale des circonvoisins. Pour quelques remontrances et exhortations que leur fissent lesdits seigneurs de Berne, ils ne désistèrent. Ains chacun jour on prenait nouveaux prisonniers; et les faisait on confesser ce qu'on voulait, comme aux autres, devant mentionnés; puis les faisait on mourir; eux appelant Dieu en témoin de leur innocence; et déclarant les ruses et cruautés, desquelles on avait usé pour leur faire dire choses contre la vérité et leur conscience, au déshonneur et détriment desdits Perrin, Wandel et Baldazar, lesquels ils déclaraient innocens de ce qui leur était imposé. De quoi lesdits seigneurs de Berne, bien informés et certifiés, reçurent en leur pays lesdits Perrin et les autres fugitifs de Genève; les recevant pour leurs sujets, et les déclarant innocens de ladite imposture; et les exhortant à vivre paisiblement en patience. De quoi, je puis assurer que iceux seigneurs de Berne seront bons et fidèles témoins.

Et parce que Théodore de Bèze en écrit tout au contraire en sa belle préface à l'avantage de son maître, père et ami, et au vitupère d'icelui Perrin et des autres fugitifs de Genève ; je veux mettre en avant deux choses advenues ces jours-là en Genève, lesquelles homme vivant ne pourrait nier, sinon qu'il fût le plus impudent du monde. La première, fut du jeune Berthelier, qui fut mis en prison, à Genève, pour la même imposture et calomnie que les autres des susdits. Icelui Berthelier, généreux et constant, ne put être induit, par remontrances ni cauteleuses promesses que lui sussent faire les seigneurs de justice, ni les ministres, qui, à la suasion de Calvin, tâchaient d'endormir les pauvres calomniés par belles paroles et promesses, à faire ni dire chose contre la conscience : dont il fut mis rudement à la question. Mais, pour gêne ou corde qu'on lui donnât, il ne put être vaincu, combien que pour la pesanteur des pierres qu'on lui pendait aux pieds, la corde en laquelle il était attaché par les mains, rompît par trois ou quatre fois. Ce que voyant, les seigneurs du Conseil cuidèrent (1) crever de dépit ; et en fut un d'entre eux, appelé Amblar Corne, qui lui dit : « Tu confes-« seras ceci, ou bien on te donnera tant de traits « de corde, qu'on t'arrachera les bras et jambes ; « car la seigneurie ne sera jamais vaincue par ton « obstination. » Ledit Berthelier nonobstant, per-

(1) *Cuider*, penser.

sévérant toujours en sa constance, et ne voulant dire chose contre vérité et sa conscience, on trouva une nouvelle cautèle (1), qui fut d'envoyer vers la mère dudit jeune prisonnier, qui s'était retirée au pays de Faucigny, pour cause des horribles cruautés qu'on exerçait en Genève.

Icelui Amblar Corne, un des seigneurs du Petit-Conseil, très-ardent et affectionné disciple de Calvin, prit la charge d'aller vers ladite femme, et l'induire à venir à Genève, pour le bien et honneur de son fils, qui était en prison, résolu, comme est dit, plutôt de mourir aux tourmens, que de dire aucune chose contre la vérité, sa conscience et son prochain. Ledit Amblar Corne sut fort bien charmer la pauvre femme par feintes paroles, et fausses promesses, de la part des seigneurs du Conseil, que non-seulement son fils serait mis en liberté; mais encore exalté en honneurs et degrés d'offices, s'il voulait obéir auxdits seigneurs, et confesser simplement ce qu'ils voulaient, assavoir, être vrai ce de quoi il était accusé; et que, Amy Perrin et les autres susdits fugitifs de Genève, l'avaient sollicité d'être de leur conspiration et entreprise; mais qu'il n'y avait voulu entendre. Confessant seulement ce peu, il serait mis en pleine liberté, et élevé en dignité audit Conseil. Or il sut si bien dire, qu'il endormit la pauvre mère, et lui persuada de venir à Genève, pour le salut et délivrance de son fils.

(1) *Cautèle*, finesse, ruse.

Arrivée en la ville, elle s'en alla droit vers la prison, où était son fils, fort cassé et rompu de la corde; et lui remontra la volonté et la délibération du Conseil, de le faire plutôt mourir en prison misérablement, qu'il ne vainquît les seigneurs du Conseil. Pour ce, la misérable mère l'exhortait et priait d'acquiescer au vouloir des seigneurs, et confesser ce qu'ils désiraient de lui, combien que fût contre vérité et sa conscience; et que, par ce seul moyen, il serait mis hors de prison, et constitué en dignités, offices et honneurs; et que telle promesse lui avait été faite par Amblar Corne, de la part de tout le Conseil. Tant bien sut la misérable mère pleurer; et solliciter son fils, que s'il n'avait pitié de soi-même, au moins qu'il l'eût d'elle, qui demeurait désolée sans enfans et appui, lui mourant; et l'assurant, sur la promesse qui lui avait été faite de la part desdits seigneurs; que le pauvre jeune homme dit et promit à sa mère de le faire : de quoi elle avertit ledit Amblar et autres du Conseil, qui, incontinent, s'assemblèrent, l'interrogeant, comme devant, des points susdits, lesquels il confessa hardiment, se confiant sur les paroles et promesses faites à sa mère. Mais il n'eut pas plus tôt confessé, et sa confession mise par écrit, que la sentence de sa mort ne fut arrêtée et publiée, et le jour même exécutée. La misérable et dolente mère, voyant être advenu tout au contraire de son espérance, et contre la promesse à elle faite par un des seigneurs

du Conseil, et de la part de tout le Conseil; voyant, dis-je, son fils mort; considérant qu'elle en était cause, et comme traîtresse de son sang, se cuida tuer de déplaisir et honte. Or, comme forcenée, tout à l'instant sortit hors de Genève, et s'en alla criant et remplissant l'air de regrets et complaintes, à Berne, Zurich, Fribourg, et autres villes des cantons, déclarant le détestable et inhumain fait, par elle commis à la suasion des seigneurs de Genève, singulièrement d'un Amblar Corne, leur messager et commis, pour établir telle trahison; et demandait justice à Dieu et aux seigneurs des cantons, contre la ville de Genève.

Nie ceci Théodore de Bèze, ou qui voudra: mais lesdits seigneurs de Berne et des autres villes en seront bons témoins, qui furent tellement irrités et animés contre ceux de Genève, après avoir entendu ce fait, qu'ils étaient presque délibérés de détruire telle canaille de gens, jusqu'à user de ces paroles: « qu'il fallait jeter, à force de pêles, une si « malheureuse ville dedans le lac. » Mais l'avoyer de Fribourg, qui se montrait au commencement le plus enflammé de colère, par le moyen de quelque présent, remit sa colère, et apaisa toute l'ire des autres seigneurs. Cependant Calvin et les autres ministres de Genève, conformes à son désir et intention, ne cessaient de crier en leurs prêches contre ces misérables mis à mort, et contre les susdits fugitifs; les appelant méchans, enfans de diables, garnemens, traitres; et de plusieurs autres telles

injures, leurs prêches étaient farcis. Puis, ils écrivaient lettres particulières en France, et ailleurs, que Dieu les avait délivrés de certains ennemis de religion et réformation, qui avaient conspiré contre les étrangers, de les tuer en une nuit; j'entends ceux qui étaient venus pour l'Evangile.

Toutefois, ils ne purent tant farder cette calomnie, qu'elle ne fût découverte, et bien connue à plusieurs personnages de bon entendement et jugement; voire venus à Genève pour l'Evangile; comme depuis, a été bien entendu le fait de M. Spifame, et les causes de sa mort, quelque fausse couleur qu'on lui eusse pu donner pour couvrir la malignité des envieux calomniateurs. Or, pour dire des pauvres misérables tourmentés et mis à mort; plus, des susdits fugitifs; je dis que, pour leur justification, leur sert grandement, contre les calomnies de leurs ennemis, l'acceptation et accueil que leur ont fait les sages et prudens seigneurs de Berne, les recevant en leurs terres, en paix et tranquillité, comme leurs bons sujets. Calvin, de cela fort fâché, ne cessait jour et nuit d'imaginer nouvelles inventions et subtilités, pour donner lustre à ses mensonges, et donner à entendre être vrai, ce qu'on imputait à ces pauvres fugitifs et mis à mort. Advint donc la deuxième histoire à Genève, par l'invention de Calvin et ses adhérens; laquelle j'ai promis réciter, et qui est telle.

CHAPITRE XX.

Un jeune homme étant nouvellement venu habiter en Genève, de Lombardie, du service du duc d'Albe, lors gouverneur de Milan, pour le roi d'Espagne; Calvin averti de sa venue, comme il était de toute autre chose, pour petite qu'elle fût en Genève, l'envoya quérir, et le sollicita si bien, avec d'autres de son pays, qu'il contrefit l'espion; comme envoyé et commis expressément par ledit duc d'Albe, son maître, pour remarquer la situation de la ville de Genève; et pour pratiquer, avec le capitaine Amy Perrin, Wandel, et Baldazar, qui avaient promis à sondit maître de lui rendre la ville. Lesdits Perrin, Wandel et Baldazar, habitans ès terres de Berne, avertis de cette nouvelle calomnie, s'en allèrent à Berne, et firent requête à la seigneurie, que ledit espion fût mené à Berne, et confronté avec les accusés, pour soutenir son dire. A la réquisition desdits seigneurs bernois, l'espion fut conduit et mené en leur ville, sous garde, mais non trop rigoureuse; et, par chemin, fut fort bien instruit de ce qu'il avait à faire et dire, avec contresignes desdits calomniés, pour les reconnaître et faire distinction entre eux. Il dit fort bien tout ce qui lui

avait été enseigné et recordé; mais il faillit aux marques qu'on lui avait donné pour distinguer l'un de l'autre. Car, ayant assuré de les avoir vus et bien les connaître, il prit l'un pour l'autre, assavoir, un des Baldazar pour Amy Perrin, et Amy Perrin pour Wandel. Sur quoi les sages seigneurs de Berne, prudemment considérant, bien entendirent que c'était une ruse et menée de la pratique de Calvin et ses adhérens. Dont renvoyèrent les commis de Genève avec leur espion, et délivrèrent les accusés et calomniés à tort, les laissant aller librement en leurs maisons et habitations.

Théodore de Bèze et les siens pourraient nier cela, ne fût que ledit espion, tôt après, en allant hors de Genève, vers Italie, déguisé et masqué d'une fausse barbe blanche, fut à la poursuite diligente desdits fugitifs, repris près Evian, et de là ramené à Berne, où librement et entièrement il confessa la vérité du fait; assavoir, comment, par qui et pourquoi, il avait été ainsi pratiqué, et induit à calomnier ceux lesquels il ne connaissait, et par lesquels il n'avait reçu oncques déplaisirs. Lesdits fugitifs de Genève et calomniés en demandèrent acte, et témoignage par écrit, du secrétaire de la seigneurie; ce qui leur fut accordé; et l'ont montré à plusieurs pour leur justification et confusion de leurs ennemis. Mais je laisse le jugement de telles inventions et pratiques, à toutes personnes de bon et sain entendement, qui ne sont point liées et

consacrées à la secte calvinienne ; car c'est le propre de tous ceux qui se sont voués, dédiés, et adonnés à quelque secte que ce soit, de trouver bon, approuver et louer tout ce qui est fait par les chefs de leur secte ; de les excuser et soutenir à leur pouvoir ; finalement, d'endurer la ruine de leur pays, maisons, biens temporels, voire de leurs plus proches parens ; plutôt que de souffrir la honte et destruction de leur secte, et des docteurs et maîtres d'icelle. Et sais bien, qu'étant faite remontrance à quelques ministres, dévots de Calvin, comment, avec conscience, ils pouvaient adhérer à si grands mensonges et calomnies contre leur prochain ; ils répondirent, que c'était pour la gloire de Dieu et la destruction des méchans ennemis de l'Evangile, contredisans à la réformation ; et qu'ils avaient cela pour résolu en l'Eglise de Genève, que, pour la gloire de Dieu, il était licite, ains nécessaire quelquefois, de mentir et contrefaire la vérité.

CHAPITRE XXI.

Calvin, enclin à remuement et inventions nouvelles pour troubler le monde, après, se va imaginer de solliciter les ministres des terres de Berne,

assavoir, du pays conquêté (comme ils appellent), à demander que les biens ecclésiastiques des abbayes, évêchés et prébendes; prieurés, cures, et de tous les bénéfices possédés par les prêtres, avant le changement de la religion, fussent commis à la dispensation d'iceux ministres et prédicans. Et fondait sa demande sur ce qui est écrit aux Actes des Apôtres, assavoir, que l'argent et prix des biens vendus par les chrétiens nouvellement baptisés, et adjoints à l'Eglise, était apporté aux pieds des Apôtres; et par eux distribués aux nécessiteux, selon qu'ils connaissaient être besoin. Et, par ce moyen, voulait avoir le maniement et gouvernement des biens qui soulaient (1) être des ecclésiastiques; mais les seigneurs de Berne ne voulurent entendre de cette oreille; et renvoyèrent leurs ministres, leur défendant fort bien qu'ils ne parlassent plus de telle matière, et qu'ils ne s'empêchassent seulement de bien prêcher et enseigner le peuple. Ce chemin lui ayant été clos et bouché, il mit en tête à maître Pierre Viret, ministre de Lausanne, et à d'autres du pays conquêté, qu'il fallait que le ministre eût la puissance d'excommunier; et que, sans telle puissance et autorité de chasser et séparer les méchans et faux chrétiens, des bons et sincères, le ministre était vitupéré, et la Parole de Dieu était déprisée. Ce point, mis en avant en leurs congrégations, fut conclu en toutes leurs

(1) *Soulaient*, avaient coutume.

classes, qu'aucuns d'entre eux seraient députés, pour présenter requête aux seigneurs du Conseil, de la part des classes du pays conquêté, sur cet article et demande.

Lesdits seigneurs, sagement considérant ce que demandaient lesdits ministres, et de quel poids était ce qu'ils voulaient leur être octroyé, fut, par quelqu'un d'entre eux, remontré qu'autant vaudrait être en Espagne, sous l'inquisition, qu'au pays de Berne, les ministres ayant telle autorité d'excommunier ceux qu'il leur plairait. Dont leur fut répondu, qu'ils se contentassent de la charge de prêcher et enseigner; et qu'ils ne parlassent plus de cette matière.

Calvin, averti de la réponse des seigneurs de Berne à leurs ministres, indéfatigable qu'il était, et obstiné en ce qu'il se délibérait d'exécuter, sollicita tant plus lesdits ministres, et par lettres, et par paroles de bouche, de manière que grande partie d'eux délibéra, plutôt d'abandonner le ministère que ladite puissance d'excommunier ne leur fût octroyée; alléguant que c'était contaminer (1) l'Evangile et le Sacrement de la Cène, de la bailler indifféremment à bons et mauvais, vertueux et vicieux. Dont, derechef, retournèrent à Berne, présenter supplication sur la même demande. Il leur fut fait réponse, par l'avoyer, de la part de tout le Conseil, qu'ils s'en

(1) *Contaminer*, souiller.

retournassent, et fissent leur devoir de prêcher et enseigner; et que plus, ils ne retournassent pour telle demande ou requête; car du tout les seigneurs n'y voulaient entendre, et qu'ils ne voulaient autre sorte d'excommunication en leur terre, que le bâton de justice, pour punir les vicieux et délinquans, selon leurs démérites et crimes; et que pour cela, les seigneurs portaient le glaive.

Calvin, d'autre côté, plus dur qu'un rocher, et immuable en ce qu'il désirait faire, ne désista de solliciter Viret et les autres ministres, ses affectionnés et dévots; leur remontrant, que l'office d'un bon pasteur n'est pas seulement donner pâture bonne à ses brebis, mais encore d'avoir égard que maladie et corruption ne gâtât son troupeau: pour ce, qu'il devait séparer les rogneuses, et les jeter hors du troupeau. A ces persuasions, ajouta qu'il avait reçu lettres de divers lieux de France, villes et châteaux, par lesquelles ils demandaient des ministres, pour prêcher en France. Cette nouvelle augmenta fort l'audace desdits ministres; desquels aucuns, avec Viret même, s'en retournèrent pour la troisième fois à Berne, à leur propre et particulier nom, arrogamment et opiniâtrement demandant, leur être octroyée la puissance et autorité d'excommunier, et priver de la Cène les mal vivans; ou bien, qu'ils ne bailleraient la Cène, à la fête de la Nativité, qui était prochaine; ains qu'ils quitteraient le ministère. Les seigneurs du Conseil, considérant telle protervité desdits ministres, fort indi-

gnés de leur orgueil, conclurent qu'ils seraient bannis de leurs terres et pays, avec note honteuse et infamie; et que chacun d'eux porterait lettres de la seigneurie aux baillis des lieux, auxquels ils habitaient, de telle teneur: « Que, incontinent, vues « les lettres, ils bannissent honteusement, à son de « trompette, lesdits ministres porteurs et exhibi- « teurs d'icelles lettres. » A chacun desdits ministres fut baillée une lettre de telle teneur, pour porter à leurs baillis, bien cachetée et serrée; et ainsi s'en allèrent, sans savoir ce qu'ils portaient; ce qui fut à leur grand vitupère et déshonneur. Car, arrivés subitement, furent publiquement et honteusement bannis des pays et terres de Berne, fors Viret, qui, averti sourdement du fait par quelques intimes amis, s'en alla tout de ce pas à Genève, sans bailler sa lettre au bailli de Lausanne.

Ledit bailli, assuré du tour qu'avait fait Viret, s'en alla avec aucuns des plus principaux de la ville, au logis dudit Viret; et visitant partout, singulièrement son cabinet, trouvèrent grand nombre de lettres de la main de Calvin, à icelui Viret, par lesquelles furent découvertes plusieurs subtiles menées, et fines pratiques; lesquelles Calvin inventait, et induisait ledit Viret à y prêter la main chaudement. Singulièrement furent trouvées les lettres, par lesquelles il incitait icelui Viret à demander la puissance d'excommunier, ou qu'ils quittassent le ministère: plus, la pratique et entreprise d'Amboise; et mille au-

tres inventions et nouveautés, qu'il tâchait de mettre en avant. Or, de telles lettres furent portées aux seigneurs de Berne, quarante et deux, en la lecture desquelles lesdits seigneurs furent fort offensés et scandalisés de l'esprit malin, et iniquités de Calvin; nonobstant que Théodore de Bèze s'efforce de le louer, surtout d'esprit doux, bénin et tranquille, et pense amuseler les oies ou les veaux.

CHAPITRE XXII.

Je viens à parler de ses derniers jours, et des maladies diverses, desquelles il fut affligé avant sa mort. Théodore de Bèze écrit, qu'il fut vexé de phthisie, colique, spasme ou difficulté d'haleine, de calcul, goutte, hémorroïdes; outre sa migraine, de laquelle il était ordinairement tourmenté. Voilà beaucoup de sortes de maladies ensemble, et desquelles il fut en grande misère longuement affligé, voire jusqu'à la mort: [vrai témoignage et bien exprès de l'ire de Dieu sur lui.] Et si on veut alléguer que plusieurs personnes saintes ont eu beaucoup d'afflictions, en leur vie, sur leurs corps et biens; comme un Job, duquel l'histoire est assez connue; je répondrai que Dieu, pour un exemple de patience, le permit être affligé en ses biens et en son corps; mais aussi,

pour assurance qu'il n'abandonne point le juste, qui vraiment se confie en lui, il le délivra de toutes ses afflictions, et le multiplia en toutes prospérités et bénédictions, comme bien dit saint Jaques au cinquième chapitre de son Épître catholique : « Vous « avez, dit-il, ouï la patience de Job, et avez vu la « fin du Seigneur, c'est-à-dire, l'issue laquelle le « Seigneur donna à son affliction, et avez vu que le « Seigneur est grandement miséricordieux. »

Par ces paroles, semble que l'Apôtre nous met en avant les sentences de David, au psaume trente-troisième; par lesquelles il invite chacun, à son exemple, à louer Dieu, d'avoir foi en lui, et le craindre; proposant sa grâce envers les bons, et sa rigoureuse justice contre les méchans. « Les yeux du Seigneur, dit David, sont « vers les justes, et ses oreilles vers leur cri; « mais la face du Seigneur est contre ceux qui font « mal, pour exterminer leur mémoire de la terre. « Quand les justes crient, le Seigneur les écoute, « et les délivre de toutes leurs afflictions ou tribula- « tions. Le Seigneur est prochain de ceux qui sont « contrits en leurs cœurs, et sauve ceux qui sont « humiliés et abattus d'esprit. Plusieurs (1) sont « les afflictions du juste; mais le Seigneur le dé- « livre de toutes. » Puis s'ensuit : (2) « La mort des « iniques et méchans est très-mauvaise, et ceux

(1) *Plusieurs*, nombreuses.
(2) Ps. XXXIII, v. 18 et seq.

« qui ont en haine la justice et le droit, périront « malheureusement » (1). Saint Paul, au dixième chapitre de la première aux Corinthiens, assure les enfans et élus de Dieu, que s'il leur advient tribulation ou affliction en ce monde, ils en auront délivrance avec heureux succès. « Dieu, dit-il, est « fidèle en ses promesses, qui ne vous laissera « point affliger plus que vos forces ne pourront por- « ter; car il vous donnera, avec délivrance, heu- « reuse issue. »

Pour retourner donques à la vexation de diverses grièves maladies, desquelles misérablement fut affligé Calvin, voire jusqu'à la mort; outre celles que Théodore de Bèze récite, il fut encore tourmenté d'un genre de maladie, duquel nous lisons avoir été vexés, par le juste jugement de Dieu, aucuns ennemis de Dieu, usurpateurs de sa gloire et honneur; c'est d'une mangeaison de poux et vermine partout son corps; et singulièrement, d'un ulcère très-puant et virulent au fondement et parties vergogneuses, où il était misérablement rongé de vers. Ainsi Honorius second, roi des Vandales, après avoir, huit ans, persécuté l'Église orthodoxe, périt, finalement, mangé des vers et des poux. Arnoulph, empereur, successeur de Charles-le-Gros, qui fut un grand pilleur et saccageur des temples des Chrétiens, aussi misérablement mourut. Maximien, empereur très-cruel, sanguinaire : Antiochus

(1) Ps. XXXIII, v. 18 et seq.

Epiphane, homme très-méchant et cauteleux, spoliateur du temple de Dieu, et contempteur de la gloire d'icelui; qui, par mépris du seul vrai Dieu, colloqua au temple de Jérusalem une idole de Jupiter: Hérode, meurtrier des innocens, et usurpateur de l'honneur et titre de divinité; et d'autres hypocrites et ennemis de Dieu, qui, sous prétexte et couleur de sainteté ou zèle, persécutèrent la vérité; furent exterminés, par juste jugement et vengeance de Dieu, de tel genre de vexation, rongés de poux et vers en leur vie, jusqu'à la mort; et après cette vie, jetés à la mort seconde, en éternelle misère et condamnation infernale, sur lesquels le dire du psalmiste est vérifié: « Dieu l'a consumé de double consumation » (1).

Ce qu'on peut dire de Calvin: car nonobstant ce qu'en écrit de Bèze, contre ceux qui disent que sa mort a vitupéré ou démenti sa vie; et ce qu'il soutient, qu'il est décédé de ce monde du trépas des enfans de Dieu; il mourut néanmoins invoquant les diables, jurant, dépitant et maugréant, pour les très-grièves douleurs, et très-âpres afflictions, lesquelles il sentait de la sévère et très-pesante main de Dieu, sur sa personne. Et de cela ont témoigné ceux qui le servirent jusqu'à son dernier soupir (2). Et nie cela Bèze, ou autre qui voudra; mais cela est bien vérifié: même qu'il

(1) Cette pensée se trouve dans Isaïe, XL, 2.
(2) Voir la notice ci-dessus.

maudissait l'heure qu'il avait jamais étudié et écrit; sortant de ses ulcères et de tout son corps une puanteur exécrable, pour laquelle il était moleste (1) à soi-même et à ses serviteurs domestiques, qui encore ajoutent, qu'il ne voulait, pour cette cause, qu'on l'allât voir.

Mais je ne puis laisser un point écrit par Théodore de Bèze, au grand honneur, comme il pense, de son maître, père, et ami Calvin. C'est qu'étant contraint de demeurer, pour sa maladie, en la maison, et désister de lire (2) et prêcher, il ne perdit, pour ce, le temps: car il ne laissait de travailler en sa maison; tellement que, durant ce temps-là, il commença et paracheva sa dernière Institution chrétienne, latine et française: sur lesquelles paroles il ne serait sans raison demander audit Bèze, quelle était cette dernière Institution; car on en a vu que la première, laquelle, déjà long-temps auparavant, il avait composée et mise en lumière. Or si la première était si bien faite, et entièrement complète, quel besoin de la refaire tant de fois? Voilà le mensonge découvert, lequel dit ledit Bèze, que sondit maître et père Calvin était si absolument docte, que jamais il ne s'était rétracté de sentence ou proposition, par lui écrite ou dite de bouche. Car ayant été repris par aucuns, et accusé d'hérésie pour plusieurs fausses

(1) *Moleste,* incommode, à charge.
(2) *Lire,* professer.

sentences, retrouvées en son livre de l'Institution, de la première et seconde édition, il les raccoutrait (1) et corrigeait : puis, supprimant les premiers, il faisait réimprimer le même livre corrigé. Cependant il faisait tête contre tous ceux qui censuraient et reprenaient ses erreurs, et les appelait menteurs, imposteurs et calomniateurs; se remettant à cette dernière impression de son Institution, en laquelle il avait corrigé sesdites erreurs. Et ainsi, par telle ruse il se voulait faire docteur absolu et irrépréhensible, qui ne s'était jamais rétracté de sentence qu'il eût dite ou écrite.

CHAPITRE XXIII.

Or c'est assez parler de la vie, ruses et malices de Calvin, et des afflictions de la juste main de Dieu sur sa personne avant sa mort; et en mourant, de son impatience et désespoir. Maintenant il faut voir de sa doctrine et sincérité, avec laquelle il a traité la Sainte-Ecriture; car Théodore de Bèze le met, en sa belle préface, au plus haut degré d'excellence sur tous les Pères saints et Docteurs, tant anciens que modernes, qui ont jamais écrit ou en-

(1) *Raccoutrer*, ajuster de nouveau.

seigné; combien que soit tout le contraire. Car, de tous les hérétiques qui furent onc; j'entends de ceux qui ont été de la religion chrétienne, et se sont vantés du zèle de Dieu; je ne crois pas qu'il s'en puisse trouver un qui, plus absurdement, et malheureusement, ait écrit et parlé de Dieu, et plus ôté l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, que ledit Calvin: ce qu'il a fait ou par vitupérable ignorance, ou par diabolique malice, ou par l'un et l'autre. Car il est certain que lui, étant malin, vindicatif et méchant, comme a été prouvé ci-devant, il ne pouvait être vraiment docte, ni avoir la sapience (1) et pure connaissance de Dieu, selon que témoigne l'Ecriture: « En une âme maligne la sa-« pience n'entrera point » (2).

Or, pour dire de sa doctrine, je ne nie point qu'il n'ait été éloquent et docte ès langues, et qu'il n'ait beaucoup vu, lu et écrit; mais je soutiens qu'il n'a point eu la vraie connaissance et intelligence de la Sainte-Ecriture. Touchant ce qu'il a écrit de la Providence, de la prescience, et de la prédestination; qui est l'homme de bon et sain jugement, qui ne connaisse qu'il a ramené l'hérésie de Manès, Persan, duquel sont appelés les Manichéens, qui affirment toutes choses être faites nécessairement par un décret éternel, tant le bien que le mal? Il est bien vrai que

(1) *Sapience*, sagesse.
(2) Sap. I, 4.

Calvin n'use pas apertement (1) de tels termes; mais ses écrits emportent cela équivalemment; comme j'espère bien montrer ci-dessous. Et faut noter, que c'est la ruse de Satan, qui, relevant ses vieilles pratiques et hérésies condamnées paravant, suscite, quelque temps après, nouveaux ambitieux et outrecuidés, par lesquels il ressème lesdites hérésies: mais il les transforme et couvre d'autres paroles ou couleurs, afin qu'elles ne soient reconnues, et que simples et ignorans les reçoivent. Mais les doctes et sages, conduits du Saint-Esprit, les remarquent bien, et les rebutent vivement: ce qui advint au temps de Constantin-le-Grand, environ l'an de notre rédemption 328, quand Arius, prêtre d'Alexandrie, par l'astuce et ruse satanique, renouvela la fausse doctrine d'Ebion, Artème et Paul de Samosate, jà de long-temps paravant condamnée et rejetée aux synodes des évêques de ce temps-là. Cependant donc que ledit Arius, instrument et ministre de l'ennemi de Dieu et de vérité, semait le poison des susdits Ebion et autres d'entre eux, fardée toutefois, et couverte d'autres paroles et termes, Alexandre, évêque d'Alexandrie, la reconnut fort bien, et en avertit les évêques circonvoisins.

Ainsi, en ce temps, Calvin a regratté et rafraîchi l'hérésie de Manès; et combien qu'il ne parle apertement en mêmes termes de la fatale

(1) *Apertement*, ouvertement.

nécessité (car il se fût trop découvert et eût été incontinent rejeté de toute l'Eglise), toutefois il assure la nécessité aux actions humaines, approuvant et louant la sentence de Laurent Valle; de quoi j'espère traiter amplement en une œuvre de la providence de Dieu, laquelle, avec sa grâce, j'espère faire de bien près suivre celle-ci. Or, écrivant et soutenant que Adam, nécessairement est tombé en péché, par l'ordonnance et décret éternel de Dieu; plus, que de la postérité et enfans d'Adam, il en a élu aucuns à être sauvés, les autres destinés à la mort éternelle; de cette différence, la première et principale cause il affirme être le vouloir de Dieu; alléguant une sentence de saint Augustin, sur le livre de Genèse, où il dit, que, de toutes les choses qui sont et se font, la seule cause est la volonté et plaisir de Dieu.

Ne vitupère-t-il pas grandement Notre Seigneur? car qui est le père, tant inhumain, qui engendre un enfant en intention et délibération de le tuer, ou faire pendre? O malheureuse doctrine! Dieu, en mille lieux de l'Ecriture, dit ne vouloir qu'on pèche, de ne prendre plaisir en la perdition des damnés, de ne vouloir qu'aucun périsse; qu'il ne vient de lui, que les Israélites périssent, et soient réprouvés de sa filiation; leur reprochant qu'il a fait pour eux tout ce qui était convenable à un très-bon, doux et miséricordieux père, pour le salut de ses enfans. Et Calvin assure qu'il en a créés aucuns pour les per-

dre et damner. N'est-ce pas manifeste ignorance, ou diabolique malice, ou tous deux ensemble? plus, d'imposer au saint Père Augustin, d'avoir dit que, de tout ce qui se fait au monde, la seule volonté de Dieu en est cause; c'est une grande ignorance ou malicieuse imposture. Car, en cette sentence que Calvin allègue du saint Père, il est signifié que de tant d'espèces et genre d'animaux, oiseaux, poissons, bêtes à quatre pieds, reptiles, et de tout l'ordre des choses créées, il ne s'en peut donner autre raison; sinon, que tel a été le plaisir de Dieu, disant l'Ecriture, comme a été le plaisir et volonté de Dieu, tout a été fait et produit, tant au ciel qu'en la terre. Mais que la chute, rébellion et apostasie des mauvais esprits, semblablement que le péché et transgression d'Adam, et les crimes, qui journellement sont commis par les méchans; que la volonté et décret de Dieu en soit cause: voilà une très-lourde et ignominieuse ignorance, et trop évident blasphème contre l'honneur de Dieu; et ne crois point que jamais le bon docteur Augustin ait voulu dire cela. En cet endroit donc, on connaît plus clairement que le soleil de mi-jour, l'ignorance de Calvin et sa malice diabolique. Plusieurs sentences aussi de l'Ecriture il renverse, et interprète au contraire de vérité. Mais je les réserve à l'œuvre jà dite dessus, qui doit tôt être mise en lumière. Voyons maintenant le grand déshonneur qu'il fait à Jésus-Christ, Fils de Dieu, Notre Seigneur et Rédempteur.

CHAPITRE XXIV.

Deux points seulement je veux mettre en avant, pour éviter trop grande prolixité, et ne fâcher le lecteur ou auditeur; car je réserve le reste à une autre œuvre. Le premier est sur ce qu'il a écrit exposant l'Epître aux Hébreux, singulièrement au cinquième chapitre, où est fait mention de l'Oraison, laquelle Notre Seigneur Jésus-Christ fit à son Père sur le mont des Olives, peu avant qu'il fût livré ès mains des Juifs. Et sur ces mots, lesquels nous lisons en la commune édition, assavoir qu'il fut exaucé pour sa révérence, Calvin, laissant la commune interprétation, reçue de toute ancienneté de l'Eglise, interprète le mot εὐλάβεια, crainte et doute; commettant, en ce fait, manifestes erreurs, ignoramment ou malicieusement. En premier, il affirme que Notre Seigneur Jésus-Christ, eut si horrible frayeur de la mort, qu'il tomba comme en désespoir, et qu'il douta d'être englouti de la mort. En latin, il met *deglutiri* ou *absorberi*, ce que pourront voir ceux qui ont le livre; et en la traduction française, *il a englouti*. Plus grand blasphème je n'entends point que jamais disent, contre la dignité de Jésus-Christ, Ebion, Artème, Paul de Samosate,

Arius, leur sectateur, ni Mahom même; car il nie, premièrement, divinité avoir été en Jésus-Christ, comme ignorant de sa fin, et n'étant sûr d'être véritablement le Fils de Dieu, qui a toute puissance sur la vie et sur la mort. Toutefois, Calvin ignorait-il que Jésus-Christ avait dit paravant, comme il est écrit en l'Evangile selon saint Jean, chapitre X: « Mon père m'aime, pour cette cause que « je laisse ma vie, afin que je la prenne derechef; « nul ne l'ôte de moi par force; mais je la laisse de « moi-même et de mon bon gré. J'ai puissance de la « laisser, et si, ai puissance de la reprendre; j'ai ce « commandement de mon Père. »

Sur ceci je désirerais que ces pauvres gens, tant voués et dédiés à la doctrine de Calvin, considérassent comment pouvait avoir Notre Seigneur Jésus-Christ doute d'être englouti de la mort; vrai Dieu et vrai homme, qui n'a jamais ignoré la fin pour laquelle il était venu en ce monde, le genre de mort lequel il devait souffrir, les moyens, les instrumens, les instigateurs et exécuteurs de sa mort, voire le lieu et l'heure auxquels il devait souffrir? Davantage, si le chef, auquel consistait la perfection de la foi et de l'assurance, laquelle nous devons avoir sur les promesses de Dieu, a douté, tremblé et vacillé; combien plus doivent douter et être mal assurés les membres débiles et infirmes? Un Esaïe, scié tout vif par le travers du corps, se porta tellement en son extrême et cruelle douleur, qu'il semblait ne

sentir mal ni peine aucune. Ananie, Azarie et Misael, adolescens, jetés en une fournaise ardente; tant il s'en faut qu'ils crient, qu'ils perdent cœur, et aient crainte d'être engloutis de mort en la flamme, qu'ils chantent hymne et louange à Dieu. Saint Etienne, accablé de coups de pierres, non-seulement n'est troublé ni épouvanté ; mais encore il prie pour ceux qui le lapident et assomment. Un Marcelin, avec son frère, fiché en gros épieux par le commandement de Dioclétien, comme méprisant ses douleurs et la mort, chanta ce psaume : *Ecce quàm bonum et quàm jocundum habitare fratres in unum* (1). Et tant d'autres, non Chrétiens seulement, et assurés de la vie éternelle, mais encore païens, ont, d'une magnanimité, déprisé la mort. Et le Fils de Dieu, le plus magnanime et constant de tous les mortels, à la millième partie de la constance et magnanimité duquel jamais homme n'est parvenu, aura-t-il (comme dit Calvin) perdu cœur; et sera-t-il tombé en crainte si vile et extrême ? C'est trop ignominieusement estimer et parler du Fils de Dieu.

Mais, sur ce point, voyons la grande ignorance et malice de Calvin : pour mieux prouver son dire, il change la commune interprétation du mot grec ἐυλάβεια, qui, au rapport de tous doctes en langue grecque, signifie *crainte*, *prévoyance*, *révérence* et *piété ;* qui est le devoir qu'on doit premièrement à Dieu, puis aux parens, et tiercement à

(1) Ps. CXXXII, v. 1.

personnes vertueuses et d'autorité. Ce mot aussi se trouve, signifiant détournement de ce qui est contre devoir et raison. Toutefois, il ne signifie pas une crainte ignominieuse, et procédant de lâcheté de cœur, pour quelque péril imminent; mais plutôt une crainte vertueuse, engendrée d'amour et révérence, laquelle on porte à quelqu'un pour sa dignité et grandeur; ce qui plus manifeste le mot ἐυλαβής, qui signifie une personne religieuse, véréconde (1) et honteuse. Mais Calvin a pris ce mot en la pire partie d'horreur et tremblement pour un péril inévitable, jusqu'à désespoir, à laquelle crainte les poëtes donnent les adjectifs *anxium* et *atrum*, c'est-à-dire, plein d'anxiété et de regard obscur et ord. Ce que nul saint docteur reçoit avoir été en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Une autre grande erreur il commet en sa traduction, c'est qu'il traduit la proposition ἀπὸ, tout autrement que tous les doctes en grec ne la prennent; car elle ne se trouve jamais signifiant περὶ, qui veut dire *de*. Et si on me dit qu'on ne la trouve aussi signifiant *pro*, comme il y a en la traduction commune, je réponds que mieux valait laisser les paroles, comme de long-temps elles sont reçues de l'Eglise, et en commun usage, que les changer sans propos, contre l'honneur de Dieu et de son fils Jésus-Christ. Et si Calvin eût été si savant et docte, que nous veut faire accroire Bèze, il eût pu avoir

(1) *Véréconde*, qui a de la pudeur.

vu que le mot ἀπὸ se peut interpréter *pour* ou *selon*, comme ἀπὸ τῆς ἴσης οὐσιας est interprété, *ex æquis viribus;* ainsi, en ce lieu, ἀπὸ τῆς εὐλάβειας, qui empêchera que ἀπὸ ne soit interprété *ex* ou *pro*. Davantage, si Calvin avait désir de restituer ce lieu en son droit sens, pourquoi, si témérairement et audacieusement, il a ajouté au texte un pronom *suo?* car il a dit, qu'*il fut exaucé de sa crainte*, combien qu'au grec il ne se trouve; mais simplement il est écrit, ἀπὸ τῆς εὐλάβειας, *pro reverentia*, sans pronom αὐτοῦ. J'ai, par aventure, trop pressé ce point, y demeurant trop longuement; mais je l'ai fait expressément, pour plus clairement montrer l'ignorance, ou la malice, ou toutes deux ensemble de ce Calvin, lequel Bèze exalte si haut sur tous les doctes qui furent oncques.

Or se voue et dédie qui voudra à sa doctrine, et soutienne son hérésie : je dirai ce que je recueille de la Sainte-Ecriture, et des sentences des saints Pères et Docteurs anciens, les plus proches des Apôtres, sur la prière de Jésus-Christ, et sur les paroles écrites en l'Epître aux Hébreux. Et devant toute autre chose, convient noter, que ladite Oraison n'est point écrite par témoignage de personnes qui les aient ouïes, et y aient été présentes. Car ces paroles furent proférées par Notre Seigneur Jésus-Christ, sur le mont des Olives, où il n'avait mené que trois de ses disciples; les autres il laissa en Getsémanni : et encore, ces trois étaient loin de leur Maître, d'un jet de pierre, et fort engravés de sommeil.

Le Saint-Esprit donc, par l'inspiration duquel ceci a été écrit par vrais et sincères, non contrefaits serviteurs de Dieu, a, par cette Oraison, enseigné et fait entendre la dignité, magnificence et excellence de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui (comme il est écrit audit cinquième chapitre de l'Epître aux Hébreux), aux jours de sa chair, c'est-à-dire vêtu de substance et nature humaine, peu estimé des hommes; aussi maltraité par les Juifs que malfaiteur, brigand ou larron, fit prière et oraison de la plus profonde et intime partie de son cœur, avec larmes à Celui qui le pouvait délivrer de la mort. Il ne s'enfuit donc en lointaines provinces, en bois, déserts ou cachettes; il ne commanda aux anges, ses ministres, d'empêcher l'entreprise de ses ennemis, ni de les aveugler, confondre ou renverser; mais il prie son Père, non par crainte vile, féminine, pusillanime, pleine de frayeur, et doutance d'être englouti, [*comme voulant fuir,* comme écrit Calvin] : ains plutôt s'offrant généreusement à la mort, de toute éternité, ordonnée par le Père céleste, pour la rédemption du genre humain. Et dit telles paroles : *Père, s'il est possible que ce calice de mort se puisse passer sans que je le goûte, je vous prie qu'il se passe, et que je ne souffre point la mort. Mais, s'il n'est possible, votre volonté soit faite et non la mienne.* En ceci, le Saint-Esprit enseigne que deux natures étaient en Notre Seigneur Jésus-Christ, la divine et humaine : l'humaine constituée de corps, sujette aux nécessités naturelles, et d'âme raison-

nable, faisait toutes actions naturelles; appelant toutes choses nécessaires à la conservation de cette nature, et craignant toutes choses contraires à la conservation d'icelle nature; assavoir, les passions, afflictions et la mort, qui est la destruction de ladite nature humaine. Or, selon cette nature humaine, il craignait la mort. Et en ceci, le Saint-Esprit réfute l'erreur d'un Eutychès, abbé en Constantinople, le troisième, après Manès et Apollinaris, qui soutenait que Jésus-Christ n'avait pas un corps humain, mais céleste, qui, comme un rayon de soleil, était passé par le corps de la Vierge, sans prendre chose aucune de sa substance. Et ainsi attribuait à Notre Seigneur un corps fantastique et non passible.

Pour montrer donc, contre les opinions des hérétiques, que Jésus-Christ était vrai homme et vrai Dieu, il fait écrire cette oraison, pour signifier deux volontés avoir été en lui, l'humaine, selon laquelle il n'eût point voulu mourir; et la divine, selon laquelle la raison conduite, se conformait au vouloir de Dieu. Secondement, le Saint-Esprit, par ces paroles, veut donner à entendre la nécessité de la mort de cet innocent; sans laquelle la nature humaine demeurait imparfaite, sans espoir de résurrection. Et pour ce, il disait, *s'il est possible;* mais n'étant possible, il se remet au vouloir de Dieu, duquel jamais il ne s'est parti. Car, comme c'est une même puissance et sapience du Père et du Fils, ainsi est une même volonté. Celle-ci est la vraie et légitime exposition, selon les Pères et

Docteurs anciens, orthodoxes, laquelle les vrais enfans de Dieu et de l'Eglise suivent. Or, tienne l'autre de Calvin, qui se voudra vouer et consacrer à la fausse doctrine et hérésie.

CHAPITRE XXV.

En un autre point bien exprès, il montre fort clairement son ignorance et malice; car je laisse passer un grand nombre de contrariétés de sentences en ses livres, pource qu'elles ont été remarquées par d'autres. Mais, de cette erreur, je ne pense qu'aucun en ait écrit; c'est sur l'article de foi de la descente de Notre Seigneur Jésus-Christ aux enfers. Or cedit article n'est de moindre importance pour la probation de l'excellence et autorité sienne, que les autres de sa Nativité, Résurrection et Ascension au ciel; ce néanmoins, Calvin l'a voulu supprimer, et cacher par malice diabolique, ou par une ignorance trop lourde, ou par les deux ensemble.

La malice du diable a, de tout temps, été vigilante contre la gloire de Dieu, et de son Fils Notre Seigneur; et a toujours incité quelques orgueilleux et ambitieux cerveaux, pour se servir d'eux en tels effets : inventant quelque interprétation étrange, pour conclure les hérésies, déjà paravant condamnées et rejetées par les évêques saints et ortho-

doxes. Ainsi subtilement il fit parler Arius, et lui fit enseigner la même erreur qu'Ebion, Artème et Paul de Samosate, avaient semé contre la consubstantialité du Fils avec le Père; mais sous autres termes, pour mieux cacher et couvrir le poison desdits Ebion, et ses compagnons, qui paravant a été connu et condamné. Ne faisant donc point, Arius, mention du mot ὑφισάμενος, qui est à dire *de la même substance*, il disait que le Verbe divin n'était point coéternel avec le Père; mais que le Père était devant le Verbe; combien que le Verbe, comme il disait, était ἐξ οὐκ ὄντων, c'est-à-dire *des choses qui n'étaient point;* comme voulant dire qu'il n'était point des choses créées; par lesquelles paroles il niait sourdement la divinité de Jésus-Christ. Mais la ruse fut connue par un Alexandre, évêque d'Alexandrie, et puis condamnée, comme a été dit. Depuis, il fit lever un Photinus, prêtre, qui, pour mieux farder et masquer sa fausse doctrine, laquelle il voulait semer en l'Eglise, vitupérait les Ariens et orthodoxes, condamnant la doctrine des uns et des autres: toutefois, il renouvelait l'hérésie d'Ebion, et ses compagnons; car il interprétait ce mot λόγος, en l'Evangile selon saint Jean, *décret* et *destination* de la rédemption de l'homme, et *restitution* de la vie éternelle, par l'homme né de la Vierge. Mais cedit Photinus fut réfuté, en sa fausse interprétation, par un Basilius, évêque d'Ancyre, province de Galatie.

Somme, c'est une ancienne ruse de Satan, d'exciter quelques hérétiques qui, par fausses interprétations de l'Ecriture, cachent l'honneur de Notre Seigneur, et introduisent fausses doctrines en l'Eglise. Ce que, en notre temps, nous avons connu en Calvin, qui, entre les autres lieux, singulièrement dérobe la gloire de Jésus-Christ, traduisant ce mot : *Il est descendu aux enfers, il a été mis au sépulcre :* et parce qu'il fut repris, dès l'an 1552, par quelque personnage qui lui reprochait que sa battologie était trop déshonnête et vicieuse, et que c'était assez dit au symbole : *Il a été mort et enseveli*, sans y ajouter, *a été mis au sépulcre :* il a supprimé les premiers catéchismes qu'il a pu ; et, l'an 1562, ils furent réimprimés; et, en ces dernières éditions, il ne fait aucune mention de cette descente de Notre Seigneur, pour cacher les énormes sentences par lui mises aux premières éditions. En quoi il montre sa malice diabolique, comme celui qui ayant donné un coup de dague à un autre, cache vitement sa dague, et retire sa main en son sein, feignant n'avoir fait le coup.

Toutefois encore se pourront recouvrer de vieux exemplaires des catéchismes, auxquels on trouvera que le ministre interroge l'enfant : « Que veut « dire ce qui est ajouté de sa descente aux enfers ? » A quoi l'enfant répond : « C'est que non-seulement « il a souffert la mort naturelle, qui est séparation « du corps et de l'âme ; mais aussi que son âme a « été enserrée en angoisses merveilleuses, que saint

« Pierre appelle les douleurs de mort. » Puis le ministre demande : « Pour quelle raison cela s'est-« il fait, et comment? » L'enfant répond : « Parce « que ce qu'il se présentait à Dieu, pour satisfaire « au nom des pécheurs, il fallait qu'il sentît cette « horrible détresse en sa conscience, comme s'il « était délaissé de Dieu, et même comme si Dieu « eût été courroucé contre lui. Etant en cet abîme, « il a crié : *Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'as-tu « laissé?* » Puis, peu après il ajoute, « qu'il fallait « que Dieu l'affligeât ainsi, pour vérifier ce qu'a été « prédit par Esaïe, assavoir : *qu'il a été frappé de « la main du Père pour nos péchés.* » Or, pour réfuter ceci, je veux commencer par cette dernière sentence, c'est qu'il dit que Jésus-Christ a été ainsi traité, pour vérifier le dire d'Esaïe. En cette sentence, il montre son ignorance trop lourde; et la plupart de ses sectateurs l'ensuivent, traduisant plusieurs passages de l'Evangile, semblables à celui-ci : *Hoc autem factum est, ut impleretur quod dictum est, etc.* Et disent : « Ceci a été fait, afin que fût accompli ce « qui a été dit par le Prophète, etc. » Mais il devait avoir observé que le mot *ut* ne signifie pas toujours *afin*, comme rendant la cause pourquoi une chose est faite; mais signifie quelquefois *consécution* ou *événement* des choses ou prédites, ou subséquentes, comme nous lisons au Psaume L : *Peccavi, et malum coram te feci, ut justificeris, etc.* « J'ai pé-« ché, et commis mal en ta présence, non pas à « cette fin ni à cette cause que tu fusses juste;

« mais il est ensuivi, par mon péché, que ta justice « est apparue, et a été manifestée ta constance et « fidélité en tes promesses, contre ce que les hom- « mes jugeaient de toi: assavoir, que pour mon pé- « ché tu m'abandonnerais et chasserais de toi, com- « me tu avais chassé et abandonné Saül, mon pré- « décesseur. » Le semblable est écrit en l'Epître aux Romains, chap. V : *Lex subintravit, ut abundaret delictum*, c'est-à-dire, « la loi est entrée, ou baillée, « non pas afin que le péché abondât davantage; mais « il est advenu que la loi étant donnée aux hommes, « le péché a été plus abondant que devant. »

Tout ainsi faut-il dire que Jésus-Christ a souffert, et fait plusieurs choses prédites par les Prophètes; non pas afin que les prophéties fussent accomplies: mais est advenu, que les prophéties et prédictions des saints Prophètes, ont été accomplies en la passion et faits de Notre Seigneur Jésus-Christ. Sur quoi faut apprendre deux choses concordantes en la passion de Notre Seigneur, desquelles saint Pierre fait mention au deuxième chapitre des Actes; assavoir, le conseil défini et déterminé de Dieu, et sa prévoyance qui sont différentes : car aucunes choses Dieu avait défini et arrêté en son conseil éternel; assavoir, que Jésus-Christ s'humilierait à la croix, et souffrirait la mort. Et d'autres choses il avait prévu (comme toutes choses futures lui sont présentes); assavoir, les injures, blasphèmes, calomnies, qui, par les Juifs, seraient faites contre la personne de son Fils; lesquelles choses il n'avait

ordonnées, ni arrêtées en son conseil, et décret éternel, mais seulement prévues. Et faut sagement distinguer entre le décret et conseil défini de Dieu, et sa prévoyance : ce que l'on peut entendre par ce qui advint à Joseph, fils de Jacob, comme l'histoire est en Genèse (1). Il dit à ses frères, après la mort de leur père, troublés et craignant que ledit Joseph ne se ressentît de l'injure qu'ils lui avaient faite : « Ne craignez point; car telle fut l'ordonnance « et conseil défini de Dieu, que je vinsse en Egypte, « où il avait déterminé de m'exalter, et constituer « en dignité ; » combien que la détermination de Dieu n'était pas que ses frères usassent de telle cruauté contre lui ; ce que toutefois il avait bien prévu.

Or, touchant la proposition que Calvin enseigne et ses adhérens opiniâtrement tiennent, que Dieu avait déterminé et délibéré de la chute d'Adam, et ainsi de toutes autres choses qui se commettent au monde : cela est faux, et jà de long-temps condamné par l'Eglise ; car, quelque excuse couverte, ou subterfuge que Calvin et ses adhérens puissent trouver, ils ne peuvent nier qu'ils ne disent Dieu être auteur de péché. Mais de ceci sera plus amplement traité, s'il plaît à Dieu, en l'œuvre suivant celle-ci, comme j'ai promis (2).

(1) Chapitre L, v. 19.

(2) Dans le traité de *la Providence*, précédemment annoncé. Un critique, aussi connu qu'inexact, s'est donc trompé quand il a nié que ce traité fût de Bolsec. Voir le *Dictionnaire de Bayle*, article Bolsec, remarque M.

Secondement, il blasphème sourdement contre l'honneur et gloire de Notre Seigneur, lui attribuant chose qui ne fut onc, et ne pouvait être en lui; assavoir, *syndérèse*, *remors*, *componction* ou *pressement* en sa conscience : car lui, bien assuré de son intégrité et innocence, demanda aux Juifs : « Qui est celui de vous qui me reprendra de pé-« ché ? » (1) Et en un autre lieu, il dit : « Le Prince « de ce monde est venu comme pour épier et con-« sidérer ce que je suis, et mes actes; mais il n'a « trouvé en moi chose aucune répréhensible. » (2) Or il faut maintenant parler de la descente de Notre Seigneur aux enfers, qui est un des principaux articles de la foi, autant concernant la gloire de Jésus-Christ, que l'article de sa Résurrection et Ascension au ciel.

CHAPITRE XXVI.

La descente de l'Esprit de Notre Seigneur Jésus-Christ fut prophétisée par David, au Psaume XV : « Tu ne laisseras point mon âme aux enfers, et ne « permettras que ma chair sente putréfaction, ou

(1) Joan. VIII, 46.
(2) Joan. XIV, 30.

« tombe en pourriture. » Lesquelles paroles saint Pierre, aux Actes, chap. II, expose de Jésus-Christ, duquel l'âme, descendue aux enfers, ne put être détenue aux lieux profonds, sous la puissance des princes des ténèbres. Mais, ayant prêché et manifesté la puissance de sa divinité, il retourna glorieusement, et reprit sa chair et son corps gisant au sépulcre; et ressuscita, présens les gardes du sépulcre, malgré les diables et la mort. De sa descente aux enfers, et sa prédication faite aux défunts, saint Pierre (1) écrit : « Que Jésus-Christ, « Notre Seigneur, étant mort selon le corps, et vi- « vant selon l'Esprit, s'en alla prêcher aux esprits « détenus en la prison : » c'est-à-dire, en la puissance de la mort et du diable; prêcha, dis-je, aux incrédules et aux justes : laquelle prédication, pour le regard de ceux qui avaient été incrédules au temps de Noé, n'était faite pour les convertir à la foi; mais les a âprement repris et blâmés, et convaincus d'incrédulité. Et pour les justes, a été consolation et communication de gloire; à savoir, à ceux qui seulement étaient détenus aux limbes, pour les peines du péché originel (2). Le même saint Pierre, plus clairement, a assuré, au chap. IV, ladite prédication aux enfers, parlant des méchans qui vitupéraient les gens de bien qui se retiraient

(1) Épitre Ire, chap. III, v. 19.

(2) Ces derniers mots expriment une opinion particulière à l'auteur.

des vices et péchés. « Ils rendront compte, dit-il, « et raison à Celui qui jugera les vifs et les morts. « Pour ce, l'Evangile a été prêché aux morts, « afin qu'ils soient condamnés en chair, selon les « hommes; et qu'ils vivent en esprit, selon Dieu. » C'est-à-dire que Jésus-Christ, par telle prédication faite aux enfers, s'est déclaré et manifesté juge des vifs et des morts: à cette fin que les méchans soient jugés et condamnés en la chair selon laquelle ils ont vécu; et les justes reçoivent vie éternelle, à cause de l'esprit selon lequel ils ont vécu en Dieu.

Je confesse que cette matière est fort difficile à entendre; mais si vaut-il mieux, ne l'entendant point, confesser simplement de ne l'entendre, que de supprimer la gloire de Jésus-Christ, et exposer sa Sainte-Ecriture à contre-poil, pour paraître de n'ignorer rien, et être un docteur absolu et parfaitement doué de l'esprit de Dieu; comme Théodore de Bèze s'efforce de le faire croire, par ses jaseries et mensonges, trop impudens et effrontés.

Je pourrais encore mettre en avant beaucoup de passages de l'Écriture-Sainte mal traduits, et pirement exposés par Calvin, en ses œuvres. Mais parce que plusieurs personnes de bon esprit en ont déjà fait mention; et que je sais que bientôt en doit sortir en lumière, une (1), amplement déclarant ses erreurs et ignorance; aussi, pour n'être trop prolixe et fâcheux aux lecteurs de ce présent opus-

(1) *Une œuvre.*

cule, je mettrai fin à ce présent livre, par lequel je désire être connues la vie, les mœurs, les ruses diaboliques de Calvin, et la mort corporelle, de laquelle il passa de ce monde en blasphèmes, maugréemens, dépitemens, juremens, et désespoir extrême. Pour lesquelles choses, sa porte fut close, et on ne permettait qu'on l'allât visiter, pour ne donner occasion d'ouvrir les yeux à plusieurs pauvres ignorans, qui, trop voués et consacrés à sa doctrine, eussent été informés du contraire qu'ils étaient persuadés.

Je serre donc cette œuvre ; exhortant les humbles et sincères enfans de Dieu et de l'Eglise catholique, que ce présent discours leur soit un antidote et préservatif contre l'empoisonnée doctrine de Calvin, couverte et fardée des jaseries de Théodore de Bèze ; qui veut faire paraître un esprit des ténèbres, être un ange de lumière, et un loup être un agneau, et un mulet être un éléphant. Et prie Dieu que les pauvres ignorans et idiots, détournés du vrai chemin de salut, et fichés en opinion fausse, par la fraude de Satan, puissent ouvrir les yeux de l'entendement, et connaître combien ils se sont fourvoyés, et comment leur secte s'en va abolissant de jour en jour: davantage, que les entreprises de leurs chefs ne prospèrent, mais toujours sont renversées au contraire de leur intention ; ce qui signifie clairement, que Dieu n'est point auteur, ni moteur de tels changemens et nouveautés. Aussi, ne leur donne

point bonne et heureuse issue; car quelle fin ont fait le duc des Deux-Ponts et ses reîtres, lesquels il amena pour piller, brûler et dérober la France, sous couleur de religion? Plus, les Suisses et Genevesans, induits et sollicités par Théodore de Bèze, à venir surprendre la ville de Lyon, et le pays circonvoisin; que sont-ils devenus? Les villes de Mâcon, et autres de France, surprises, comment ne sont-elles demeurées en leur domination et puissance, si Dieu leur avait données? Chatelnau, la Renaudie et Villemougis, et les autres conspirateurs contre la mort du jeune roi, à Amboise, induits par la suasion de Calvin; quelle issue eurent-ils, et que devint leur entreprise? Le succès de la honte et mort vergogneuse, laquelle ils reçurent, furent témoins bien manifestes qu'ils n'étaient pas envoyés de Dieu, comme Jéhu pour tuer Joram et la lignée d'Achab, comme il est écrit au chapitre IV du Quatrième des Rois. Poltrot, qui, à la persuasion de Théodore de Bèze, occit traîtreusement, à Orléans, le noble, preux et vaillant prince François de Lorraine, duc de Guise, pourquoi n'échappa-t-il et fut sauvé, s'il avait été avoué et envoyé de Dieu à cette entreprise, comme Dieu sauva Aod, ayant tué Eglon, roi de Moab, comme l'histoire est bien expresse au chap. III du Livre des Juges? Finalement, les ennemis de paix et tranquillité, conjurateurs contre la couronne et tête de leurs rois, auxquels ils avaient fait hommage, et juré obéissance et fidélité, comment leur en prit-il le jour saint

Barthélemy, l'an de grâce 1572? Je ne veux pas approuver les massacres de plusieurs gens de bien innocens; qui, par malice diabolique et fraude satanique, se firent trop cruellement en certains lieux et villes de France (1). Mais je dirai bien assurément quelque chose, qu'en sentent et écrivent aucuns de la secte calvinienne, que *promesse ne doit être tenue, à ceux qui font contre leur promesse, devoir et foi.* (2)

Je prie toutes sortes et conditions de gens, vraiment conduits par l'Esprit de Dieu, de faire oraisons dévotes et continues. Que Dieu donne à son Eglise des vrais docteurs, et légitimes pasteurs;

(1) Ce que l'auteur ajoute ici, est très-sage; ce qu'il vient de dire auparavant, du 24 août 1572, est de trop, parce qu'il est difficile, avec quelques mots qui tombent en passant de la plume, de ne pas s'exprimer mal sur un pareil événement.

On prie ceux qui voudraient apprécier ce fait historique, plein de questions si graves, avec toute la conscience qu'un honnête homme se doit à lui-même autant qu'aux autres; on les prie, dis-je, 1° d'avoir sous les yeux les pièces contemporaines pour ou contre; 2° de faire à chacun sa juste part, sans acception de personnes, d'opinions, etc...; 3° d'étudier surtout, dans l'histoire de cette triste époque, les douze années antérieures, en méditant cette parole du Sauveur : « Que celui « qui est sans péché jette la première pierre. »

(2) En effet, dans les traités, l'infidélité d'une partie dégage l'autre, en bonne justice. Ce sens particulier est vrai, et l'on voit que c'est celui de l'auteur; mais sa manière de s'exprimer est trop générale.

qui, sincèrement, enseignent le chemin de salut, et repurgent le champ de l'Eglise de toutes erreurs et abus. Semblablement, qu'il donne à notre roi et à tous rois et princes de la terre, son Saint-Esprit et sapience, pour entendre sa sainte et juste volonté; grâce d'y obéir, et de contenir leurs sujets en sa crainte et vraie religion. Pour conclusion, A notre Dieu, Créateur, Rédempteur et Sauveur, soient gloire, honneur et louange éternellement! Ainsi soit-il.

FIN.

THÉODORE DE BÈZE.

HISTOIRE

DE

LA VIE, MOEURS, DOCTRINE ET DÉBORDEMENS

DE

TH. DE BÈZE,

Dit le Spectable et grand Ministre de Genève :

PAR M. J.-H. BOLSEC,

Théologien et Médecin à Lyon.

AUX

MAGNIFIQUES ET HONORÉS SEIGNEURS SYNDICS
ET ASSISTANS
DU PETIT ET GRAND CONSEIL DE LA VILLE DE GENÈVE,
DÉSIRE SALUT,
SAPIENCE ET ASSISTANCE DU SAINT-ESPRIT,
J.-H. BOLSEC,
THÉOLOGIEN ET MÉDECIN,
LEUR
BON ET SINCÈRE AMI.

De ce très-haut et très-parfait Seigneur, infini en puissance, incompréhensible en sapience, incomparable en justice et en clémence, douceur, bonté, et miséricorde inénarrable, il n'est licite

de penser, ni parler, ou écrire choses aucunes, magnifiques et honorés Seigneurs, sinon selon que lui-même nous a fait entendre et connaître par ses propres œuvres, et par sa sainte Parole, laquelle il nous a renouvelée par ses saints Prophètes et l'Ancien Testament; puis par son Fils unique, Notre Seigneur et Rédempteur; finalement, par ses Apôtres et Disciples. Le tout confirmé et arrêté par la seule légitime Épouse, qui est l'Église catholique, mère de tous les enfans de Dieu, vrais et sincères Chrétiens. Or, tant par ses œuvres que par sa sainte Parole, il nous fait clairement entendre, que, sur toutes choses, il prend plaisir et délectation en union, paix, concorde et charité : au contraire, que division, schisme, discorde et inimitié, lui sont très-déplaisantes. Par ses œuvres, il nous a cela manifesté, dès la création du monde, en laquelle, de toutes les espèces des créatures, desquelles il voulut être grand nombre; il en créa infinies (comme on peut voir) d'étoiles, d'animaux et de plantes. Mais du genre humain qui était son chef-d'œuvre, et pour l'utilité, même pour la délectation duquel toutes autres choses furent créées, il n'en produisit qu'un seul homme; et de cestuy, il en forma la femme; puis, des deux, ordonna être faites les multiplications dudit genre humain. Duquel son plaisir était, que toute la terre fût habitée et remplie. Par cela, signifiant qu'il voulait être, entre lesdits hommes, une mutuelle paix, union, con-

corde et amitié ; comme entre frères descendus d'un seul tronc et source. Encore plus, fit déclaration de ce, par la structure et composition du corps humain. Car il n'y a partie en icelui, qui ne soit conjointe à l'autre, par telle connexion et artifice, que nécessairement l'une sert à l'autre, s'entredonnant secours incontinent qu'il en est besoin ; obéissant les organes inférieurs au vouloir des supérieurs, sans aucune retardation ou contredit.

Mais, touchant sa Parole et commandemens, il est certain que toute la Loi ancienne, et la doctrine des Prophètes, consiste en ces deux points, d'aimer Dieu sur toutes choses, et le prochain comme soi-même. Ce que Notre Seigneur Jésus nous testifie, et a désiré être entre tous vrais Chrétiens et sincères enfans de Dieu : comme il appert au septième chapitre de l'Evangile selon saint Jean, où il prie son Père, « que comme eux deux « ne sont qu'un en substance, en volonté et dilec- « tion : ainsi les siens, assavoir ceux qui croient en « lui, ne fussent qu'un, unis, et conjoints en une « confession de foi, en profession d'extérieures « cérémonies sacramentelles, dilection mutuelle et « charité. »

Mais l'Esprit apostat, qui, de sa propre malice, se partit de l'obéissance de son facteur(1), par l'envie qu'il a(2) à la félicité de l'homme, auquel Dieu

(1) *Facteur*, créateur.
(2) *Qu'il a*, pour *qu'il porte*.

portait singulière affection, ne cessa onc de contredire au vouloir de Dieu, et de travailler pour rompre cette paix et union, requise entre les hommes; même de les rendre ennemis de leur Créateur. Ce qu'il fit, premièrement, par le moyen de la femme, laquelle il suborna et induisit à faire pécher son mari : de laquelle transgression naquit mort corporelle et spirituelle, qui emportait une damnation et bannissement éternel de la grâce de Dieu, et une servitude perpétuelle du très-cruel tyran infernal. A quoi infinie miséricorde de Dieu donna remède incontinent à Adam et à sa postérité, lui promettant qu'il enverrait un Libérateur, né de la semence humaine miraculeusement par la vertu divine, innocent, très-pur et saint, qui, n'étant sujet à mort, s'exposerait, de son bon gré, à souffrir mort, pour délivrer le genre humain de la mort et tyrannie du prince des ténèbres; en laquelle promesse, se confiant Adam et ses enfans, furent reçus en la grâce de Dieu, et remis en leur liberté.

Le même ennemi de Dieu, de l'homme et de paix, redoubla sa malice; et trouva plusieurs moyens pour faire oublier cette promesse de Dieu, et détruire cette confiance en la promesse divine. Plus, détourna les enfans de l'obéissance et enseignemens paternels, les induisant à noises, débats et violence, les uns contre les autres. Finalement, introduisit cauteleusement, par frandulentes apparitions, pluralité de dieux et diverses sectes

d'opinions entre les hommes; même entre le peuple judaïque, auquel Dieu, de spéciale grâce, avait plus donné de connaissance de sa divinité et miséricorde. Cet ennemi de paix et union, suscita faux prophètes et docteurs, par lesquels ledit peuple de Dieu fut ordement (1) suborné et divisé, comme par les histoires des livres des Rois nous est testifié. Contre ces faux prophètes et ministres de Satan, Dieu, constant en ses promesses, opposa aucuns siens serviteurs; et, entr'autres, un excellent personnage en vertu et intégrité de vie, irrépréhensible devant les hommes, et surtout fervent zélateur de la gloire de Dieu, appelé Hélie, qui vivement remontra, tant au Roi qu'au simple peuple abusé, qu'il ne fallait clocher de deux côtés, n'être divisés en plusieurs sectes et opinions; mais qu'il convenait être tous vrais, conjoints et conformes en une sincère religion d'un seul vrai Dieu, suivant sa sainte Loi et ordonnance, par lui donnée et commandée.

Pour lors, les faux prophètes et prêtres de Baal occis et exterminés, le même Satan, pére de mensonge, auteur de schisme et divisions, introduisit en ce peuple d'Israël sept sectes d'hypocrites, tous confessant un seul Dieu, et observateurs (comme ils se vantaient) de la loi mosaïque; toutefois, divisés en opinions particulières, et sourdement portant malévolence et inimitié les uns aux autres, et

(1) *Ordement*, honteusement.

s'estimant plus parfaits en leurs sectes. Egésippe, très-ancien et vénérable auteur chrétien, nomme lesdites sectes, Jesséens, Galiléens, Hémérobaptistes, Mahuthéens, Samaritains, Sadducéens, et Pharisiens; par lesquels icelui Satan suscita, en ce pauvre penple, grands troubles, disputes, controverses et divisions. Mais depuis la venue du Fils de Dieu en ce monde, et après la prédication de l'Evangile; par laquelle Dieu voulut réunir tous les enfans d'Adam en unité de foi, d'espérance et de charité, comme descendus, d'origine, dudit seul père terrien, rachetés par le mérite d'un seul Rédempteur, élevés en une seule espérance d'une vie éternelle; pour lesquels respects (1) leur fallait être unis en une confession de foi, observation de mêmes Sacremens et cérémonies; plus, conjoints en une même dilection, amitié, paix et charité. Lors, d'autant plus s'efforça l'ennemi de Dieu et de l'homme, le père et auteur de troubles et divisions, d'obscurcir la vraie et sincère doctrine de vérité, par aucuns siens superbes et arrogans ministres, qui, à son instigation, excitèrent entre les Chrétiens vaines disputes et propositions sur les articles de la Foi, et sur la pure Parole de Dieu. Dont l'Eglise de Notre Seigneur fut en très-grands troubles et divisions. Le premier de tous ces troubleurs, membres et instrumens de Satan, fut un Évêque (2), outrecuidé et opiniâtre, appelé Thébu-

(1) *Respects*, considérations.

(2) Thébutis était seulement un prétendant au siége

tis. Après lequel s'élevèrent plusieurs autres, qui excitèrent diverses hérésies sur l'humanité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Autres, contre la consubstantialité et coéternité du Verbe divin avec le Père. Aucuns niant apertement, autres couvertement, les uns la nature divine, les autres la nature humaine en Jésus-Christ..... (1)

J'omets les autres hérétiques et leurs erreurs; d'autant que le nombre en est plus grand, que ce petit traité ne requiert lui être inséré. Mais je vous prie, Messieurs; considérez quelles erreurs et blasphèmes de ce peu par nous récité, sont maintenus et enseignés ès écoles, et prêchés ès chaires populaires de votre ville de Genève, au lieu de pure et saine doctrine, par vos ministres qu'estimez prophètes de Dieu, non moins doués de la vertu céleste et illuminante du Saint-Esprit, que les Apôtres de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Quant à Basilide et les autres, lesquels défendaient de croire en Jésus-Christ crucifié, ne sont-ils pas imités par vos ministres, lesquels ne veulent dresser aucune adoration à la personne de Notre Seigneur Jésus-Christ, de peur, disent-ils, d'adorer la créature au lieu du Créateur? En ceci, ils nient la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, quand simplement et nuement, ils appellent la personne

épiscopal de Jérusalem, qui suscita des hérésies, parce qu'il n'avait pas été nommé.

(1) Ici nouvelle énumération d'anciennes hérésies, supprimée par le même motif que la précédente, p. 2.

d'Icelui, créature. En après (1), selon leur même doctrine, la foi et confiance que l'Eglise a en Jésus-Christ, est une partie de l'adoration chrétienne due à Dieu. Puis donc qu'ils ne veulent pas qu'on adore de telle adoration la personne de Jésus-Christ, en laquelle sont inséparablement l'une et l'autre nature, divine et humaine, il s'ensuit qu'ils ne veulent pas que les hommes croient en lui, et qu'ils aient et fichent en lui leur foi et fiance (2): ce qui est contre l'article second un Symbole de la Foi chrétienne, extrait de la doctrine apostolique, lequel nous enseigne de croire en Jésus-Christ, le Fils de Dieu et notre Rédempteur.

En second lieu, ils ne s'éloignent pas de l'erreur vilaine de Carpocrate, lequel voulait que pour avoir accès et entrée au ciel, on se souillât en toutes sortes de péchés. Car, ôter la confession auriculaire et Sacrement de Pénitence; moyen de reconnaître les péchés qu'on a commis et la gravité d'iceux, pour en avoir horreur, en concevoir haine perpétuelle, et se réunir à Dieu: quant à ôter, dis-je, ce Sacrement, qu'est-ce autre chose sinon enseigner, et donner cours à une licence effrénée de pécher, et s'adonner à toute souillure et de corps et d'âme? Vous alléguez l'œil de votre Consistoire; mais il est trop mou et rebouché, pour voir clair aux cachettes où se commettent les pé-

(1) *En après*, ensuite.
(2) *Fiance*, confiance.

chés couverts et cachés. Quand les paillardises se commettent en vos maisons, quand vos bourgeois et bourgeoises se souillent d'adultères, et d'autres péchés énormes, soit de fait ou d'ardent désir et affection (car la convoitise est péché; combien que la simple concupiscence, c'est-à-dire la faculté de convoiter ne le soit pas): quand, dis-je, ils se polluent en telles vilenies, autant qu'ils se peuvent couvrir, votre Consistoire n'y voit goutte. S'il sourd (1) quelque doute de leurs faits, ils le nient; et cependant demeurent toujours en leurs péchés, et continuent toujours de mal faire, aussi long-temps qu'ils ne sont point découverts. S'ils meurent en tel état, ils meurent en péché mortel, sans découvrir leur mal, sans satisfaction d'icelui, et sans obtenir absolution; car l'absolution ne se donne qu'après la confession du péché, après le déplaisir de l'avoir commis, et satisfaction d'icelui.

Par ainsi, la paillardise et autres péchés, soit de fait ou de consentement, se nourrissent et continuent entre vous, aussi long-temps que votre Consistoire n'en sait rien. Et pourquoi? C'est d'autant que ceux qui pèchent, en quelque sorte que ce soit, devant ou après le péché commis, ne pensent point au compte qu'il en faut rendre, et reconnaissance qu'il en faut faire devant les prêtres de Dieu; auxquels la charge de lier ou délier en

(1) *Sourdre*, mot encore usité, pour exprimer l'action d'une source qui se fait jour.

terre est commise, avec promesse que l'ordonnance qu'ils en feront sera ratifiée au ciel. Ils demeurent en leur mal, et y pourrissent, sans qu'on leur applique aucune médecine, sans qu'on leur fasse aucune honte, qui leur fasse concevoir une haine et horreur du péché.

La doctrine donc de vos ministres, soit Calvin, Bèze ou autres, et la discipline qu'ils vous ont prescrite, est pour appâteler (1) les hommes à se vautrer aux vices, pourvu que ce soit secrètement; car, selon que les hommes sont enclins à abuser de la longue attente et patience de Dieu, ils ne se donnent pas peine de s'abstenir des vices, quand on leur a persuadé qu'il ne faut point rendre compte à l'Eglise, devant les prêtres de Dieu, des péchés commis secrètement. Et par ainsi, elle ne diffère de l'erreur de Carpocrate, que de forme et manière, et non de substance; car Carpocrate enseignait ces blasphèmes manifestement et directement, sans rien déguiser; et Calvin et ses sectateurs l'enseignent obliquement, eux se déguisant en anges de lumière, et le mensonge en apparence de vérité.

La doctrine et discipline de l'Eglise chrétienne, catholique et apostolique, dite romaine, selon qu'elle est procédée de Dieu, par l'œuvre du Saint-Esprit, et ministère de ses Prophètes et Apôtres, est très-sainte, utile et nécessaire à l'homme

(1) *Appâteler*, appâter.

pour son salut. Car, par le moyen de ce Sacrement de Pénitence, et confession privée en l'oreille du prêtre de Jésus-Christ, celui qui a péché, après s'en être confessé, et avoir reçu les remontrances et instructions à lui faites (qui ont beaucoup plus de poids et d'efficace que les générales), premièrement conçoit haine et horreur contre le péché, propose de s'en abstenir et l'éviter; mais ayant reçu l'absolution, selon que Notre Seigneur Jésus-Christ l'a ordonnée en son Eglise, et en a baillé l'autorité à ses prêtres, il s'en retourne en sa maison avec une conscience joyeuse, consolée et contente. Toujours, néanmoins, se déplaisant d'être tombé en tel ou tel péché, et avoir transgressé la Loi de son Dieu; tellement, qu'il ne remporte point une conscience stupide, ains aiguillonnée du sentiment de sa faute, et de l'appréhension du juste et droit jugement de Dieu contre le pécheur. Et néanmoins, ne tombe en désespoir pour tel aiguillon et appréhension; ains sa conscience, relevée par l'absolution, qui lui est donnée, et exécution de la satisfaction qui lui est ordonnée, avec propos de mieux faire à l'avenir, se remet et confie du tout en la très-abondante miséricorde de Dieu. Nous pouvons dire cela, comme il est très-véritable, que par ce moyen maintes personnes, moins que de leur devoir zélées de l'amour de Dieu, sont retenues de pécher, pour la honte qu'elles auraient de se confesser d'une énormité par elles commise.

Voilà comment la bride de mal faire est tenue

fort courte en l'Eglise; mais, entre vous, elle est tellement lâche, que vu le petit nombre que êtes, il y advient plus de scandales sans comparaison, qu'entre les Catholiques, qui surmontent votre nombre infiniment. Et outre plus, le pécheur s'abstient plus entre vous par crainte, que par honte et amour de la vertu; et par crainte du supplice temporel, que du supplice éternel; en sorte qu'entre vous l'homme est plus craint que Dieu. Ce qui n'est aucunement chrétien ni religieux, ains est une espèce d'athéisme et brutalité.

Quant aux autres hérétiques, dont j'ai parlé (1), vos ministres conviennent et s'accordent avec eux. Premièrement, en ce qu'est de l'article de la très-sainte, indivisible et ineffable Trinité; car quand Calvin et tous vos prédicans après lui, disent que le Fils, seconde personne en hypostase de la Trinité, a son être de soi-même, et non du Père; et le Saint-Esprit semblablement; n'est-ce pas diviser l'unique et simple Essence divine en trois, et faire, par ce moyen, trois dieux et trois principes, comme Cerdon, Marcion, etc., et nier, avec Arius, que le Fils et le Saint-Esprit soient une même essence et nature avec le Père? Quand, semblablement, ils dénient à la personne de Jésus-Christ l'adoration

(1) Texte: *que j'ai nommés*. On a fait ce changement de nulle importance, à cause de la suppression, page 119.

due à Dieu, n'est-ce pas nier, avec Cerinthe, Ebion, etc., la Divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ; c'est-à-dire nier que Jésus-Christ de nature soit Dieu, et qu'en cette sienne, unique et même personne, il y ait, inséparablement unies, deux natures, assavoir, divine et humaine? Car, puisque Jésus-Christ est Dieu et homme en une seule et même personne, on ne doit pas dénier la vraie adoration due à Dieu à cette sienne seule et même personne, où habite corporellement toute plénitude de Divinité.

En après, quand Calvin, Bèze, et tous vos prophètes instruits de ces deux, enseignent que le Sacrement du Baptême est un signe tellement nu et vide, qu'il n'a aucune vertu de conférer grâce, est-ce pas remettre en vogue l'erreur d'Artemon, de Paul de Samosate, et des Manichéens. Semblablement, quand ils nient le franc arbitre de l'homme, et que de la prédestination ils veulent tirer une nécessité fatale en toutes les actions humaines, qui concernent le salut ou la damnation de l'homme, ne conviennent-ils pas avec tous ces hérésiarches, pour faire, comme eux, Dieu auteur du mal, du péché et de la perdition des hommes; voire, jusqu'à dire que Dieu a créé une partie du genre humain, expressément pour la damner? Et puis, quand Calvin, Bèze, et les autres de même farine, qui vous abusent à votre condamnation aussi bien qu'à la leur, ne veulent pas qu'on bâtisse des temples, et qu'on dresse des autels à Dieu, sous

les noms des saints Apôtres et Martyrs, n'enseignent-ils pas le même que les Manichéens? Saint Augustin, lequel enseignait l'Eglise, il y a environ douze cents ans, reprochait cette erreur aux Manichéens de son temps; tellement que, bâtir des temples, et dresser des autels à Dieu, sous le nom des saints Apôtres et Martyrs, n'est chose nouvelle, ains pratiquée dès l'enfance de l'Eglise, par les premiers docteurs et pasteurs d'icelle : ce que vos docteurs, contre l'orthodoxe antiquité, avec une furie donatiste, vous ont fait abattre et ruiner. De sorte que Dieu n'a plus d'autel entre vous, ni prêtres sacrés, qui, pour votre salut, selon son ordonnance, lui puissent sacrifier.

Voilà, Messieurs, l'Evangile et pure doctrine qui vous est annoncée. Voilà la Réformation et discipline qui vous est prescrite. Voilà les erreurs détestables, et blasphèmes exécrables contre l'unique, toute puissante, éternelle et infinie Essence divine; contre la Personne de Notre Seigneur, Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, le Verbe divin, éternellement engendré du Père; contre la pure Parole divine; contre les mystères de notre salut et rédemption, et contre toute la gloire de Dieu; qui sont journellement dégorgés par vos ministres prédicans, dedans votre ville, en votre présence, et desquels vous êtes fauteurs et défenseurs, peut-être sans y penser, pour n'avoir l'intelligence de matières tant célestes, spirituelles et divines, et de tel poids et importance. Car l'hom-

me animal et sensuel ne comprend rien de ce qui est de Dieu et de son salut.

Vrai est que ceci vous a été souvent remontré, et vous avez été duement avertis de votre mal et misère à venir, si ne venez à résipiscence, tant par ceux qui, par la grâce et assistance divine, sont demeurés constans en la Foi chrétienne et vraie Eglise Apostolique et Catholique de Notre Seigneur Jésus-Christ, que par ceux qui, ayant été séduits comme vous, avaient aussi pris place entre vous; mais depuis, reconnaissant leur faute, et le malheur qui la suivait, ont *remis leur robe à l'endroit;* et, vous délaissant, sont retournés au giron de leur vraie mère l'Eglise catholique et apostolique. Vous savez comment, de ma part, je m'en suis acquitté envers vous, quand l'an de notre salut 1552, en publique congrégation, présent ledit Calvin et ses compagnons, vos ministres, au temple de St.-Pierre, je le remontrai chrétiennement, par autorités expresses de la Sainte-Ecriture, des Pères anciens; et espère encore plus clairement le faire entendre à tous ceux qui, conduits de l'esprit de Dieu et de bon zèle, désirent sincèrement l'intelligence de la pure vérité, et ne se vouent ou dédient aux opinions des faux docteurs, séducteurs, ministres du père de mensonge.

Or, après cesdits hérétiques, vint le Breton Pélage, qui, avec deux siens adhérens, semèrent une fausse doctrine contre la grâce de Dieu. Ensuivirent, depuis, infinis cerveaux fantastiques,

qui, émus et poussés de l'Esprit auteur de discordes et divisions, levèrent diverses opinions schismatiques sur la procédure (1) du Saint-Esprit ; autres sur l'invocation des Saints; plus, sur la prière pour les trépassés; et plusieurs semblables vaines curiosités, qui n'apportèrent que divisions et disputes inutiles contre les fidèles, et qui ne tendaient qu'à rompre la paix et union de l'Eglise. Et toutes ces mêmes frivoles disputes et controverses se sont à présent rafraîchies et ramentues (2) à la suasion dudit père de discorde, par certain ambitieux, superbes, opiniâtres et ignorans, comme est la pluralité de tels gens; contre lesquels plusieurs personnes doctes de ce temps ont écrit et écrivent incessamment.

De toutes ces ruses de Satan fut averti saint Paul, qui, écrivant aux Corinthiens, en l'onzième chapitre de la première Epître, dit ces paroles expresses : « Je crains que, comme le serpent a « déçu Ève par son astuce, ainsi vos sens et esprits « ne soient corrompus et détournés de la simplicité « qui est en Jésus-Christ. » Or, à présent, qui est la vieillesse du monde, il semble que toutes les puissances infernales, aient ramassé et radoubé toutes leurs fraudes et cautèles pour renverser la paix, tranquillité, amour et union requise de Dieu, entre les enfans de l'Eglise, et membres de Notre

(1) *Procédure*, procession.
(2) *Ramentu*, remis en mémoire.

Seigneur Jésus-Christ. Je laisse aux seigneurs temporels et aux prélats spirituels, la connaissance et correction des vices et corruption des mœurs, en toute condition et états qui sont à présent sur la terre, même entre ceux qui s'attribuent le titre de chrétienté, qui passent les infidèles en tous genres d'énormités et turpitudes. Ce qui menace de quelque proche changement, et d'une visitation de la sévère justice de Dieu, tant sur le commun peuple que sur les supérieurs trop négligens et endormis en leurs voluptés et dépravées affections, au grand mépris et contemnement (1) de la gloire de Dieu, et du devoir de leur office.

Mais je m'arrête sur le malheur advenu maintenant entre les Chrétiens. Car, par l'astuce de Satan, quasi toutes les hérésies et opinions schismatiques, qui, depuis la prédication de l'Evangile, ont troublé les enfans de l'Eglise, réfutées et condamnées par les saints Pères et Docteurs anciens, plus proches des Apôtres, semblent être remises et rapportées à présent; tant, qu'on voit, par manière de dire, quasi autant de diversité d'opinions que de cerveaux. Aucuns sont Luthériens, autres Hussites, autres Wicléfistes, autres Zwingliens, autres OEcolampadiens, autres Mélanchthoniens, autres Donatistes, autres Anabaptistes, autres Calvinistes. Outre lesquels, depuis deux ou trois ans en çà, se sont levés en Angleterre et Hiber-

(1) *Contemnement*, dédain et mépris affecté.

nie (1), les Puritains sortis des cloaques d'enfer; et sont tous différens en opinions, cérémonies et traditions; voire d'affections contraires, et intérieurement ennemis; chacun estimant sa secte plus parfaite que les autres; combien qu'en une chose seule ils sont accordans, c'est de contredire, résister et détruire la supériorité et dignité de tous temps ordonnée et baillée de Dieu aux Prélats et Pasteurs de l'Eglise, selon l'institution divine.

Mais cette outrecuidance, arrogance et présomption, a été de tous temps remarquée en tous les hérétiques et schismatiques qui furent onc; comme témoigne saint Cyprien, évêque de Carthage, qui fut martyrisé pour la foi, vivant l'an de notre salut 258 et 259: sur quoi je suis content de mettre ici ses paroles expresses, écrites en son Epître LXVe, à Rogatien : *Hæreticorum hæc sunt initia et ortus, et conatus schismaticorum malè cogitantium, ut sibi placeant, ut Præpositum superbo tumore contemnant : sic de Ecclesiâ receditur, sic altare prophanum foris collocatur, sic contrà pacem Christi et ordinationem atque unitatem Dei rebellatur.* C'est-à-dire : « Les com-« mencemens et origines des hérétiques, comme « aussi les efforts des schismatiques malins, sont de « se plaire à eux-mêmes, et de dépriser, par or-« gueilleuse arrogance, le Prélat ou supérieur. En « cette manière on se sépare de l'Eglise; ainsi « autel profane est colloqué dehors; ainsi on re-

(1) *Hibernie,* Irlande.

« belle contre la paix du Christ, contre la consti-« tution et union de Dieu. » On trouve aussi en ce temps des Athéistes et des Achrists (1), qui, sous leurs chapeaux, sourdement se moquent du Vieil et Nouveau Testament; et ne laissent pour cela, tant sont pleins d'ambition et d'avarice, mères et sources de tous maux, de convoiter et briguer très-chaudement les dignités et bénéfices ecclésiastiques. Contre telle manière de gens, j'ai dressé un opuscule, qui (si Dieu me laisse encore quelque peu de temps en ce bas monde) sera mis en lumière; auquel ils seront peints et décrits si au vif, de leurs propres couleurs, qu'il sera aisé de les connaître sans les nommer.

Deux sortes de personnes condamnent ce mien labeur et entreprise, desquels aucuns sont voués et dédiés aux docteurs schismatiques, et sont tellement liés et consacrés à leurs docteurs, qu'il leur en prend tout (2), ainsi qu'aux sectaires des sciences et doctrines profanes anciennement. Car, comme ont bien remarqué les docteurs plus sincères, singulièrement Galien en son livre des Sectes, tous ceux qui laissant raison et vérité, s'adonnent et appliquent leur affection à quelques précepteurs soutenant opinions erronées, sont tellement enchan-

(1) *Achrist*, homme sans Christ; mot qui répond à celui de *Athée* ou *Athéiste*, homme sans Dieu.

(2) *Que tout en dépend pour eux*. On dit encore aujourd'hui, *Bien lui prend*.

tés, qu'ils porteraient plus facilement la perte de leurs biens temporels, de leurs pays, de leurs parens et de leurs enfans même, que la destruction ou ruine de leurs docteurs, et de la secte à laquelle ils se sont consacrés. Je suis bien certain, et souvent j'ai fait expérience, à mon très-grand dommage et péril de ma vie, de l'inimitié laquelle me portent tels gens, pour avoir contredit à leurs docteurs, et réfuté leur pernicieuse doctrine. Mais j'ai un bon garant et protecteur, qui toujours jusqu'ici m'a, par sa sainte providence et grâce, délivré de leurs mains et embûches, auquel je rends incessamment, en mon cœur, actions de grâces, et à qui soit gloire éternellement.

Les autres, qui n'approuvent ce mien labeur d'impugner (1) les hérétiques et méchans, sont les sages du monde, disant que je me devais occuper en ma vacation de médecine, et laisser, comme on dit par commun proverbe, le moutier (2) où il est, et l'eau aller aval (3), sans me travailler des faits d'autrui, et acquérir males (4) grâces et inimitiés. Mais, pour réponse à telles opinions, qui est celui qui se peut appeler homme de bien et sincère ami, qui, voyant les larrons écheler (5), dérober et voler la maison de son voisin, ne crie à haute voix, et ne

(1) *Impugner*, combattre.
(2) *Moutier*, monastère ou église.
(3) *Aller aval*, descendre, couler.
(4) *Males*, mauvaises.
(5) *Echeler*, dresser l'échelle.

réveille ceux de dedans, afin qu'ils se gardent des larrons? Et qui est le serviteur fidèle, bien reconnaissant les bénéfices très-grands lesquels il a reçus de son seigneur et maître, qui, voyant clairement les ennemis de son dit maître, piller son bien d'un côté, empoisonner d'autre côté sa maison, et débaucher ou corrompre les mœurs de ses enfans, les menant à bordeaux (1), jeux et tavernes, qui ne se courrouce et s'oppose à telles méchancetés, très-vivement, chaudement, voire au péril de sa vie?

Tous les saints Prophètes et vrais serviteurs de Dieu en l'Ancien Testament, n'ont pu souffrir les faux docteurs, ministres de l'ennemi de Dieu, qui décevaient les enfans d'Israël; mais ne se donnant cure des seigneurs, princes et rois, leur ont résisté, et reçu la mort, pour l'exaltation de la gloire de Dieu, et pour l'édification du pauvre peuple de Dieu. Jésus-Christ, le miroir des miroirs, avec quelle constance et magnanimité il a repris les princes des prêtres, les Scribes et Pharisiens, les appelant hypocrites et maudits? Plus, ne donna-t-il pas à ses Apôtres et Disciples, enseignement de vivement corriger et reprendre les vicieux; et de ne faire compte de la vergogne du monde, ni de la mort même; disant que le serviteur n'était point plus grand que son maître; et que si le maître avait été persécuté, ils le seraient pareillement?

(1) *Bordeaux*, maisons de débauche.

Saint Paul donc, pour lui et pour moi ensemble, répond à ces sages du monde, qui trouvent mauvais qu'on résiste aux vicieux et décepteurs du peuple de Dieu, corrupteurs de sa sainte Parole, écrivant aux Galates, chapitre Ier : « qu'il ne s'étu- « diait point à complaire aux hommes, mais à « Dieu, duquel il était serviteur. » Et au IXme de la Ire aux Corinthiens : « Ma charge, dit-il, et « commission, est d'évangéliser, et malheur à moi « si je n'évangélise! » Ce que doit pareillement dire tout homme qui a reçu de Dieu la grâce de doctrine et science, avec le zèle du Saint-Esprit. Car voyant, d'un côté, le monde si corrompu et abandonné à toutes sortes d'abominations; et de l'autre, divisé en infinité d'hérésies et fausses opinions, semées par contre-faits de leurs ministres de Satan, au grand vitupère de Dieu et ruine des pauvres ignorans; qui serait si ingrat aux grâces de Dieu, si rebelle au Saint-Esprit, et traître à sa propre conscience, qu'il ne sentît en son cœur amaritude (1) et déplaisir, et ne crie contre tels vicieux, et ne s'efforce de contredire et réfuter la fausse doctrine des séducteurs hérétiques, ministres et membres du diable, auteur de divisions et troubles en la Chrétienté?

Quant à moi, magnifiques et honorés Seigneurs, j'appelle Dieu en témoin, que ambition ni malveillance aucune contre personne du monde, ne me

(1) *Amaritude*, amertume.

fit parler en votre congrégation, et contredire à la doctrine et sentences, proférées au peuple présent par le ministre proposant; mais le seul zèle de la gloire de Dieu et de la vérité, pour lesquelles je déprise tout le monde, et suis prêt à exposer ma vie même, quand sera son plaisir et volonté. J'ai par ci-devant écrit, et mis en lumière, un *Traité de la vie, mœurs, et mort de défunt Jean Calvin*, votre singulier docteur et ministre; à qui est donné l'honneur de vous avoir apporté la réformation évangélique, auquel titre vous voulez être excellens sur toutes autres nations. Mais j'ai laissé une chose de lui, bien toutefois notable et manifeste à plusieurs de votre ville; c'est d'un vigneron de défunt Domène Faure, qui était en la maison de son maître, en votre ville, fort tourmenté du malin esprit et misérablement vexé. La nouvelle étant parvenue audit Calvin, il s'y achemina avec bon nombre de personnes, et voulant, icelui, s'attribuer la prérogative donnée de Dieu aux vrais serviteurs et apôtres de son Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ, assavoir, de chasser les diables, et délivrer les hommes tourmentés par le malin esprit, il lui advint tout ainsi qu'aux sept enfans de Sceva, desquels il est écrit au dix-neuvième chapitre des Actes. Car Dieu, qui ne veut être témoin de mensonge, permit au malin esprit de faire lever l'homme affligé, qui, furieusement, à coups de poing, d'ongles, pieds et dents, quelque résistance et défense que pussent faire les assistans, traita si mal le saint

prophète Calvin, qui, très-ordement testonné (1), battu, mors (2), déchiré et egraffigné (3), eut grande peine d'échapper. Par-là l'on pouvait bien connaître qu'il n'était point celui lequel il voulait donner à entendre, assavoir, vrai enfant et serviteur de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ.

J'avais promis audit Traité, de bientôt après faire suivre le discours, de la vie, actes et mœurs de Théodore Bèze, successeur d'icelui Calvin, votre ministre à présent, lequel ses disciples élèvent sur tous les doctes à présent vivans; et lui-même se vante de l'être en ses écrits, sous toutefois nom emprunté d'un surnommé Théopsalte : et ne faut point qu'il pense vendre brides à veaux, sinon à ses disciples, pauvres ignorans idiots. Or, par pratiques et subtiles menées, desquelles il est fin ouvrier, il a empêché l'édition dudit Traité et opuscule de sa vie; mais il n'empêchera point (s'il plaît à Dieu) que maintenant elle ne vienne en lumière par ce discours, lequel je vous ai bien voulu adresser; et m'a semblé de commencer par la description de leur vie et mœurs, pour, puis, faire apparaître quelle doctrine vous pouvez avoir reçue d'eux, et quelle sainte Réformation évangélique ils vous peuvent avoir apportée et administrée. Car, comme on dit en commun proverbe, on connaît, par les pates et ongles, la bête; et par les œuvres,

(1) *Testonné*, la tête arrangée, travaillée.
(2) *Mors*, mordu.
(3) *Egraffigner*, égratigner.

l'ouvrier; et comme dit la vérité en l'Evangile, par les fruits la bonté ou malice de l'arbre. Car il est impossible qu'un méchant arbre puisse porter bon fruit.

Après donc avoir entendu quelles ont été leurs vies et mœurs, il sera plus aisé de conjecturer et comprendre quelle doctrine et instruction vous pouvez avoir reçues d'eux; j'entends, pourvu qu'on soit conduit par raison, qui est comme un rayon d'un soleil supernaturel, divinement infus de Dieu en l'entendement des hommes, pour les régir et gouverner en toutes actions. Car, advenant que l'homme se gouverne par affection plus que par raison et jugement, il ne sera point différent en sa manière de vivre des bêtes brutes, et en sa fantaisie, du Juif ou du Sarrasin, qui, opiniâtrement, tiennent leur loi laquelle ils ont apprise de leurs parens et docteurs, et telle est la religion de tous schismatiques.

Or, avant d'entrer au discours de la vie de Théodore de Bèze, il ne sera pas hors de propos de vous exhorter à entrer en vous-mêmes, et suivant la manière des sages et prudens, usant en toutes choses de bon et sain jugement et raison, considérer l'état de votre ville à présent; et de combien elle est changée depuis la réception de cette Réformation évangélique, laquelle vous vous attribuez.

En premier lieu, elle soulait (1) être le paran-

(1) *Souloir*, avoir coutume de.

gon (1) de toutes les villes de Savoie en bonnes et honorables compagnies de personnages doctes, en toutes professions, et vertueux, qui, à la venue et réception de ces réformateurs, ont quitté la place aux ignorans et malins; car la vertu ne peut durer avec l'ignorance, attendu que tout ignorant est malin et ennemi des vertueux.

Secondement, il n'y avait ville où les vivres de toutes sortes abondassent plus, et fussent à si bon compte; mais à la venue des étrangers, y survenant plusieurs nations sous prétexte de religion, tout devint cher, et ne s'en trouvait à demi. Car les gourmands et friands, vrais libertins qu'ils étaient, recueillaient incontinent tout ce qui était apporté de délicat au Molard, à quelque prix qu'il pût être. Ce qui occasionna plusieurs, tant riches que pauvres, de murmurer contre tels étrangers, qui se disaient être là venus, conduits du Saint-Esprit, pour vivre en sainteté, et chercher une réformation évangélique; et, toutefois, étaient si adonnés à leurs gueules, et serfs de leurs voluptés. Mais de ce point, j'ai assez touché en la vie de Calvin, à qui principalement étaient réservés les plus friands morceaux, et son cellier mieux fourni de vins délicats: de quoi pourraient encore rendre témoignage les vieillards qui ont été de ce temps-là.

Mais je retourne au changement survenu en votre ville, par cette Réformation; car elle fut faite la

(1) *Parangon*, modèle.

retraite de toute sorte de méchans fugitifs de France, Flandres et Italie, pour leurs méfaits et crimes; desquels les uns étaient larrons, banqueroutiers; autres, faussaires, faux témoins, faux-monnayeurs et une infinité d'apostats, qui, ayant dérobé croix, calices et autres argenteries de leurs couvens; ou pour avoir débauché femmes mariées ou filles; ou bien encore surpris de sodomie, se sont retirés en votre ville, sous prétexte d'aller chercher cette Réformation. Des larrons et faussaires, j'en alléguerai deux, entre les autres, les plus connus et renommés : Ville-Mongis (1), duquel l'histoire est assez divulguée par sa mort vergogneuse, laquelle il reçut à Amboise, en la belle entreprise contre le jeune roi, à l'instigation de Calvin et Bèze, laquelle Dieu montra apertement n'approuver, et n'en être promoteur, par la malheureuse issue et confusion des entrepreneurs. Icelui Ville-Mongis s'enfuit en votre ville, se voyant en danger de mort, pour avoir falsifié les lettres et sceau du roi : le procès se peut encore trouver au parlement de Dijon, qui en rend suffisant témoignage. Nicolas De Fer, hannoyer (2), fit banqueroute à Anvers, dérobant plusieurs bons marchands, et emportant la somme de 5,000 livres de gros, comme ils comptent en Flandres, et se retira en votre ville. Toutefois, craignant d'être

(1) *Mille-Monge* ou *Ville-Mongis*. C'est par inadvertance qu'on a écrit autrement dans la Vie de Calvin.

(2) Voyez la note page 30 de la Vie de Calvin.

suivi par les créditeurs, et d'être contraint de rendre ce qu'il avait emporté, il se retira vers Calvin, lui faisant quelque présent de son larcin, et lui demandant conseil pour se gouverner sur son affaire. A la suasion dudit Calvin, il acheta moulins, terres, prés et vignes ; mais au nom et titres de sa femme, et de deux siennes filles; desquelles Antoine Calvin, ou mieux Cauvin, son frère, prit la plus jeune en mariage, laquelle depuis il répudia.

Voilà bonne couleur de chercher la sainte Réformation évangélique. Mais plus est remarquable un autre changement advenu en votre ville par ces saints Réformateurs, c'est que d'une cité généreuse, noble et de glorieux renom, ils en ont fait un bordeau et retraite de paillards et paillardes, voire d'adultères, de femmes mariées qui ont laissé leurs maris et enfans, pour venir plus librement, en votre ville, satisfaire à leurs débordées concupiscences, avec leurs putainiers, feignant chercher la Réformation. Desquelles, entre autres, je vous mets en avant la damoiselle de Clelles, sœur de défunt Montbrun, qui, débauchée par un comte Julio d'Atiène, Vincentin, se partit de la maison de sondit mari, le seigneur de Clelles, en Dauphiné, lui étant absent du pays ; et suivit ledit Julio, son putainier, dérobant tout ce qu'elle put de la maison de son mari; et se retira en votre ville, où ledit sieur de Clelles, son vrai mari, ne put obtenir justice dudit crime; et lui fut dit, par les gouverneurs de votre Consistoire, qu'il s'en allât où

il pourrait, et cherchât femme; car que cette-là demeurerait avec le susdit putainier et adultère.

Le cas advenu en la ville de Mâcon, est aussi monstrueux, de la femme légitime d'un citoyen de la ville, appelé De Pise, qui, laissant son mari et enfans, s'en alla en votre ville, suivant un débauché adultère, appelé Contour: duquel acte ledit mari, ou autre pour lui, ne put avoir justice, bien que soit très-méchant acte, défendu et prohibé en la Sainte-Ecriture, expressément; pareillement, en toutes lois écrites et coutumières, et qui n'est permis entre Turcs, Juifs et infidèles. Pour ce, magnifiques et honorés Seigneurs, serait bien acte de sages et prudens, de bien peser avec la juste balance de raison et sain jugement, toutes ces choses, et bien noter les saints enseignemens donnés par le Saint-Esprit, à tous ceux qui désirent vivre selon la Loi évangélique, et suivre le droit chemin de salut et vie éternelle. En premier lieu, faut bien lever l'esprit et entendement à la sentence, laquelle Dieu nous annonce, par son fidèle serviteur saint Jean, en sa première Epître, chapitre IV: « Ne croyez à tout esprit, mais éprouvez « les esprits, s'ils sont de Dieu; car beaucoup de « faux prophètes sont venus au monde; » parlant et signifiant, comme est l'usage des Prophètes, le temps futur pour le passé. De ces faux prophètes, écrit saint Paul, en la seconde aux Corinthiens, chapitre XI, qu'ils sont ouvriers cauteleux, se transfigurant en apôtres de Jésus-Christ. Et non

de merveille, car Satan même se transfigure en ange de lumière; il n'est pas donc de merveille, si ses ministres et membres se transfigurent, et font croire aux pauvres idiots trop crédules, d'être serviteurs et envoyés de Dieu. Or, pour les pouvoir reconnaître et les pouvoir discerner des bons, fidèles et sincères, il convient dévotement, et incessamment, invoquer la grâce de Dieu : puis écouter et obéir à l'enseignement de l'apôtre saint Paul, en la première aux Thessaloniciens, chapitre V; c'est de « n'étouffer ou éteindre l'esprit, c'est-à-« dire, de ne s'opiniâtrer par affections indues et « contraires à raison, comme font les Turcs, Juifs, « et toutes sortes d'hérétiques et schismatiques, « obstinés, voués et dédiés à faux docteurs, et sec-« tes erronées; mais de juger, et s'arrêter en « toutes choses, selon sapience, et raison bien « claire et manifeste. »

Or, j'espère que par le suivant discours, aisément se pourront connaître les vrais et faux serviteurs de Jésus-Christ, et qui sont véritablement les sincères ministres du Saint-Esprit, ou les contre-faits et sataniques. Car la sentence de saint Paul aux Romains, chap. VIII, est la vraie marque pour les connaître, disant que, « qui n'a point l'Esprit « de Jésus-Christ, n'est point de Jésus-Christ. »

Entrons donc en matière, et considérons de quel esprit furent menés et conduits ceux qui vous ont séparés de l'Eglise catholique et universelle, vous faisant croire, que vous passez en perfection de

connaissance de Dieu, et de religion évangélique, toutes autres nations, qui portent le nom de Chrétienté. Brièvement et comme en passant, je vous remettrai en mémoire les conditions des prédécesseurs de Théodore de Bèze, votre présent ministre, successeur de Calvin, de qui la vie est dessus écrite. Premièrement, transcourons (1) de la vie et mœurs de Guillaume Farel, natif de Gap, qui fut fils d'un notaire appelé Fareau, de qui le père fut Juif: et ledit Guillaume Fareau, avec ses frères fort importuns, inquiétés (2), et débordés en propos hérétiques, sentant la doctrine de Luther, furent persécutés aigrement par un marchand de ladite cité de Gap, appelé Jean Touasse; dont furent contraints lesdits Fareau de s'enfuir. Et se retira en votre ville, et fut un des premiers introducteurs de cette nouvelle vôtre Réformation.

Au rapport de tous ceux qui l'ont connu, et des vôtres mêmes, il était de fort petite doctrine, sans jugement, turbulent et incompatiblement superbe, orgueilleux et audacieux. De quoi peut faire foi le bannissement de votre ville, auquel il fut condamné par le Conseil des Deux-Cents, et après, par le Général, à cause des injures et opprobres contumélieux, lesquels il dit aux Seigneurs du Petit-Conseil assis en leurs bancs, en la Maison-de-Ville, où il montra sa contumacieuse

(1) *Transcourons*, discourons sans trop nous arrêter.
(2) *Inquiétés*, agités, d'un esprit inquiet.

outrecuidance, et quasi furieuse présomption. Et ce fut l'an de notre salut 1537, du mois d'avril, que tel bannissement fut fait de lui, de Calvin, et d'un Courault : ce que vous pouvez encore trouver en votre Maison-de-Ville, dedans le Livre Rouge. Or, ce contumace orgueil et monstrueuse arrogance, déclare assez suffisamment, qu'il n'était point de Jésus-Christ : car il n'était point conduit de l'Esprit de Jésus-Christ, qui est doux, bénin, patient, humble et débonnaire; ès quelles qualités Jésus-Christ exhorte les siens de l'imiter et ensuivre. De Genève honteusement, mais justement banni, il se retira à Neuchâtel, et montra, à la fin de ses jours, de quel esprit il était conduit : car, étant parvenu en l'âge pour le moins de septante ans, en quelle continence, je n'en dis rien; Dieu le sait, et ceux qui plus conversaient familièrement avec lui : mais il prit en ce dit âge une femme qui ne passait plus de dix-sept ou dix-huit ans, fille d'une chambrière qui l'avait servi long-temps. Interrogé d'aucuns siens amis et familiers, comment il s'était tant oublié, et lui remontrant qu'il avait donné argument et occasion de moquerie aux Papistes; pour toute réponse, le saint prophète Fareau n'eut autre chose à dire, fors qu'*il en avait besoin, tout vieil qu'il était*.

Or jugez, Seigneurs magnifiques, selon raison et sapience, si ce saint Réformateur, qui se vantait être des enfans et ministres de Jésus-Christ, était véritablement conduit de l'Esprit de Jésus-Christ?

Il y aurait trop à faire de rechercher les vies et actes de tous ses compagnons et complices, qui se sont aidés à planter cette si sainte Réformation évangélique en votre ville de Genève. Toutefois, avant que de toucher au fait de Bèze, leur successeur, je ne puis ni veux taire d'un Abel Popin, qui a été assez connu et ouï de plusieurs vos concitoyens. Or, il avait été cordelier au pays d'Anjou, bon compagnon, et, comme le commun bruit était de lui, il avait dérobé de son couvent, croix, calices, et semblables argenteries. Et ainsi garni, s'était retiré en votre ville, vers ces dits nouveaux Réformateurs; entre lesquels, arrivé, aussitôt fut reçu et élu ministre en la ville. S'il faut parler de son maintien et personne, il était fort propre pour orner une table bien garnie, et jamais dépourvu de propos pour faire rire les plus mélancoliques du monde. Je suis certain qu'en votre ville, se trouvent encore des personnes qui l'ont vu et connu, et se souviendront, que, par moquerie, on l'appelait *Don Jean Chapponier;* duquel nom fut, par gaudisserie (1), surnommé un prêtre de votre ville, lorsque la mutation y survint. Car ledit Abel Popin lui ressemblait fort de corsage, jaserie et coutumes; beau tondeur de nappes, et viteur de gobelets. Mais laissant en arrière sa vie et conversation, véritablement épicuriennes, je dirai de son style et manière de prêcher et évangéliser. Plusieurs de

(1) *Gaudisserie*, raillerie.

vous me rendront, ou pour le moins peuvent rendre témoignage, que ses sermons ne contenaient aucune édification, mortification ni induction à suivre Jésus-Christ, et vivre selon l'Esprit de Dieu; mais, du tout, tendaient à la destruction des cérémonies, ordonnances, et statuts institués par les saints Pères et Docteurs anciens de l'Eglise catholique. Et s'escarmouchait en ses sermons, écumant comme un verrat (1) échauffé; jetant quelquefois cris et hurlemens, comme furieux, contre les Prélats et ecclésiastiques, et contre les cérémonies de l'Eglise, et Sacremens, paroles qui seraient odieuses aux oreilles d'un chacun, et qui méritent plutôt être tues que révélées, comme étant blasphèmes abominables et exécrables, devant Dieu et les hommes; chaque jour inventant nouvelles épithètes ridicules contre Dieu et ses saints. De manière que ses auditeurs s'en retournaient, de ses sermons, sans aucune spirituelle édification, consolation ou dévotion; mais avec un dédain et mépris des Prélats et cérémonies, de toute ancienneté instituées en l'Eglise catholique.

Sur quoi je vous prie, magnifiques et honorés Seigneurs, de ne prendre en male part ces miennes remontrances; mais de bien considérer avec sapience et raison, si le style des Sermons, instructions et Épîtres des Apôtres, Disciples, et des saints Docteurs, desquels Dieu s'est servi pour

(1) *Verrat*, pourceau.

planter, semer et prêcher la Doctrine évangélique, était semblable. Leurs Épîtres et Sermons sont en lumière, ès quels on voit une fort grande modestie, et une cordiale affection, de laquelle ils usaient, enseignant et exhortant par un vrai zèle de la gloire de Dieu, accompagné de sapience divine, de patience, de charité et douceur, procédantes de l'Esprit de Jésus-Christ, leur maître. Et faisant mention de quelques hérétiques contredisans à leur sainte et saine doctrine, les ont nommés par leurs noms simplement, sans leur donner épithètes ignominieuses, ni brocards injurieux ou satiriques. De quoi font foi et témoignage deux passages des Epîtres de saint Paul, desquels l'un est en la deuxième à Timothée, chapitre II, où, parlant de deux hérétiques qui détourbaient (1) les Chrétiens de la vérité, affirmant la résurrection être déjà faite, il se contente de les nommer par leurs noms Hyménée et Philète. Puis, en la même Epître, chapitre III, faisant mention des deux adversaires de Moïse, il lui suffit de les appeler par leurs noms, sans addition d'injurieuses paroles, Jannès et Mambrès. Et tel est le style de ceux qui sont conduits et menés par l'Esprit de Jésus-Christ : mais, au contraire, les sermons, discours, et écrits des schismatiques et apostats de la sainte Eglise, sont comme de forcenés, poussés d'un esprit satanique et turbulent, père de dis-

(1) *Détourber*, détourner avec trouble.

cordes, qui ne tend qu'à séditions, troubles et ruines.

Cependant que vous jugerez de ces choses, magnifiques Seigneurs, je laisserai Abel Popin, Raimond, Chauvet, et les autres semblables, fort affectionnés disciples et adhérens de Calvin, qui sont hors, avec leur maître, de cette vie, devant ce très-juste Juge. Et m'arrêterai sur la vie, mœurs, et actes de Théodore de Bèze, à présent encore vivant, votre principal ministre, successeur du susdit Calvin; car c'est le premier et plus signalé que vous avez maintenant, et duquel vos consors et confédérés font plus d'estime. Savez-vous quelle a été son adolescence, et de quel esprit il a été conduit à se retirer en votre ville? Si vous ne le savez, je le vous fais entendre, appelant Dieu en témoin, que je n'en écrirai sinon ce que j'en sais, à la vérité, sans affection de particulière inimitié contre lui, ni personne du monde, de qui j'aie été offensé : mais, pour la vérité, en ce qui concerne la gloire de Dieu, l'édification de l'Eglise, et la confusion des faux Prophètes, ministres de Satan, qui se transfigurant en Anges de lumière, et sous le titre d'Apôtres et serviteurs de Dieu, troublent la paix, rompent l'union des fidèles, et tirent en perdition infinité de pauvres misérables trop crédules. De quoi je veux donner avertissement par la déclaration de leurs vies et mœurs.

Premièrement donc du lieu de sa nativité, on

sait par ses écrits mêmes qu'il naquit en la ville de Vezelay. De son père et de sa condition, je n'ai affaire de m'arrêter. De son étude en ses premiers ans et jeunesse, tant à Paris qu'à Orléans, il en a écrit lui-même, et fort à son avantage et louange; mais il a supprimé les insolences et dissolutions, ès quelles il était adonné en ces temps-là. Car si onc adolescent fut dissolu en toutes sortes de libertés charnelles et impudicités, il l'a été; et non-seulement en propos communs entre ses familiers et compagnons, mais encore en ses mœurs et actes très-corrompus; voire, je dis abominables, comme on peut recueillir de ses propres écrits, qui, à son très-grand regret et confusion, sont demeurés imprimés de l'an 1548. Et combien qu'il ait fait tout son pouvoir de les retirer et supprimer; et qu'en lieu d'iceux en ait fait réimprimer d'autres, auxquels il n'a mis tout ce qui était aux premiers; toutefois, il n'a su tant faire que de la première édition, mise en lumière en Paris, l'an susdit, en l'imprimerie de Robert Etienne, n'en soit demeuré plusieurs copies, qui font foi de sa très-débordée luxure. Et puis dire et assurer qu'il ne fut onc poëte si lascif, si détestable, ni si éhonté, de qui les écrits soient venus en notre vue; qui jamais tant sortit des bornes de modestie, et tant lâcha la bride à sa plume pour écrire, et déclarer sa vilenie, comme il a fait en son dit livre d'Epigrammes de sa Candide. Singulièrement en celui auquel il signifie le deuil lequel il portait

étant chez son père à Vezelay, lointain et absent de ses amours et douceurs, comme il les nomme; assavoir, son jeune favori Andebert, et Candide. Or, pour ne paroir dire ceci en mensonge, j'ai mis ici ladite sienne Epigramme, en langue latine de mot à mot, telle qu'il l'a composée et fait imprimer; qu'ai traduit fidèlement en langage français, afin qu'il soit entendu de chacun. (1)

Le titre de ladite Epigramme est *Theodorus Beza, de suâ in Candidam et Andebertum benevolentiâ.* Puis tels sont les vers :

Abest Candida : Beza, quid moraris?
Andebertus abest : Quid hìc moraris?
Tenent Parisii tuos amores,
Habent Aurelii tuos lepores;
Et tu Vezeliis manere pergis,
Procul Candidulaque, amoribusque,
Et leporibus, Andebertuloque?

(1) On a pensé que le respect dû aux bonnes mœurs exigeait que l'on s'abstînt de reproduire la traduction française de cette pièce. Le lecteur jugera des sentimens étranges en tout genre que Bèze y exprime, en lisant cette seule phrase :

« Vezelay, plutôt je te laisse! Je vous laisse, père!!! et frères! Car je me « puis bien passer et de MON PÈRE, et de CEUX-CI, et de CEUX-LA! Mais « non pas de ma petite Candide, et de mon petit Andebert, etc..... »

Il est essentiel de remarquer que quand Bèze fit ces vers, *et plusieurs autres*, il avait déjà, comme l'*apôtre* Wolmar, goûté la Réforme. Il en dédia plus tard le recueil imprimé à ce même Wolmar, *son convertisseur*.

Immò Vezelii procul valete ;
Et vale, pater, et valete, fratres !
Namque Vezeliis carere possum,
Et carere parente, et liis, et illis :
At non Candidulâ, Andebertuloque.

Sed utrum rogo præferam duorum ?
Utrum invisere me decet priorem ?
An quemquam tibi, Candida, anteponam ?
An quemquam anteferam tibi, Andeberte ?
Quid si me in geminas ipse partes,
Harum ut altera Candidam revisat,
Currat altera versùs Andebertum ?

At est Candida sic avara, novi,
Ut totum cupiat tenere Bezam.
Sic Bezæ est cupidus suî Andebertus,
Beza ut gestiat integro potiri.
Amplector quoque sic et hunc, et illam,
Ut totus cupiam videre utrumque ;
Integrisque frui iuteger duobus.
Præferre attamen alterum necesse est ;
O duram nimiùm necessitatem !

Sed postquam tamen alterum necesse est,
Priores tibi defero, Andeberte.
Quod si Candida fortè conqueratur
Quid tùm ? basiolo tacebit uno.

Or, voilà sa belle Epigramme latine, toute telle qu'il l'a composée et fait imprimer de mot à mot ; et sincèrement traduite, sans y rien changer, ôter, ni ajouter. Ainsi donc débauché, impudent et effrené en sa jeunesse dissolue, grand nombre de personnes ont bien su qu'il en reçut le loyer con-

venable à tels abandonnés à leurs charnels désirs; c'est qu'il fut pris d'une maladie honteuse, et en fut traité en un faubourg de Paris. Mais le principal point gît sur son partement de Paris et de France, pour venir à Genève. Ce ne fut point remords de conscience, ni zèle de vivre en quelque plus réformée religion, quelque opinion qu'en aient plusieurs idiots trop crédules. Mais la vérité est qu'il fut averti, que arrêt avait été donné en la cour du Parlement, de le saisir, et constituer prisonnier, pour lui faire construire son Epigramme. Ce qu'ayant entendu incontinent, il amodia (1) le revenu de son prieuré de Lonjumeau, en s'en faisant avancer les prises pour cinq ou plus ans, après avoir résigné, ou plutôt changé sourdement, pour une somme d'écus, à une autre, sondit bénéfice et prieuré. Les fermiers furent jusqu'à Lausanne et Genève, pour suivre ledit simoniaque et larron, et n'en ayant pu avoir justice, retournèrent en France, très-mal contens. Mais ledit Bèze venu au colloque de Poissy, ils s'y trouvèrent et le pourchassèrent tellement, que la honte qu'en avaient ses compagnons, obtint de la bourse du Consistoire de Paris 300 livres, qui furent baillées auxdits fermiers, par les mains de M. Matthieu de Launoy, lors ministre, et maintenant réuni à l'Eglise, et prêtre de Notre Seigneur Jésus-Christ. Quelqu'un m'a affirmé qu'il en avait deux, qu'il en fit de

(1) *Amodier*, affermer.

l'autre tout de même; mais je ne veux assurer sinon ce que je sais certainement.

C'est de son prieuré de Lonjumeau, duquel il prit argent des deux côtés, et secrètement se retira de France, et vint en votre ville. Et s'il était si effronté qu'il voulût nier ce fait, le procès qui fut agité entre les deux trompés par lui, en la Cour du Parlement de Paris, le convaincra de mensonge impudent. Mais, outre ce beau stratagème patelinois, il en joua d'un autre, autant ou plus énorme, et monstrueux; c'est qu'il débaucha la femme d'un couturier de Paris, logé en la rue de la Calandre, et la mena en votre ville, et la tient encore à présent, à votre très-grand vitupère et déshonneur. Et si vous l'ignorez, je vous déclare que c'est cette p....., laquelle il célèbre si fort en ses Epigrammes, l'appelant Candide. Mais son vrai nom est Claude.

Le pauvre mari voulut demander justice dudit Bèze, lorsqu'il alla à la journée et assemblée de Poissy; mais à cause du sauve-conduit qui lui avait été donné, et à ses compagnons, il ne fut permis audit pauvre mari d'intenter procès contre. Or, nonobstant le double larcin susdit, et le débauchement de la femme d'autrui, il fut le fort bien venu en votre ville; et honorablement reçu par Calvin, et ses compagnons ministres, vos saints réformateurs. Et tôt après, à leur sollicitation, fut retenu pour lecteur en grec, à Lausanne, où il se mit à interpréter publiquement l'Epître de saint Paul aux Ro-

mains, dont quelques personnages, bien informés de la vie et mœurs dudit Bèze, et de tout ce qu'avons récité ci-devant, s'ébahirent de cette réception, et ne purent se contenir d'en parler à Calvin. Et en fut fait une épigramme, qui lui fut envoyée à Lausanne, laquelle j'ai bien voulu ici mettre, tant en latin qu'en français :

Spintria nunc fueras mollisque salaxque Poëta,
Mox doctor sacri factus es eloquii.
Undè rogo potuit subita hæc mutatio gigni?
Non tribuenda Deo, sed potiùs Satanæ.
Nempe tui similes versutos ardeliones
Exquirit : quorum fraude fides pereat.
Angelus ergo Erebi, lucis, Christique ministrum
Mentitus, cæcos ducit in exitium.

« Tu étais naguère un inventeur de toute désordonnée « luxure ; un poëte efféminé et lascif ; et tu es inconti- « nent devenu docteur de la sainte Parole. D'où peut, « je te prie, venir ce si soudain changement? Il ne peut « être attribué à Dieu ; mais plutôt à Satan, qui cherche « diligemment cauteleux et inquiétés, semblables à toi, « par l'astuce desquels la foi se perde. L'ange donc des « ténèbres, contrefaisant le ministre du Christ et de « lumière, mène pauvres aveugles en perdition. »

Or, maintenant vous l'avez pour votre docteur et ministre, qui est chose fort étrange. Devisant avec ceux de votre secte, et vos adhérens, des choses susdites, ils l'excusèrent le mieux qu'ils purent, et tâchèrent de le couvrir comme d'un linge vieux et tout percé ; alléguant qu'à son arrivée à

Lausanne, il fit, en signe de sa pénitence et conversion, une tragi-comédie sur l'immolation d'Abraham, quand il voulut sacrifier son fils Isaac ; et qu'on avait vu des saints personnages qui avaient été de grands pécheurs; et même que saint Paul avait persécuté Jésus-Christ et ceux qui le confessaient.

Mais toutes ces paroles ne sont que pour paître des ânes et veaux à deux pieds. Les sages, bien gouvernés par raison, et par l'Esprit de Dieu, ne reçoivent pas telles frivolités pour bon paiement. Car saint Paul, grand zélateur de la loi mosaïque, et amateur de l'honneur de ses frères israélites, descendus de la lignée d'Abraham, et des patriarches, auxquels Dieu avait donné sa bénédiction, et promis l'héritage de la terre de Chanaan à leur semence; n'entendant pas le vrai sens de l'Esprit, et ne comprenant qui étaient les vrais enfans d'Israël, il ne pouvait recevoir la doctrine évangélique, qui était semée entre les Gentils : les Israélites, selon la semence corporelle, étant rejetés: dont il persécuta la religion chrétienne, et ceux qui la soutenaient. Mais Dieu eut pitié de lui, et résista à son zèle indiscret, procédant d'ignorance, lui donnant la grâce d'entendre la vérité, et la vraie voie de salut. Ce que lui-même confesse et déclare en sa Première à Timothée, chapitre Ier, et au Ier de l'Épître aux Galates. Mais que saint Paul eût jamais été un dissolu et débauché en sodomie, et sensuels désirs, larron ou séducteur des femmes d'autrui, il n'en

est aucune mention. Ains lui-même assure avoir passé tous ses contemporanées en observation de la Loi en sa jeunesse, et lorsqu'il fut converti, il était en âge de vingt-sept ans. Pour ce, écrivant à Timothée, en la Première, chapitre III; et à Tite, chapitre Ier, il donne à entendre des conditions, et qualités requises à un personnage qui dut être élu au ministère de la parole de Dieu, et élevé en dignité épiscopale. Si on me jette au devant, que cela n'est à présent observé en l'Eglise catholique et romaine, je ne ferai difficulté de le confesser. Car, à mon très-grand regret, je vois grande multitude d'ignorans et vicieux, élus aux dignités ecclésiastiques; et ce mal vient par les faveurs des seigneurs et princes temporels, mal avisés; de quoi ils rendront compte devant ce grand Juge. Mais cependant, il n'est licite de les chasser, outrager, et se séparer, ou jeter hors l'obéissance due aux princes et prélats de l'Eglise. Car il est défendu, par expresse parole de Dieu; et nous en est donné l'exemple de plusieurs honorés et saints personnages, vivant au temps de la venue du Fils de Dieu, Notre Seigneur, en chair humaine; entre autres, Joachim et Anne, progéniteurs de la très-glorieuse Vierge et mère de Notre Seigneur Jésus-Christ; Zacharie et Elisabeth, desquels fut engendré le grand prophète Jean-Baptiste; plus, Siméon-le-Juste, et zélateur de la gloire de Dieu, qui désirait être hors de ce monde, voyant les mœurs de ce temps-là si corrompues; principalement de l'état

des sacrificateurs et de la dignité sacerdotale, qui était au plus offrant, et à qui plaisait plus aux gouverneurs temporels. Toutefois, ils se continrent en leur religion et observation de la loi ancienne, priant et invoquant Dieu en patience, sur quelque réformation : et ne s'élevèrent point avec les hérétiques et schismatiques de ce temps-là; assavoir, un Judas de Galilée, et un Theudas, ministres de Satan, qui se vantaient être réformateurs et prophètes de Dieu; et firent leur grande multitude d'ignorans, fous, cerveaux trop crédules; desquels l'issue fut misérable; et l'histoire en est touchée aux Actes des Apôtres, chapitre V.

Finissant ce propos, et vous laissant considérer le grand danger de se lever hors de l'obéissance des Prélats, et d'abandonner les ordonnances et constitutions, anciennement données par les saints Pères et Docteurs de l'Eglise; aussi, de suivre nouvelles sectes, et recevoir docteurs inconnus; je retourne à la vie de Bèze, et traite de sa conversation (1) en Lausanne, pour voir s'il fut plus modeste, et mortifié que paravant. En premier lieu, son ambition et cupidité d'être estimé docte, et bien excellent en la connaissance des Ecritures-Saintes, le rendit odieux à plusieurs sénateurs et doctes, qui étaient lors en ces lieux-là. Car il se vanta, en sa lecture publique, d'avoir, de lui-même, entendu des passages difficiles de l'Epître aux Ro-

(1) *Conversation*, conduite.

mains, et ne les avoir reçus de docteur, moderne ou ancien; et cela fut singulièrement d'un passage écrit au chapitre VIII de ladite Epître; qui, toutefois, lui avait été déclaré, et enseigné paravant, par un maître François de saint Paul, ministre à Vevey. Car, pour vérité, l'obscurité dudit texte avait vexé la plupart de ceux qui ont écrit sur ladite Epître; et n'avait été déclaré, sinon par l'interprète d'Origène, qui avait averti, que le mot de περὶ, en grec, ne signifiait en ce lieu-là *de* mais *pro*, comme il est assez usité en la Sainte-Ecriture, et ailleurs. Or, je laisse ce point de sa trop puante outrecuidance et ambitieuse gloire, et viens à sa continence.

Il est certain qu'il eut une servante, jeune et assez affétée, belle de corps, de laquelle le nom était Claude, qui se retrouva avoir conçu; de qui, je ne sais. Mais lui, par crainte d'être cassé des gages des sieurs de Berne, avec un vitupérable châtiment, il fit courir le bruit que ladite servante avait la peste; et trouva moyen d'impétrer de maître Pierre Viret, qu'une loge, ou cabane, fût dressée au bout de son jardin, où ladite chambrière fut logée; et lui fut baillé un jeune et pauvre barbier, pour la traiter, qui, à la suasion d'icelui Bèze, lui tira du sang telle quantité; et lui donna si forts médicamens, qu'elle posa l'enfant mort; qui, secrètement, fut enterré au même jardin de Viret. Et pour mieux colorer cette méchanceté, Bèze lui-même contrefit d'avoir la peste : et lors il composa

le beau cantique, qui fut incontinent imprimé à Genève, et divulgué partout. Qui est :

Séché de douleur,
Tout cuit de chaleur,
Seigneur, tu me vois.
Si te veux-je encore,
O Dieu que j'adore!
Louer une fois.

Puis, après, il dit adieu à la France et à ses amis, comme celui qui n'attend que rendre l'âme, et se partir de ce monde. Mais il ne se peut faire chose si secrète, qui ne vienne à lumière, comme Notre Seigneur même a dit. Le misérable barbier ne s'était pu garder de révéler, en bonne compagnie, tel crime commis sous couverture de contagion.

Considérez maintenant quelle conscience doit avoir cet homme, qui a fait de sa maison et habitation propre un bordeau; a débauché sa chambrière domestique; a été homicide de sa géniture; a induit un tiers à commettre le meurtre; plus, a invoqué Dieu en moquerie et dérision, pour tromper les hommes; et, comme par manière de dire, vouloir se servir de Dieu pour cacher et couvrir ses péchés. Si est-ce que l'Apôtre commande, de bien regarder les conditions et qualités de ceux qui sont élus pour enseigner et prêcher la parole de Dieu. Surtout, faut qu'ils soient sans crime; et faut singulièrement noter que, quand Dieu a voulu faire quelque réformation en son Eglise, il a tou-

jours choisi personnages honnêtes, de sainte vie, et irrépréhensibles entre les hommes; marqués d'illustres dons de doctrine, et d'autres signes de leur vocation. Voyons donc si telles marques sont en votre évêque et pasteur présent, Bèze, auquel on attribue tant d'excellence; et que ses disciples exaltent sur tous ses prédécesseurs. Contemplons le reste de ses vertus et qualités : car combien que j'ai assez autres exemples de son impudicité; toutefois, pour ne diffamer aucunes femmes mariées, et pour n'être cause de plus grand mal, je me déporte (1); achevant ce propos par la moquerie de laquelle il usa contre un maître Joachim, ministre à Thonon, qui, ayant commis adultère avec sa chambrière, dont elle se retrouva enceinte; et étant la chose découverte et vérifiée, ledit Joachim, ministre, fut chassé du ministère vitupérablement; duquel ledit Bèze fit ses risées jusqu'à l'appeler sot et badin, qui n'avait su trouver invention de cacher son malheureux cas.

Or, venons à ses œuvres et écrits par lui composés, et mis en lumière ; et considérons combien ils sont différens, ains contraires aux œuvres des saints Pères et Docteurs, véritablement conduits par le Saint-Esprit.

Premièrement, ils n'ont point caché leurs noms, ni de ceux à qui ils écrivent; et, le plus souvent, ils mettent le nom du lieu duquel ils envoient leurs

(1) *Je me déporte*, je m'en dispense.

dits écrits et œuvres, comme il se peut voir aux Epîtres de saint Paul, de saint Jaques, de saint Pierre, et de saint Jean; semblablement, en tous les livres des saints Pères anciens, catholiques. Mais, en ceux qu'a écrits Bèze, au commencement, étant à Lausanne, son nom est supprimé, et le lieu de l'impression emprunté et contrefait.

Secondement, ses livres et écrits sont pleins et farcis de moqueries, et bouffonneries; de quoi rend témoignage sa belle Epître de *Benedictus Passavantius, ad dominum Petrum Lisetum;* où il contrefait le badin à pleine gorge. Puis, l'autre, intitulée : *Harenga, in monasterio Cluniacensi, habita ad reverendissimum et illustrissimum Cardinalem de Lotharingiâ.* De plus grande importance, et poison, sont les autres, assavoir, l'*Alitheïa*, les *Fureurs gauliques*, le *Tocsin*, le *Réveille-Matin;* plus, la *Vie de Catherine.* Car ils ne tendent qu'à exciter troubles, tumultes, dissensions et séditions. Où pourrait-on trouver aux livres des sincères Docteurs catholiques, telles bouffonneries, et pernicieuses inventions d'exciter troubles, guerres et débats entre les peuples? Toutefois, on tient pour certain, que de tous ces dits beaux livres sus allégués, icelui Bèze est auteur, ou de la plupart. Le beau et grave livre, intitulé : *Matagon de Matagonibus*, est attribué à un ministre, qui fut à défunt Gaspard de Coligny. De l'*Apologie sur Hérodote*, Henry Etienne a bien voulu se nommer auteur, et déclarer disciple d'un maître Jehan du Pont-Allez. Car il n'a laissé

conte ni fable ridicule, qui lui soit venu à mémoire, pour se moquer de prêtres et moines. Telles œuvres bouffonnesques ne sont d'aucune édification, ni dignes d'enfans de Dieu : et ce seul argument doit être suffisant pour prouver que ledit Bèze, ni tels compositeurs de vanités et folies, ne sont point conduits du Saint-Esprit. Mais de si chacune parole ocieuse (1) faut rendre raison devant ce très-sévère juge ; de combien plus, seront obligés à rendre compte de leurs écrits, ceux qui remplissent le monde et leurs disciples, de vaines moqueries, ains plus, de propos malins et séditieux ; surtout ceux qui s'attribuent plus de titre et nom de perfection chrétienne ?

Il faut passer plus outre, et contempler les livres lesquels ledit Bèze a mis en lumière, et n'a point voulu son nom être caché. Entre les autres, il y a sa préface au livre ou Commentaire de son maître, père et ami Calvin, sur le Livre de Josué. Plus, est l'*Apologie*, laquelle il a composé contre le livre de maître Claude de Xaintes, sur la doctrine calvinienne et bézienne, touchant la Cène de Notre Seigneur. Or, trois choses, entre autres, se retrouvent en ces opuscules, qui ne sentent rien le style des saints Docteurs catholiques, et sincères Chrétiens, conduits par le Saint-Esprit; mais apertement suivent le style des faux docteurs schismatiques et hérétiques agités de l'esprit satanique,

(1) *Ocieuse*, oiseuse.

père de mensonge, auteur de brocarderies (1), et surtout fauteur des outrecuidés ambitieux qui s'exaltent eux-mêmes, et se vantent d'être plus excellens que les autres. Touchant des mensonges, il en est merveilleux ouvrier, comme on peut voir audit opuscule parlant de Calvin. Car j'appelle Dieu en témoin, qu'il assure d'icelui très-impudens mensonges, contre la manifeste vérité, et contre sa propre conscience, au moins s'il en a. Mais je pense avoir en mon livre de la vie, mœurs, actes et mort dudit Calvin, assez montré, combien ledit Bèze s'égarait de la vérité, en touchant les points plus au vrai qu'il n'a fait; alléguant raisons et témoignages bien suffisans, et exprès. Pour ce, je me déporte de plus en dire pour le présent (2). Mais des mensonges par lui dits contre autres personnes particulières, trop audacieusement, je ne puis, ni ne dois les passer en silence.

Il ne veut concéder audit de Xaintes, que Calvin ait été appelé en conférence, sur le point de la prédestination, à Berne: et dit, qu'il y alla, non comme défenseur de sa cause, ou coupable de quelque chose qui lui fut imposé (car le mot de *reus* latin, duquel il use, emporte cela); mais il dit,

(1) *Brocarderies*, mauvaises bouffonneries satiriques.

(2) Senebier (article Calvin), Bayle (article Castellan, etc.), Joly, et tous ceux qui ont traité à fond les mêmes matières que Bèze, Protestans ou Catholiques, sont forcés de reconnaître qu'il est sans cesse en défaut sur l'article de l'exactitude et de la vérité.

qu'il y alla comme ambassadeur; lequel honneur (comme il ajoute) lui avait été donné, voire plusieurs fois, et contre sa volonté. Et telles sont ses paroles expresses en son dit livre : *Adfuit quoque Calvinus (non ut reus) sed unus ex legatis, quem honorem ei non semel hæc civitas vel invito habuit :* qui est un mensonge trop diabolique; et en appelle Dieu en témoin; aussi les seigneurs de Berne, et votre magistrat même.

J'en dirai donc la pure et sincère vérité, devant Dieu et ceux qui la voudront ouïr, sans varier ni déguiser aucune chose. Il est vrai que depuis la controverse survenue l'an de notre salut 1552, en pleine congrégation, contre la doctrine écrite et prêchée par Calvin, et les ministres ses adhérens, plusieurs ministres des terres de Berne levèrent l'esprit, et bien entendirent que ledit Calvin, et ses adhérens, erraient grandement en cette matière de la prédestination, tant, qu'en leur congrégation ou synode (qui se fait communément à Lausanne), qu'en plusieurs lieux particuliers; ils en avaient entre eux de grandes disputations et contentions. Sur tous autres, un ministre de la bourgade de Nyon, appelé non pas Zacharie, comme le susdit Xaintes le nomme, mais Zébédée, lequel nom Bèze n'a voulu exprimer en son livre, cauteleusement, vivement combattait contre les Calvinistes sur cette fausse doctrine, issue de la forge des Manichéens, rapportée en ces jours par Calvin.

De ce différend, avertis les seigneurs de Berne, sages et prudens, ne voulant permettre telles diversités d'opinions et contentions en leurs terres, ils écrivirent aux seigneurs de Genève, qu'ils dussent envoyer Calvin, et autres leurs ministres, à Berne; et leur commander de s'y trouver au jour dit, pour être ouïs, et répondre sur cette doctrine, de laquelle le différend était levé entre eux. Et parce que le pauvre Bolsec, médecin, avait été le premier promoteur de cette dispute, contredisant en publique congrégation, en Genève, au temple de Saint-Pierre, à ladite doctrine calviniste, l'an susdit 1552, il lui fut fait commandement de s'y trouver, par le seigneur baillif de Thonon, où, pour lors, il habitait, combien que pour lors fût absent en la curation d'un seigneur de Maillac, malade en la Bresse, à Virieux-le-Grand. Mais, aussitôt averti dudit mandement desdits seigneurs magnifiques de Berne, par homme exprès qui lui fut envoyé par le susdit seigneur baillif de Thonon, il laissa toute autre chose pour s'y retrouver, prenant chevaux de poste, pour plus dépêcher chemin. En entrant en Berne, passant tout à cheval avec le postillon, devant le logis de Calvin, fut aperçu par maître Raimond Chauvet, compagnon dudit Calvin, qui lors se trouva à la fenêtre dudit logis; et tout à l'instant l'alla avertir de l'arrivée de Bolsec : et en un moment, Calvin fit brider chevaux, et se partit de Berne, à très-grande hâte, ne retournant par le droit chemin par lequel il était venu, assavoir par

Lausanne; mais tira par Neuchâtel, où il alla encore coucher ce soir même.

Bolsec, descendu de cheval, sans aucun délai, va retrouver le seigneur avoyer de Watteville, lui faisant ses excuses d'avoir retardé de venir au jour assigné, pour être absent du pays; et ignorant du mandement de leurs magnificences, de quoi ledit seigneur baillif de Thonon lui avait donné témoignage par lettres. Aussitôt fut mandé audit Calvin, par un serviteur de ville, de se retrouver le lendemain en la maison du Conseil, devant les seigneurs. Mais l'homme de bien était déjà parti. Laquelle chose ayant entendu ledit seigneur avoyer de Watteville, manda homme exprès à cheval, en hâte après icelui Calvin, pour lui faire commandement de retourner, et se retrouver au Conseil le matin du jour suivant. Mais nonobstant la diligence du messager, cela fut en vain. Car ledit Calvin avait malicieusement pris autre chemin, et tiré en grande hâte, comme est dit, se doutant de ce qu'en adviendrait, vers Neuchâtel. Telle est la vérité du fait, quoique Bèze en ait écrit du contraire, comme il est très-effronté mensonger.

Je dirai aussi, touchant l'autre point, lequel il ajoute impudemment, assavoir, qu'il y alla, non comme accusé ou défenseur de sa doctrine, mais comme ambassadeur. Vrai est, que lui ayant été signifié par les seigneurs de Genève, qu'il fallait qu'il allât à Berne pour la sustentation de sa doctrine, de laquelle était excité discord entre les mi-

nistres, il impétra (1) des seigneurs du Petit-Conseil, quelques-uns desdits seigneurs pour être présens à ladite conférence, desquels, toutefois, n'était aucun besoin. Mais icelui Calvin craignant recevoir quelque écorne et honte, requit que lesdits seigneurs y fussent envoyés de Genève comme ambassadeurs, et que lui serait adjoint avec eux en même titre, s'assurant que, y allant en telle condition, lui serait porté quelque respect. Toutefois, il n'était appelé des seigneurs de Berne, sinon pour défendre ce qu'il avait écrit, et prêchait avec ses adhérens sur la matière de la prédestination, sur laquelle était le différend entre aucuns ministres des terres de Berne.

Or, lesdits seigneurs de Berne, ayant vu la ruse de laquelle il avait usé, se partant de leur ville sans résolution, et sans dire adieu; mêmement, prenant autre chemin que l'accoutumé, furent offensés, et donnèrent congé aux seigneurs de Genève, avec lesquels il était venu. Firent statut et défense à tous les ministres, leurs sujets, de plus disputer de ce point de la prédestination, et de n'en tenir propos en sermons publics ni privées compagnies; sinon que simplement et sincèrement, comme il est exprimé en la Sainte-Ecriture. Défendirent pareillement à tous leurs sujets, de quelque condition qu'ils fussent, de laisser leurs paroisses pour aller prendre la Cène à Genève; bien informés que

(1) *Obtint par prières.*

plusieurs, tant natifs en leurs terres, que des étrangers venus habiter en leur pays pour leur religion, portaient telle affection à Calvin, qu'ils déprisaient leurs paroisses et ministres. Or, le pauvre Bolsec eut congé de s'en retourner à son habitation de Thonon, avec lettres desdits seigneurs de Berne, au baillif; avec exhortation desdits seigneurs, de ne s'empêcher (1) des différends des ministres, ni de disputer de cette dite matière. Car ils ont toujours prudemment avisé à l'ambition de ceux de Genève, qui ne pouvant s'élever par forces et richesses, pour faire tête aux dits seigneurs, ont tâché de les diviser, et s'accroître par leurs divisions.

Et de ce qu'écrit Bèze, que ledit Bolsec fut banni par le magistrat de Berne, selon la sentence de quatre cités du pays des Suisses, c'est encore un plus impudent et diabolique mensonge. Car, en premier lieu, le jugement de la controverse ne fut commis qu'à trois cités, Zurich, Berne et Bâle; et tant s'en faut que Bolsec fût par eux condamné d'être en erreur, qu'ils le déclarèrent conforme à la pure Parole de Dieu, sentant et suivant le droit et sincère sens d'icelle. En second lieu, qu'il écrive que Bolsec fut condamné et banni des terres de Berne, c'est un autre très-clair et évident mensonge; témoins les seigneurs de Berne mêmes. Bien est vrai que Calvin, Bèze et Viret, avec au-

(1) *S'empêcher de*, se mêler ou s'embarrasser dans.

cuns de leurs dévots et adhérens, tant en leurs noms propres que d'autres supposés, incessamment écrivaient à aucuns particuliers des seigneurs de Berne, et aux ministres de la ville Haller et Musculus; et chacun jour redoublaient nouvelles accusations et impostures contre ce pauvre Bolsec. De quoi lesdits seigneurs de Berne, trop importunés de tant de calomnies, combien qu'ils fussent très-bien informés que tout cela ne procédait que de malvolence et haine d'ennemis, contre tout devoir chrétien, pour se délivrer de telles importunités, firent dire, par un des seigneurs de leur Conseil, appelé d'Ausbourg (si j'ai bonne mémoire), qu'il serait mieux audit Bolsec de se retirer de leurs terres, plus loin de ses adversaires et ennemis, en lieu tranquille, pour n'être plus ainsi vexé et tourmenté : car que jamais il n'aurait paix ni repos si près d'eux. Bolsec acquiesçant à leur bon conseil amiablement, et avec leurs bonnes grâces, se partit de leur pays, et s'en alla en France.

Bèze ment aussi impudemment, écrivant dudit Zébédée, l'appelant turbulent, et disant qu'il était infâme par beaucoup de jugemens : car beaucoup de gens de bien savent le contraire. Vrai est, qu'il était chaud zélateur de la vérité, et ennemi des vicieux. A cette cause, il leur résistait aigrement. Mais Théodore de Bèze n'a pas bien noté ni retenu l'enseignement de saint Paul, au quatrième de l'Epître aux Ephésiens, disant : « Otez mensonge, « et dites vérité un chacun à son prochain ; car nous

« sommes membres les uns des autres. Ensemble, « que nulle vilaine parole ne procède de leur bou- « che; mais seulement celle qui est de bonne édifi- « cation. » Sur cette sainte exhortation de l'Apôtre, je demanderais volontiers à Théodore de Bèze, de quelle édification sont les mensonges lesquels il dit et écrit contre les personnes. Pareillement, les injurieux brocards et épithètes, desquels il use communément en ses écrits, contre ceux à qui il veut mal. Dieu en est-il plus glorifié, et l'Eglise de Jésus-Christ en est-elle mieux édifiée ?

Or des vitupéreuses épithètes, desquelles il use communément, et ses écrits sont remplis, voyons en quelle forme il en appelle aucuns, de maudite mémoire; autres, monstres horribles; autres, réprouvés et damnés; comme s'il avait eu ce crédit et privilége, d'entrer au cabinet secret des incompréhensibles jugemens de Dieu, duquel il eût vu et connu les élus à la vie éternelle, ou les réprouvés d'icelle de toute éternité. Quant à Pighius, il le nomme *grand Goliath;* le cardinal Sadolet, *glorieux;* Xaintes, *théologastre*, *moine;* autres, *impurs*, *vilains*, *ords*, *sales;* et ensuite en cela le style de son maître, père et ami Calvin, qui, parlant ou écrivant de quelqu'un qui lui eût contredit, il lui donnait épithètes ignominieuses et détestables, les appelant *méchans*, *perdus*, *désespérés*, *chiens morts;* et les décrivant abominables et indignes d'être mis en mémoire des hommes, et d'en parler. De ceci fait foi le livre, lequel il composa contre un

personnage qui lui avait contredit sur la matière de la prédestination, lequel il ne voulait, ni était possible nommer, mais il l'appela *nebulo*, qui est autant à dire qu'un vaut-néant, ou homme de rien et de nulle valeur.

Or, tel a toujours été le style de tous hérétiques et schismatiques, qui furent onc. Et comme à présent est celui de Bèze et de ses compagnons, qui, en commun propos et en leurs écrits, n'ont autre manière que de moquer, brocarder, et injurier leurs adversaires; voire encore qu'ils se fussent séparés de l'Eglise chrétienne catholique, à leur persuasion. Comme Bèze a fait contre Ramus, homme en science, plus excellent que lui. Car parce que Ramus l'avait rondement repris, il l'a poursuivi de telle haine, même jusque dedans le sépulcre, qu'il a laissé témoignage à la postérité de son inhumanité. Et ne se pouvant encore assez venger d'icelui pour satisfaire à son cruel appétit, il a fait un livre d'images d'hommes illustres, où il ne l'a voulu mettre, pour tâcher d'effacer et perdre sa mémoire. Mais sa passion a fait voir son ineptie, quand la plupart de ceux qu'il a dit être illustres, ont été personnes de néant, de nulle valeur, et connues seulement de lui-même, pour quelque office qu'il a reçu d'elles. Ceux qui ne l'ont adoré, il les a traités très-inhumainement en votre présence, et ne lui avez résisté, comme les exemples en sont récens en votre ville, et insérés dedans les registres de votre Conseil. Comme pour exem-

ple non encore envieilli, que doit-on estimer de la violente procédure, de laquelle lui-même usa contre Merlin, l'un de vos ministres, et le plus docte ès lettres hébraïques, qu'avez eu depuis votre révolte de l'Église chrétienne, catholique et apostolique? Il vous doit bien souvenir de la grande et amère envie que ledit Bèze avait conçue contre le pauvre Merlin, écouté et ouï en ses prêches plus attentivement, et des écoliers, et autres gens de lettres, et du reste du peuple, que lui. Et ce, tant à cause de la vie et conversation plus honnête, modeste et exemplaire, et du savoir et dextérité plus grande à exposer les Prophètes, selon votre doctrine hérétique, que n'eut oncques ledit Bèze, quelque parade enflée qu'il puisse avoir. Car cet ambitieux veut fleurir et être estimé tout seul, comme un Phénix qui n'a son semblable.

Lui donc, grondant en son cœur envieux contre Merlin, lui gardait, jusqu'à ce que l'occasion s'offrît et qu'il ne laissât échapper pour lui servir à découvert, le mets du mal engin (1) et mal talent, qu'il lui avait toujours porté à couvert. Car, advenant l'affliction de peste en votre ville, après que les pauvres malades eurent été quelque temps sans être visités en leurs misères, on élut finalement Le Gagneur, un de vos ministres, pour y aller et les prêcher. Lequel ayant crainte de sa vie, avisa d'user de la prudence la plus exquise qu'il pouvait,

(1) *Engin*, industrie, moyen artificieux.

pour se garder de tomber au mal de la contagion, en faisant sa charge : tellement, qu'il les prêchait un peu de loin, et n'entrait en leur logis, de quoi, toutefois les malades se contentaient. Cependant l'un des syndics, qui étaient lors, ne trouvant à son goût, et n'approuvant, selon son jugement, la prudence de ce ministre, le rapporta à ses compagnons syndics, qui lui voulurent enjoindre de s'approcher plus près, voire aller jusqu'auxdits lits des malades. Ce que, débattu par le Consistoire, fut conclu que ce n'était au magistrat de régler et bailler loi pour cela, auxdits ministres; et que, puisque les malades se contentaient, il était loisible audit Le Gagneur, et autres ses compagnons, appelés à telle charge, de pourvoir à leur santé et vie par moyens convenables, sans se précipiter au danger. Car leur foi et charité ne leur permet d'exposer leurs vies à quelque danger, pour le service et gloire de Dieu, ni pour le salut de leur prochain; aussi n'en sont-ils pas au chemin. Vous savez que Merlin était de ceux qui, plus âprement, maintenaient la cause du Gagneur, et la conclusion du Consistoire. Ce que Bèze voyant, quoiqu'auparavant il aimât ledit Gagneur, qui était un beau jeune homme, et l'appelât son fils, quitte néanmoins le parti d'icelui, et lui fut contraire, pour avoir quelque prise contre Merlin, lequel il savait être constant et ferme en son opinion, et principalement en ce que, par un commun consentement, avait été délibéré et décrété. Cet esprit,

inquiété sans cesse d'ambitieuse et cruelle vengeance, comme il l'a fait sentir à d'autres, commença dresser ses menées; et fit tant, partie par flatteries, partie par menaces aux plus niais et redoutant sa grande barbe, qu'il les corrompit, et leur fit rétracter leur décret, et condamner ledit Gagneur. Merlin, qui ne s'émouvait de peu de chose, demeura ferme en ce premier décret. Fut, pour cela, appelé en votre Conseil et renvoyé, sans que pour si peu de cas on voulût rien entreprendre contre lui. Là-dessus, Bèze continue à l'exécution de sa rage, manie le Consistoire, foudroie contre le pauvre Merlin, qui lui répondit de même, combien que ce fût avec plus de modestie et simplicité. Finalement, sans forme due et accoutumée entre vous, et sans légitime occasion, ledit Merlin fut déposé de sa charge. A quoi, pour obtempérer à la vengeance tyrannique de cet orgueilleux antéchrist, vous consentîtes et perdîtes, par ce moyen, la fleur de votre Académie, et le plaisir et espérance de tous vos écoliers, et le contentement des hommes de lettres de votre ville.

Davantage que pourrait-on dire des menées qu'il dressa contre le seigneur de Pacy, en France plus estimé que lui? Il lui portait une envie extrême, d'autant, que, plutôt que lui, il avait été élu par le défunt prince de Condé et ses associés, pour aller vers l'empereur Ferdinand (que Dieu absolve!) et états de l'empire à Francfort, l'an 1562,

pour faire leur excuse de la prise des armes. Vous avez condamné à mort ledit de Pacy, et fait exécuter. Ce qu'à l'instigation dudit Bèze, vous précipitâtes, ayant ouï bruire que plus grands que vous, et de vos voisins à vous redoutables, le voulaient demander. Son innocence, toutefois, est encore crue entre les nations, où le nom de votre ville est connu, quoi qu'ayez publié au contraire. Que s'il lui eût été permis se défendre juridiquement, il vous eût fait connaître des traits et déportemens tels de votre patriarche prétendu, que peut-être ne l'eussiez pas voulu laisser vivre. Bref, il ne veut avoir compagnon, ni même second, s'il ne lui défère du tout, comme un laquais à son maître, qui est une vraie marque d'antéchrist, qui, sans élection et vocation, usurpe domination sur ceux, lesquels, pour le moins, il doit tenir pour frères.

Mais quant aux injures et blasphèmes qu'ils dégorgent contre le Sacrement du corps de Jésus-Christ, et contre l'Eglise catholique, laquelle ils appellent cacolique, ils passent Berengarius et ses sectateurs; et en lieu de dire *Pontifex*, écrivent *Pompifex*, et *Pulpifex :* mais de Jésus-Christ et de la Vierge Marie, ils n'ont jamais parlé si déshonnêtement que Bèze et ses adhérens. Or, c'est votre office, Seigneurs magniliques, de juger de ces choses avec sapience et sain entendement, bien conduits de l'Esprit de Dieu, et de n'endurer, en votre ville et gouvernement, que Satan ni ses mi-

nistres règnent entre vous, décevant les pauvres âmes rachetées par le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ; mais passons plus outre, et voyons de quel esprit est mené Bèze.

Considérons ses styles en ses écrits. Outre les vaines folies, jaseries et badineries; outre les mensonges et impudicités; finalement, les injurieux brocards et vitupéreux titres, faux néanmoins, desquels il use contre les personnes: ce qui est du tout contraire à la doctrine et commandement de Notre Seigneur; car il défend d'injurier autrui, et déclare les peines, lesquelles méritent ceux qui blasphèment et usent de paroles injurieuses contre leur prochain: observons encore un autre point, qui, entièrement, sent son outrecuidé glorieux, ambitieux, qui n'attend d'être loué par autrui, mais s'exalte lui-même, et se vante d'être quelque chose de bien grand, pour être estimé tel entre pauvres ignorans de peu de jugement; toutefois, soyons sages et prudens, en discernant bien ce qui en est. Après son apologie contre le livre dudit évêque d'Evreux, le sieur Claude de Xaintes, en laquelle il lui dit mille injures, comme dit est, il a adjoint un autre opuscule, des mêmes caractères, imprimés au même lieu, et le même an, assavoir 1567; auquel opuscule tout homme de bon jugement reconnaît son style et phrase expresse; mais il l'attribue à un autre, disant que le nom de celui qui l'a composé est *Théopsaltes;* et pour en dire ce qui en est, il ressemble proprement en ce fait et dissimulation

de son nom, un jurispérite (1) ou autre personne constituée en quelque état et dignité, qui se voulant débaucher, égayer et sortir hors des termes de modestie, se déguise, prenant un masque et vêtement inconnus.

Mais jaçait (2) que des ignorans et populats (3) il n'est connu; toutefois, les sages et de bon jugement ne sont déçus, et par ses gestes, manière de cheminer et autres signes, à ne le remarquer être celui qu'il est au vrai. Or, il faut considérer ce qu'il écrit, en ce dit livre, de soi-même contre de Xaintes, qui a contredit à la doctrine de Calvin et la sienne : *Porrò, ut invadere in mortui sepulchrum immanitatis, ita Bezam etiam in certamen vocare temeritatis fuit. Qui enim totius Scolæ sorbonicæ turmas; qui Episcoporum cohortes; qui doctorum lutetianorum aciem in campo illo Possiacensi non extimuit; an poterit unius sagittarii telo inflexo, obtusoque commoveri?* C'est-à-dire, « mais vraiment comme c'est chose méchante, sans religion et piété, « d'envahir et assaillir le sépulcre d'un trépassé; « ce a été témérité d'appeler Bèze en combat ou « dispute, qui n'a point eu de frayeur, ni crainte « des compagnies ou assemblées de toute l'Ecole « sorbonique, des bandes des Evêques, de la « pointe ou avant-garde des docteurs de Paris, en « ce camp-là de Poissy; pourrait-il s'émouvoir d'un

(1) *Jurispérite*, légiste.
(2) *Jaçait* ou *jaçoit*, quoique, qu'il en soit déjà ainsi.
(3) Gens de la populace.

« dard ou flèche, courbé ou rebouché d'un seul « archer ? »

Quelles paroles, je vous prie, Seigneurs magnifiques, sont celles-ci ? Il ressemble un franc-archer de Bagnolet (1), qui se vante et glorifie lui-même; et qui, comme vous pouvez avoir vu la farce, se met au plus haut degré de vaillance; mais on sait fort bien en quelle estime il était entre les doctes en ce lieu-là, et la bonne grâce qu'il avait en se taisant et laissant les réponses à Pierre Martyr et à ses compagnons. Où peut-on trouver en tous les écrits des saints et vrais Docteurs chrétiens, telles jactances et orgueilleuses vanteries, quand ils font mention d'eux-mêmes et de leurs qualités ? Ce seul argument doit faire manifeste témoignage qu'il n'est point des enfans de Dieu, et qu'il n'a point l'Esprit de Jésus-Christ; dont je réplique le dire et sentence de l'Apôtre saint Paul : « Qui n'a point l'Es- « prit de Jésus-Christ, n'est point de Jésus-Christ; » et n'étant point de Jésus-Christ, de qui peut-il être, sinon de Satan et du prince des ténèbres ?

Il convient considérer plus profondément de ses actes, plus griefs et détestables, que ne sont les susdits d'écrire bouffonneries, menteries, injures et jactances; car, d'être traître, persécuter à mort ses ennemis, et d'exciter les guerres et rébellions contre princes et nations, sont de beaucoup plus grand poids, et dignes de plus grande

(1) Ancienne milice, tombée dans le mépris.

damnation. Touchant d'être fraudulent, et tromper ceux qui se confient de lui, j'en dirai une histoire, laquelle il ne saurait nier : c'est qu'un jeune homme, natif d'une bourgade assez voisine de Genève; je suis content de ne dire son nom, s'il n'en est plus besoin; mais icelui jeune homme, fort affectionné disciple de Bèze, et beaucoup s'assurant de son amitié, et espérant d'être favorisé de lui, avait entendu que l'ambassadeur d'Angleterre vers le roi de France, désirait trouver quelque personnage idoine, de bonnes mœurs et doctrine, pour être conducteur et pédagogue de ses enfans, lesquels il voulait envoyer à l'étude en Allemagne. Le susdit jeune homme, désireux de parvenir à quelque plus grand bien et honneur, s'adressa à Théodore de Bèze, lui déclarant son intention, et le priant de lui être favorable en cet endroit, et de lui donner lettres de recommandation audit seigneur ambassadeur, pour être admis à cette charge de conduire ses enfans en Allemagne, à l'étude. Bèze lui promit de le faire; et incontinent ledit jeune homme cherche argent pour s'acheminer vers ledit ambassadeur, étant à Paris ou en la cour du roi, le plus vitement qu'il put. Bèze lui donna ses lettres audit ambassadeur, puis les ayant reçues, et espérant que par la recommandation favorable contenue en icelles, il obtiendrait ce qu'il désirait, se partit. Bref, arrivé à la cour, alla trouver et se présenter audit seigneur, lui baillant ses lettres, lesquelles lisant, montra un visage plus plein d'in-

dignation que de réjouissance : car, tant s'en faut que les lettres fussent en la faveur, et recommandation du porteur, qu'elles étaient contraires, dissuasives de le prendre ou accepter. Ledit seigneur, ébahi de cette trousse (1), et marri (2) du travail et dépens faits par ledit jeune homme en vain, lui communiqua la lettre, et lui donna quelques pièces d'argent pour s'en retourner : offensé, toutefois, de la trahison contre ce jeune homme, faite par un, qui porte titre d'enfant de Dieu et ministre de sa Parole. Et comment se pourra vanter d'être saint docteur de la Parole de Dieu, celui qui ne l'observe pas, ains fait tout au contraire ? Jésus-Christ dit, en saint Luc : (3) « Ne fais à ton prochain ce que tu « ne voudrais t'être fait. » Voudrait-il bien qu'une telle trahison lui eût été faite ? Par-là, peut-on bien connaître que l'Esprit de Dieu n'est point en lui, et qu'il est faux prophète, et que la vérité n'est point en lui.

Touchant de persécuter ceux qui lui contredisent, et ceux à qui il veut mal, il en faut voir les exemples. Le commandement est donné aux Chrétiens de n'injurier ou faire injure à personne, mais de souffrir et supporter patiemment les afflictions qui leur sont données par autrui : et, qui diligemment lit et observe les vies des saints Apôtres et Docteurs de l'Eglise catholique, ils ont toujours

(1) *Trousse*, mauvaise manière d'expédier les gens.
(2) *Marri*, fâché, affligé.
(3) Ch. VI, v. 31.

été affligés, chassés; voire mis à mort par les infidèles et par les schismatiques et hérétiques. Des Apôtres et Disciples, les légendes sont écrites, et leurs morts; des saints Docteurs affligés et persécutés par les hérétiques, les histoires sont expresses: singulièrement d'Eustathe Pamphile, évêque d'Antioche, sous l'empereur Constantin, à la sollicitation des Ariens, fut banni et confiné en Trajanopolis, cité du pays de Thrace. Eusèbe, évêque de Verceil, au pourchas desdits Ariens, fut banni et confiné en Cappadoce. Saint-Hilaire, évêque de Poitiers, fut tellement calomnié, et vitupéré par lesdits hérétiques, qu'il fut contraint de se partir de son pays, et se retirer en Phrygie. Un évêque de Gironde (1), appelé Jean, de la nation des Goths, sous l'empire de Phocas, fut contraint de se cacher, pour les opprobres et calomnies qui lui furent faussement imposés par lesdits hérétiques, lesquels il avait oppugnés (2) et importunés. Entre tous les autres, le saint et docte évêque d'Alexandrie, Athanase, fut très-cruellement persécuté, et tellement vexé par les subtiles pratiques et assauts que lui firent lesdits hérétiques, qu'il fut contraint de se partir et s'en aller par le monde; et, finalement, se retira près l'empereur Constant, qui était Catholique. Mais ceux-ci, et singulièrement Bèze, non-seulement calomnient, vexent, diffament par paroles et écrits, ceux à qui ils portent haine, mais en-

(1) Ou *Gironne* en Espagne.
(2) *Oppugner*, combattre.

core ils sollicitent de les faire mourir. Veut-il nier qu'à sa suasion et sollicitation, l'illustre seigneur duc de Guise ne fut mis à mort près Orléans, par le traître homicide Poltrot? Ledit traître, apertement, confessa d'avoir commis ce meurtre à la suasion de Bèze. Plus outre, il avance que, si le cas n'eût été commis, il l'eût mis en exécution. Or, qui est l'homme si hébété et privé de jugement, qui ne connaisse que telles entreprises ne sont du vouloir et commandement de Dieu, mais plutôt du contraire, considérant l'issue qui en ensuit.

Au troisième chapitre du Livre des Juges, l'histoire d'Aod est écrite, que, comme inspiré de Dieu, il osa aller, lui seul, tuer Eglon, roi de Moab; plus, de Sangar, fils d'Anath, qui, avec un bâton à piquer bœufs, communément appelé aiguillon, défit soixante Philistins, et mit le peuple de Dieu en liberté. Pareillement, l'histoire du jeune berger David, qui, muni de son bâton pastoral, et garni de cinq pierres, alla combattre et tua un démesuré et horrible géant, qui, seul, faisait trembler et mettait en fuite tout le camp d'Israël. Finalement, l'histoire de Jéhu fait très-exprès et manifeste témoignage, que quand Dieu envoya quelque sien serviteur pour punir tyrans oppresseurs de son peuple, il le garda de tout danger, et le réduisit sain et en sûreté après l'entreprise exécutée. Mais cela n'est advenu audit Poltrot, messager et commis de Bèze; car il fut pris et mis à mort honteusement. Et le semblable advint à Ville-Mongis et à ses com-

pagnons, qui, sans le vouloir de Dieu, mais à la seule instigation du défunt Jean Calvin et de Bèze, allèrent à Amboise contre le jeune roi; car Dieu renversa leur machination à leur ruine et confusion; et par cela peut-on connaître, que Dieu n'est point auteur ni directeur de tels homicides et meurtres; mais plutôt, l'esprit malin, qui conduit tous faux prophètes et docteurs, usurpateurs du nom de Dieu, et séducteurs des pauvres ignorans. Pour ce, faut-il bien considérer et prouver les esprits, s'ils sont de Dieu ou du diable.

Donc, d'être double et trompeur, aussi d'être menteur et cause de la mort des personnes, cela est évident en Bèze, par les exemples susdits. Voyons maintenant des guerres, troubles, surprises des villes; brûlemens de châteaux, palais et maisons; saccagemens de temples et ruines de pays; de quoi il est cause, auteur et promoteur. Comment se pourrait-il couvrir qu'il est enfant de Satan, et instrument du diable, prince des ténèbres?

En premier lieu, il est certain que l'an 1562, les surprises des villes furent un an après celle belle journée de Poissy, où n'avait pu l'ennemi parvenir à son but. Il enflamma, par le moyen de Bèze, toute la France, et excita des rebelles partout, tant, que les principales villes furent surprises, et possédées par les hérétiques et contempteurs de Dieu, des supérieurs et ordonnances de l'Eglise catholique. Et peut-on bien connaître que cela ne venait point de Dieu : car tels mutins et usurpateurs furent con-

traints de laisser les villes et lieux, lesquels ils avaient surpris, contre le vouloir et commandement de Dieu; ainsi, furent déchassés et mis en confusion, à leur très-grand regret.

Or, j'ai dit que telles rébellions et surprises étaient à l'instigation de Satan, par le moyen de Bèze, qui, en ce temps-là, fit voyages en Suisse et en Allemagne, pour assembler toutes sortes de gens ramassés et vicieux, et les joindre avec les rebelles de France. Non-seulement il alla les assembler et lever, mais encore fut vu et bien connu en leurs compagnies; et ne pourraient contredire à cela, sinon que, ôtée toute vergogne chrétienne, ils voulussent faire profession manifeste d'être des enfans du diable, père de mensonge : car le fait est prouvé et connu. Mais avant que passer plus outre, considérez, Seigneurs magnifiques, quelle issue donna leur entreprise : Le duc des Deux-Ponts creva un soir, gourmant et ivre; ses gens, ramassés par lui, et conduits en France, qui firent infinités d'injures et pertes aux pauvres Français, furent tués et ruinés. Le prince de Condé reçut la mort misérablement, avec un grand nombre des siens; Gaspard de Coligny, bon fuyard, ne fut des derniers à se retirer; mais, à la fin, Dieu l'amena à la trappe, et fut pris au trébuchet, lequel il préparait tant au roi qu'aux bons princes de France. Que s'il advint malheur sur lesdits mutins et rebelles, il ne faut douter que ce ne fût par un juste jugement de Dieu.

Mais il faut passer outre, et considérer les autres insultes, depuis survenues en Languedoc et Dauphiné, par le moyen et instigation de Bèze, ce qui est très-bien vérifié ; car les capitaines et chefs principaux de leurs bandes ne s'émeuvent pour faire aucune entreprise ou surprise de villes, châteaux, ports et places, qui ne soient induits par leurs ministres ; et lesdits ministres sont sollicités par lettres et par messagers envoyés exprès de Bèze même. De quoi je mets trois évidens témoignages : l'un, est de la relation du baron des Adrets, qui, apertement, le confessa, et déclara au seigneur président des Portes, en présence d'autres seigneurs du Parlement de Grenoble ; et en second lieu, on le sait par une lettre sienne, en faveur de laquelle le seigneur de Lesdiguières remit en liberté un gentilhomme, qui était prisonnier en ce pays-là du Dauphiné ; j'en ai encore les lettres, et certitude, voire de personnes dignes de foi; et s'il était si impudent que de nier cela, je lui mettrais au-devant, que plusieurs lettres siennes ont été surprises, par lesquelles il incitait lesdits seigneurs et capitaines, ses adhérens, à faire toutes telles invasions et insultes. Davantage, d'autres au même effet, par lui écrites aux ministres desdits seigneurs, la superscription desquelles était, *à Messieurs et frères les ministres des Eglises réformées, en Dauphiné ou autre province*. Surtout, il ne saurait nier ce qui survint dernièrement, l'an 1574, près la ville d'Annecy, en un village dit Veyrier, où

furent arrêtés aucuns soldats, conduits par certains capitaines, desquels le principal était un comte d'Hesse, qui avait à sa suite un avocat de même, appelé Picolin, conducteur et capitaine d'une troupe de Languedoc. Plus, un nommé Rousset, beau-fils de Montbrun, sous lequel cheminait une multitude du pays de Dauphiné. Ceux qui, de toute la troupe, purent échapper, s'enfuirent; mais les trois principaux susdits furent pris avec aucuns des leurs, et menés en la ville d'Annecy. Et, entre tout ce qu'il faut noter, c'est que, se voyant surpris, ils voulurent cacher des lettres, et les mirent, le plus finement qu'ils purent, sous une coutte du lit de la chambre, où ils furent arrêtés. Ce qu'ayant été aperçu par quelques-uns, lesdites lettres furent trouvées et portées à Annecy, aux seigneurs du Conseil; et lesdits capitaines, interrogés diligemment de leur entreprise et intention, ils ne surent faire autre réponse, fors qu'ils étaient appelés par Théodore de Bèze, duquel ils avaient lettres expresses; mais ils étaient ignorans du reste.

Ainsi apert que de tant de troubles, invasions, surprises de villes, infractions d'arrêts, établis pour la tranquillité de France, tant de venues d'étrangers, par lesquels le pauvre pays a reçu infinis dommages et ruines, Bèze est principal auteur, comme vrai instrument et ministre de Satan, père de discorde, noises et guerres; et est argument très-manifeste, qu'il n'est point des enfans de Dieu, amateurs de paix et tranquillité.

Oh! combien de jeunes hommes de bonnes maisons de votre ville même, et de l'environ, il a débauchés journellement; qui laissent leurs pères, mères et parens, pour aller en la guerre en divers lieux, singulièrement à présent en Dauphiné, pour se joindre aux rebelles, lesquels ils appellent leurs frères; et, à la suasion de Bèze, ils pensent faire chose agréable à Dieu, combien que cela soit contre sa sainte Parole et commandement: comme aussi leur entreprise ne succède jamais à bonne fin. Car la plupart sont occis ou pris par les prévôts, comme il advint, n'a pas long-temps encore, entre Grenoble et Chambéry, à aucuns de votre ville; desquels les parens envoyèrent la rançon, avec lettres des seigneurs de Berne, en recommandant lesdits prisonniers; et lesdites lettres de faveur desdits seigneurs, furent portées par un bourgeois d'Annecy, duquel je ne dirai le nom, s'il n'en est besoin; mais bien votre ami et affectionné. Et qui ne sait que le baron d'Aubonne est instrument de Bèze, et ne s'émeut jamais à faire ses amas d'enfans perdus, sinon à la poursuite et instigation de Bèze? Si est-ce que le défunt baron, son père, qui avait été évêque de Montauban, n'eût pas souffert telles insolences, étant vivant; car il avait bien connu et découvert de quel esprit étaient menés Calvin, Bèze et leurs dévots, dont il avait très-grand regret d'être allé en ce pays-là; mais il n'était pas temps de s'en repentir: l'histoire est récitée au livre de la Vie de Calvin.

Pour conclusion de la vie et actes de votre ministre Bèze, je ne veux point être ignoré que son père, lieutenant pour le roi en la ville de Vezelay, considérant la méchante vie et diaboliques mœurs de sondit fils, étant en l'article de la mort, et ayant fait tout ce qui appartient à un élu de Dieu; reconnaissant les bénéfices de Jésus-Christ; détestant et faisant vraie confession de ses péchés et offenses passées; ayant reçu l'absolution selon l'ordonnance de l'Eglise catholique; avant que recevoir le Sacrement du corps de Jésus-Christ, fit venir un notaire juré, et témoins suffisans; et fit faire un écrit solennel, comme il répudiait sondit fils Théodore de Bèze, le déclarant ennemi de Dieu, traître à son roi et prince, rebelle à son père; ajoutant, qu'il l'appelait au jugement de Notre Seigneur. Et incontinent après, louant et priant Dieu, ayant reçu ledit Sacrement très-révéremment, et l'Extrême-Onction, selon la coutume de l'Eglise catholique, il rendit l'esprit à Notre Seigneur.

Or, vous avez entendu, magnifiques et honorés Seigneurs, la vie, mœurs et actes de votre ministre Bèze, qui, toute sa jeunesse, a été un très-débauché et dissolu, sodomite, adultère et suborneur de femmes mariées, larron, trompeur, homicide de sa propre géniture, traître, vanteur, cause et instigateur d'infinis meurtres, guerres, invasions, brûlemens de villes, palais et maisons; de saccagemens de temples, et infinies autres ruines et malheurs.

Je vous laisse maintenant considérer de quel esprit il est gouverné et conduit, et s'il peut être vraiment constitué en état de ministre de la Parole de Dieu, étant si corrompu et infâme de tant de crimes; vous êtes avertis par saint Paul, aux lieux devant allégués, de n'étouffer l'esprit de Dieu, qui, incessamment désire d'entrer en nos cœurs, pour les illuminer de sa sainte grâce et lumière. Ne l'étouffez donc, ne lui résistez par effections indues, et ne vous endurcissez contre par obstinées opinions. Car ceux-là, qui ainsi résistent et ferment l'entrée au Saint-Esprit, sont abandonnés justement dudit Esprit-Saint, et laissés en leur aveuglement, tant que, par leur propre coulpe, vont en perdition, de quoi le très-bon et tout miséricordieux Dieu vous veuille garder! et par ce mien avertissement, lequel je vous fais en son nom, vous veuille faire exciter du sommeil périlleux, auquel les faux prophètes et membres de Satan, transfigurés en anges de lumière, vous ont, par leur ensorcellement, endormis! Le bon Dieu vous veuille exciter les entendemens, les illuminer par sa grâce, et multiplier en toutes sortes de félicités temporelles et spirituelles! Ainsi soit.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Notice sur Bolsec..... 1
Questions proposées à l'examen des hommes sages des diverses communions..... 26

VIE DE CALVIN.

Chapitres.

I. L'hérésie enfantée par l'orgueil et l'ignorance : source de divisions et de séditions. 1
II. Vie mensongère de Calvin, écrite par Théodore de Bèze..... 2
III. La bénignité attribuée à Calvin par Bèze, démentie par sa conduite envers Servet. 6
IV. Continuation du même article. — Mort de Servet faussement imputée aux Eglises suisses..... 8
V. Calvin marqué de la *fleur-de-lis* sur l'épaule avec un fer chaud, pour crime de sodomie..... 11
VI. Calvin, arrivé à Genève, propose au Conseil de changer le jour du dimanche au vendredi, et d'administrer la Cène avec du pain levé.—Le Conseil consulte Berne.—Les seigneurs de Berne se refusent à cette innovation. — Calvin cherche à exciter une sédition contre les magistrats. 14

Chapitres. Pages.

VII. Calvin et ses coopérateurs invectivent dans leurs prêches contre les magistrats : ils en sont repris ; mais ils persévèrent à déclamer..... 15

Ibid. Calvin et Farel, députés par le Conseil au Synode de Lausanne..... 17

VIII. Philippin, conseiller d'état, député au Synode de Lausanne. — Calvin et Farel, par orgueil et dépit, n'assistent pas aux conférences, et vont *s'ébattre par la ville*, aux frais de la seigneurie de Genève.... 18

IX. Refus obstiné de Calvin et de Farel d'administrer la Cène le jour de Pâques, selon la manière accoutumée dans les Eglises de Berne. — Audace des deux ministres et faiblesse du Conseil..... 19

Ibid. Insolence et emprisonnement du ministre Courault..... 20

X. Calvin et Farel prêchent le jour de Pâques, malgré la défense du Conseil.... 22

Ibid. Calvin supprime la fête de Noël et d'autres conservées par Berne, fait diverses innovations. — Appelle les paroisses de de Berne *petits cabarets* et les ministres des *fripons*..... 23

XI. Calvin et Farel, bannis de Genève, à cause de leur révolte, par arrêt du Conseil des Deux-Cents et du Conseil général, se cachent, s'enfuient *incognito*..... 26

Ibid. Calvin intrigue pour se faire rappeler à Genève..... 28

Ibid. Ce que dit Bèze du désintéressement de Calvin n'est qu'une fable..... 29

XII. Orgueil de Calvin, qui fait emprisonner un sieur Ameau, pour se venger de quelques propos, et exige de lui une amende honorable, la torche à la main..... 33

Chapitres. Pages.

XII. Vanité puérile de Calvin, au sujet de son portrait..... 34

Ibid. Prétention de Calvin pour la nomination de tous les ministres, et son dépit contre un seigneur de St.-Germain, qui lui conteste ce droit..... 35

Ibid. Gloriole de Calvin, qui, dans ses voyages hors de Genève, se fait accompagner par 25 ou 30 hommes à cheval, *bien empistolés*..... 36

XIII. Calvin, dans ses prêches, s'arroge *modestement* le titre de prophète..... 37

Ibid. Il veut se faire passer pour thaumaturge, et ne recueille que confusion de la tentative de son hypocrisie..... 40

Ibid. Viret signale et démasque les ruses dont usait Calvin, pour s'encenser lui-même. 42

Ibid. Calvin se préférait à tous les autres docteurs et écrivains. *Ego verò*..... 44

XIV. Rêves de Bèze sur la tempérance de Calvin. 45

XV. Chasteté de Calvin, fort suspecte, même depuis son arrivée à Genève. — Ses rapports de galanterie avec diverses dames désignées..... 48

Ibid. Calvin, accusé par Montouret, aumônier de la reine de Navarre, de gaspiller les aumônes destinées aux pauvres..... 50

Ibid. Sa fourberie audacieuse et sa lâche hypocrisie, à ce sujet..... 52

XVI. La ruse de Calvin, découverte par la reine de Navarre, qui l'abandonna comme un malicieux hypocrite..... 55

Ibid. Stratagème satanique de Calvin, pour perdre Amy Perrin, dont l'influence dans Genève le contrariait..... 56

XVII. Continuation du même sujet..... 58

Ibid. Ingratitude de Calvin envers Perrin. —

Chapitres. Pages.

Courroux de la dame Perrin contre le persécuteur de son mari..... 62
XVIII. Acharnement de Calvin pour perdre Perrin. 63
XIX. Nouvelles inventions contre Perrin, protégé par Berne..... 67
Ibid. Horrible conduite envers le jeune Berthelier..... 69
XX. Les affidés de Calvin pour perdre Perrin, convaincus de calomnie par messeigneurs de Berne, dans une nouvelle intrigue, ourdie par ledit Calvin..... 74
XXI. Calvin suggère aux ministres de Berne de demander au gouvernement l'administration de tous les biens ci-devant ecclésiastiques. Refusé..... 77
Ibid. Il fait encore solliciter le pouvoir d'excommunier. Nouveau refus..... 78
Ibid. Viret et les autres ministres, ses partisans, bannis du canton de Berne, à cause de leur opiniâtre persévérance à solliciter le pouvoir d'excommunier..... 79
Ibid. Le bailli de Lausanne fait une visite domiciliaire dans la maison où logeait Viret, et saisit dans son cabinet une correspondance importante de Calvin, en particulier sur la correspondance d'Amboise... 80
XXII. Calvin meurt dans le désespoir, frappé de la main de Dieu, dans son corps et dans son âme..... 81
XXIII. Doctrine de Calvin, sur la Providence, la Prescience, la Prédestination et sur J. C., remplie d'impiété..... 86
XXIV. Blasphèmes de Calvin contre la divinité de J. C., sur sa prière au jardin des Oliviers, et sur les paroles prononcées du haut de la croix..... 91
XXV. Doctrine erronée de Calvin sur l'article du

Chapitres. Pages.

Symbole : *est descendu aux enfers*, et sur les paroles : *Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'avez-vous délaissé?*..... 98

XXVI. Bolsec revient sur les articles de la descente aux enfers, sur la mort effrayante de Calvin..... 104

Ibid. La main de Dieu s'appesantit sur les impies et les méchans, à l'heure de la mort.... 108

Chapitres. Pages.
Combien l'unité est agréable à Dieu, et combien elle a été chère au cœur de J. C..... 114
Satan, source de l'esprit de révolte contre Dieu dans le paradis terrestre. — Chef des faux prophètes et du schisme des dix tribus sous la loi de Moïse. — Fauteur des hérésies dans le sein du Christianisme..... 116
Calvin a fait revivre l'impiété de Basilide contre la divinité de J. C..... 119
L'abolition de la confession sacramentelle ouvre la porte à toute espèce de péchés, renouvelle ainsi l'erreur de Carpocrate, et conduit à l'endurcissement dans le vice..... 120
Le Sacrement de Pénitence est un frein salutaire.. 123
Doctrine de Calvin impie envers le mystère de la sainte Trinité et de la divinité du Verbe incarné, subversive du baptême, du libre arbitre, contraire à la justice et à la sainteté de Dieu, qu'elle fait auteur du péché et de la damnation des réprouvés..... 124
L'esprit de toutes les anciennes hérésies ressuscité dans le Calvinisme..... 129
Zèle de l'auteur contre les corrupteurs de la foi.. 131
Calvin, baffoué par un possédé du malin esprit, qu'il avait vainement tenté de délivrer..... 135
La prétendue Réformation attira dans Genève l'écume de la population des contrées étrangères.. 139
Farel banni de Genève par le Conseil des Deux-Cents et par le Conseil général..... 143
Abel Popin, cordelier défroqué, dérobe dans son couvent divers objets d'argenterie à l'usage de l'Eglise, et se retire à Genève, où il est nommé

Chapitres. Pages.
ministre : il devient la fable de la ville par sa vie épicurienne, et rend la Parole de Dieu ridicule par ses sermons..... 145
Jeunesse très-dissolue de Théodore de Bèze..... 149
Bèze, au moment de s'enfuir de France, fait un trafic honteux et simoniaque de ses bénéfices ecclésiastiques..... 152
Il débauche et emmène avec lui la femme d'un couturier : ce fut sa *Candide*. — Calvin l'accueillit à bras ouverts, et le mari ne put obtenir justice.. 153
Les désordres des supérieurs, bien condamnables sans doute, ne peuvent légitimer la révolte contre leur autorité..... 156
Bèze, pendant son séjour à Lausanne, rend sa servante mère. Ruse infâme et atroce à laquelle il recourt, de concert avec Viret, pour couvrir son libertinage. — Plaisanterie licencieuse sur le ministre Joachim..... 157
Les écrits de Bèze sont pleins de mensonges et de bouffonneries..... 161
Calvin appelé à Berne pour rendre compte de sa doctrine sur la Prédestination..... 164
Informé que Bolsec y était arrivé de Thonon pour se défendre, il sort clandestinement de Berne, et prend la route de Neuchâtel..... 165
Les seigneurs de Berne, offensés du procédé de Calvin, défendirent aux ministres de prêcher et disputer désormais sur la Prédestination, et à tous leurs sujets d'aller faire la Cène à Genève. 167
Bèze affirme faussement que Bolsec fut banni des terres de Berne. Ce fut par prudence et pour vivre en paix qu'il se retira en France..... 169
Bèze se permet en chaire des injures grossières, à l'exemple de Calvin, et des déclamations calomnieuses..... 170
Jalousie de Bèze envers le ministre Merlin, et ses intrigues pour le faire destituer..... 172

Chapitres. Pages.
Lâcheté des ministres, à l'époque de la peste qui ravagea Genève..... 173
Le seigneur de Pacy condamné à mort, par suite des menées de Bèze..... 173
Perfidie de Bèze envers un jeune instituteur, auquel il avait promis sa protection auprès de l'ambassadeur d'Angleterre..... 179
Bèze, à l'exemple de Calvin, s'est constamment écarté de la conduite tenue par les hommes apostoliques, en persécutant ceux qui le contredisaient..... 181
Bèze fut un des provocateurs des séditions qui désolèrent la France au seizième siècle..... 183
Il recrute en Suisse et en Allemagne tous les brouillons qu'il pouvait rencontrer..... 184
Bèze souffla le feu de la révolte dans le Languedoc et le Dauphiné..... 186
Il débauchait journellement les jeunes gens des meilleures familles..... 187
Bèze déshérité et maudit par son père mourant, comme ennemi de Dieu, traître à son roi, et rebelle à son père..... 188

Imprimerie A. L. Vignier,
Rhône, 64.

Princeton Theological Seminary Libraries
1 1012 01199 0019

DATE DUE

GAYLORD #3523PI Printed in USA